

**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur
la politique extérieure**

(Du 29 mars 2004)

*L'avenir est notre affaire
Denis de Rougemont*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Le canton de Neuchâtel est aujourd'hui confronté à une redéfinition complète des espaces qui l'entourent. Les équilibres régionaux de jadis sont dorénavant remplacés par l'émergence de pôles urbains extrêmement forts. Sur le plan européen d'abord, la région lyonnaise en France, comme le pôle Milan-Turin au nord de l'Italie ou tout le sud de l'Allemagne constituent désormais des concurrents économiques et socio-culturels puissants. Sur le plan national, le pôle lémanique, celui articulé autour de Zurich et, dans une moindre mesure, le pôle bâlois induisent une réorganisation et une redéfinition complète des axes de politique extérieure d'un canton comme celui de Neuchâtel. A cela s'ajoute l'omniprésence de la Confédération sur des thèmes autrefois purement cantonaux, ce qui oblige les cantons à revoir leurs stratégies d'alliance.

Cette redéfinition doit se faire dans la recherche idéale de cinq objectifs. Premièrement, il faut s'efforcer d'ancrer sur le territoire neuchâtelois les personnes, les capitaux et les activités liés aux pôles d'excellence cantonaux, horloger et microtechnique notamment. Deuxièmement, dans la mesure où le canton de Neuchâtel souffre plus que les autres de la non appartenance de la Suisse à l'Union européenne, parce qu'exportateur, il souffre davantage du franc lourd et des prix suisses élevés, ses autorités doivent saisir toutes les opportunités pour rappeler aux autres Confédérés l'importance économique pour la Suisse d'une adhésion à l'UE. Le troisième objectif de la politique extérieure neuchâteloise doit être d'attirer sur son territoire des prestataires de services publics et privés afin de nourrir les entreprises qui produisent de la valeur ajoutée sur le sol cantonal et, partant, de fixer leurs revenus dans le canton. Le Conseil d'Etat assigne encore à la politique extérieure neuchâteloise le quatrième objectif de favoriser la création d'une région de Suisse occidentale homogène, économiquement forte et dans laquelle Neuchâtel devra être un pôle important et incontournable, afin de faire face efficacement à la puissance de la Confédération et du pôle zurichois. Enfin, cinquième et dernier objectif de la politique extérieure pour le canton de Neuchâtel, développer encore et systématiser les efforts déjà entrepris pour faire connaître Neuchâtel, ses atouts et son savoir-faire, en Suisse d'abord, dans le monde ensuite.

Pour ce faire, Neuchâtel présente de nombreux atouts. Grâce à l'horlogerie, le canton compte notamment parmi les régions les plus innovatrices de Suisse. La microtechnique, générée par le savoir-faire horloger, demeure l'atout essentiel du canton aux côtés de

domaines extrêmement exigeants comme par exemple la recherche et la conquête spatiale où s'illustre l'Observatoire de Neuchâtel. D'autre part, la présence sur le sol cantonal d'une université ainsi que la qualité de la vie en général dans le canton mettent Neuchâtel en bonne position dans la compétition nationale et internationale.

Mais ces atouts sont hélas partiellement contrebalancés par quelques carences dont il faut être conscient.

Au premier rang de ces carences, il faut mentionner la non appartenance à l'Union européenne. Pour un canton fortement exportateur comme Neuchâtel, l'Alleingang suisse est gravement préjudiciable tant du point de vue économique que dans l'optique industrielle. D'autre part, la taille, l'absence d'un espace de valorisation, ce que les Alémaniques appellent un Hinterland, pour le réseau urbain neuchâtelois, le manque de connaissance des langues notamment constituent des handicaps face aux régions voisines. La politique extérieure du canton devra s'efforcer tout à la fois de pallier ces défauts et d'atteindre les cinq objectifs préalablement mentionnés.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat entend poursuivre quatre stratégies complémentaires. D'abord, il s'engagera en faveur d'une répartition des prestations et des services dans une Suisse occidentale vue comme une métropole polycentrique. D'autre part, le Conseil d'Etat vise la création, en collaboration avec l'EPFL, d'un centre international d'excellence en microtechnique. Troisièmement, le Conseil d'Etat entend examiner, selon les opportunités qui se présenteront, les possibilités de déléguer progressivement certaines compétences à une organisation inter-cantonale. Enfin, et afin de rendre les trois stratégies évoquées ci-dessus possibles, le Conseil d'Etat s'engagera sans compter pour améliorer la cohésion interne du canton, pour accroître la rapidité d'action de tous les organes cantonaux privés ou publics et pour permettre au canton de Neuchâtel de gagner des rangs dans la compétition suisse et internationale actuelle.

De l'avis du Conseil d'Etat, Neuchâtel doit poursuivre et systématiser ses efforts dans le cadre des collaborations intercantionales. Il est important que les Neuchâteloises et Neuchâtelois jouent un rôle actif au sein des organes intercantonaux. Pour le surplus, Neuchâtel - comme canton exportateur - doit s'efforcer de tirer le maximum de profits de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE et de promouvoir l'adhésion à l'UE.

Au surplus, dans le cadre d'une activité de promotion ciblée, le Conseil d'Etat est convaincu de l'importance des langues pour le développement de l'économie cantonale et, dans le même état d'esprit, il envisage la mise sur pied d'un organe de veille utile à alerter les autorités chaque fois que les intérêts cantonaux sont en jeu.

Enfin, le Conseil d'Etat maintient ses objectifs déjà évoqués par ailleurs: la promotion concrète de l'excellence microtechnique neuchâteloise, du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et de tout événement majeur susceptible de donner à Neuchâtel, en Suisse et dans le monde, une meilleure visibilité.

Dans tous ces domaines, le Conseil d'Etat entend se montrer résolument actif. Il agira dans le cadre d'un plan d'action en huit points, au rang desquels figurent notamment le rappel clair de l'importance pour Neuchâtel d'une adhésion à l'Union européenne, l'encouragement à la construction d'une région de Suisse occidentale, la promotion de tous les atouts susmentionnés du canton, le renforcement des relais avec la Confédération, le développement du RUN et, enfin, l'accroissement des flux d'informations utiles au canton.

1. INTRODUCTION

Pour la première fois de son histoire, exception faite du rapport sur l'EEE de 1992, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport d'information sur sa politique extérieure.

Ce n'est pas anodin. Ce rapport est volontairement tourné vers l'extérieur et l'avenir. Il est en outre inspiré par la proclamation de Denis de Rougemont "L'avenir est notre affaire."

Dans un contexte de redéfinition complète non seulement des liens internationaux, mais aussi des relations entre régions et entre cantons suisses, Neuchâtel doit absolument déterminer la ligne et les objectifs que le canton entend suivre pour éviter de tomber en une sorte de vassalité à l'égard de grands centres urbains voisins.

Car c'est bien cela qui guette le canton. C'est de cela qu'il doit se garder. Certes, il n'y a pas encore péril en la demeure. Mais les mutations vont vite et l'histoire se venge toujours de celui qui attend trop. Pour maintenir sa place au canton de Neuchâtel, pour la développer encore, le Conseil d'Etat entend agir maintenant. Ce ne sera certes pas aisé.

Il faudra pour y parvenir retrouver ce qui fit jadis la force de ce canton dans la recherche d'entreprises étrangères: un esprit de débat loyal et modéré, une recherche de compromis négocié, donc pondéré, une vision politique concrète enfin de ce que l'intérêt du canton implique comme sacrifices et comme engagement.

Il faudra surtout pour y parvenir faire preuve d'une certaine humilité, doublée d'une révolution dans les esprits. L'humilité nous force à reconnaître la taille microscopique de Neuchâtel dans le contexte de compétition mondiale qui est la réalité d'aujourd'hui. La révolution dans les esprits devrait amener les autorités à faire valoir crânement les qualités neuchâteloises, malgré la petitesse du canton, sur toutes les scènes où le canton veut être présent. Cela a déjà été fait et est encore fait dans le cadre de la promotion économique. Ce n'est hélas plus suffisant. Aujourd'hui, le même effort doit être consenti dans tous les domaines liés à la politique extérieure du canton.

Il n'y a pas, sur ce point au moins, à s'embarrasser de principes. Les cantons voisins et amis confédérés sont dans la même situation que Neuchâtel. Ils cherchent aussi les meilleures façons de défendre et de promouvoir leur canton et ses citoyens. Ils cherchent aussi de nouveaux partenaires, ils redéfinissent aussi l'organisation de leur territoire, ils s'interrogent aussi sur les développements possibles et souhaitables pour leur région.

Il n'y a rien là d'égoïste ou d'opportuniste. Il n'y a que l'intérêt général et bien compris de la Suisse occidentale. Chaque canton fort la rendra plus forte, chaque canton faible l'affaiblira.

Neuchâtel en sera un élément fort.

Pour alimenter sa réflexion, le Conseil d'Etat a commandé deux études: la première à l'IRER, intitulée "Politique extérieure du canton de Neuchâtel: positionnement et stratégie" et la seconde à l'économiste Jean-Pierre Ghelfi, intitulée "La Suisse, le canton de Neuchâtel et l'Union européenne". Ces travaux ont, en outre, été suivis par une commission dont la composition figure en annexe. Enfin, un certain nombre de Neuchâteloises et Neuchâtelois actives et actifs à l'intérieur et à l'extérieur du canton ont été consultés, comme l'ont été les commissions des affaires extérieures du Grand Conseil et économique du Conseil d'Etat.

2. HISTORIQUE

L'histoire des collaborations intercantionales du canton de Neuchâtel, que ces collaborations soient formelles ou informelles, est évidemment essentielle. Elle permet de rappeler les éléments importants qui ont jalonné jusqu'à présent la politique extérieure de Neuchâtel. Il ne faut toutefois pas accorder à cette histoire une importance démesurée: si les liens naguère activés permettent en effet de déterminer le socle sur lequel le canton a bâti jusqu'ici sa politique extérieure, même sans la nommer, il ne convient en aucune façon de s'en satisfaire pour l'avenir. En d'autres termes, après avoir été jadis un précurseur en Suisse dans l'approche de sa politique extérieure, notamment en matière de promotion économique, le canton de Neuchâtel et ses autorités doivent à nouveau faire œuvre de visionnaires pour les années à venir: ce qui a été réalisé jusqu'à présent nous permettra aujourd'hui d'aller plus loin. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre le bref rappel historique qui suit.

2.1. Suisse d'hier et collaborations horizontales

Pour être exhaustive, une histoire des collaborations intercantionales devrait remonter au XIX^e siècle. La structure fédérale de la Suisse a en effet poussé les cantons à mettre très vite en œuvre des collaborations, notamment dans le domaine de l'instruction publique. L'élargissement significatif et la systématisation des collaborations se sont toutefois réellement produits dès la fin des années 1980 et le début des années 1990, à la suite notamment du rejet de l'Espace économique européen. Depuis lors en effet, l'ensemble des tâches principales de l'Etat est littéralement couvert par des conférences spécialisées, lesquelles réunissent horizontalement des autorités de même rang et présentent des degrés divers d'attributions et de compétences décisionnelles. Afin d'éviter de longues et indigestes nomenclatures, le présent rapport contient en annexe un inventaire des collaborations intercantionales.

2.2. Mutations spatiales et collaborations verticales

Si ces conférences intercantionales, qui représentent le type même des coopérations horizontales, demeurent absolument nécessaires aujourd'hui, elles ne sont plus tout à fait suffisantes. La concentration de plus en plus massive des activités économiques, culturelles, financières et sociales autour de pôles urbains forts a en effet contraint les collectivités publiques à initier en sus différents types de collaborations verticales. C'est ainsi que la réunion horizontale de représentants politiques ou administratifs de même rang a tendance à se doubler aujourd'hui d'un système vertical de coopération, associant des niveaux institutionnels différents (Confédération, cantons, communes) et des territoires différents, sur le mode du réseau.

Dans ce contexte, et même s'il faut se réjouir de l'accroissement des collaborations entre les acteurs institutionnels suisses, il convient d'admettre que la multiplication des instances de collaboration débouche souvent sur un enchevêtrement de compétences à la lisibilité réduite pour les citoyens. D'autre part, elle induit pour une collectivité publique une souplesse accrue dans la logique et la mise en œuvre de ses collaborations. Une souplesse rendue pour le surplus indispensable dans la mesure où la notion de frontières cantonales est peu à peu rendue caduque par l'accroissement de la mobilité professionnelle, culturelle et sociétale de la population. En clair, l'échelle de vie et d'activité des citoyennes et citoyens dépasse aujourd'hui le canton pour devenir la région. S'ajoute à cela le phénomène de la mondialisation qui a un impact grandissant sur l'organisation des activités suisses. Le récent rapport de l'OCDE sur les prévisions économiques pour 2004 insiste, par exemple, sur la nécessité de "déverticaliser" le système suisse où les cantons bloquent la concurrence.

2.3. Nouvelle répartition des tâches

Les autorités fédérales, cantonales et communales ont cependant pris la mesure de cette mutation profonde. L'évolution des coopérations intercantionales sera par exemple fortement marquée par la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (ci-après RPT). Cette RPT, qui devrait entrer en vigueur dès 2006, prévoit par exemple, dans son état actuel, neuf domaines de tâches communes (exécution des peines et des mesures, universités, hautes écoles spécialisées, gestion des déchets, protection des eaux, transports publics urbains, politique hospitalière, prise en charge des handicapés et institutions culturelles) qui ne pourront être valablement discutées qu'au sein d'une région forte et structurée, dans le cadre des collaborations horizontales de type intercantonale et/ou verticales de type interinstitutionnelle.

2.4. Accords bilatéraux

Le 1^{er} juin 2002 entraînent en vigueur les sept accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Certains de ces accords, comme celui sur les transports aériens par exemple, n'ont que peu d'incidences sur l'avenir du canton de Neuchâtel. D'autres en revanche ont modifié et modifieront encore profondément les rapports entre le canton de Neuchâtel et, notamment, la Franche-Comté. En tout état de cause, ces accords suscitent et continueront à provoquer un accroissement marqué des échanges et des facilités d'échanges avec nos voisins français. Dans le sens France-Suisse, il faut d'ores et déjà prévoir une augmentation et une intensification de l'attractivité du travail frontalier. Dans le sens Suisse-France, au moins pour un temps, il faut s'attendre à une hausse des achats outre Doubs, qu'il s'agisse d'achats de biens de consommation courante ou d'acquisitions immobilières. En ce sens, et même si le processus n'est encore qu'esquissé, l'entrée en vigueur progressive des accords bilatéraux - dans leur volet "libre circulation des personnes" - permet d'ouvrir partiellement au Réseau Urbain neuchâtelois cet *hinterland, espace d'échanges et de collaborations*, dont il a besoin pour continuer à se développer. Le processus est du reste similaire pour tout ou partie des autres accords contenus dans ce premier volet des bilatérales Suisse-Union européenne. Cette émergence d'un espace d'échanges et de collaborations impliquera pour le Réseau Urbain neuchâtelois une prise en compte nouvelle de son attractivité et de ses offres. La gestion et le développement du territoire, l'accroissement de la mobilité des personnes et, en corollaire, la hausse des problèmes liés au trafic pendulaire, le renforcement enfin des échanges de services culturels, de formations sont autant de questions qui devront être réglées non plus au niveau de l'une ou l'autre des villes du canton, mais tout simplement par ce Réseau urbain neuchâtelois in globo. En clair, c'est l'opportunité pour le RUN de faire jouer à plein l'attractivité économique, culturelle et sociale d'une agglomération sur la région qui l'entoure, même si celui-ci n'est pas directement enclos dans ses frontières cantonales.

3. LA SITUATION NEUCHÂTELOISE: UNE AGGLOMÉRATION EN DEVENIR

Le canton de Neuchâtel et ses collectivités publiques sont évidemment directement interpellés par ces profondes mutations spatiales et politiques. La montée en puissance d'un pôle économique extrêmement dynamique sur l'Arc lémanique, cumulé avec l'affaiblissement relatif de pôles politiques qui n'ont jamais réellement trouvé leur place et démontré leur efficacité tels que l'Espace Mittelland, contraint le canton à réorganiser significativement certains éléments de sa politique extérieure et à définir plus clairement son organisation interne.

Par paradoxe, dans l'émergence de pôles urbains forts, Neuchâtel demeure relativement décentré et prétérité alors même que le canton est avant tout et essentiellement un canton urbain. Dans son programme de législation déjà soumis à votre Conseil, le Conseil d'Etat a élaboré et posé les bases du concept de Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN). Ce RUN n'est pas une création volontaire, mais la reconnaissance d'un état de fait. Pour déployer toutefois ses pleins effets et pour positionner le canton comme pôle urbain secondaire (après celui constitué par Lausanne-Genève) sur le plan romand, mais principal pour l'Arc jurassien, il manque à ce RUN une région géographique et démographique d'échanges et de collaborations. A titre d'exemple, l'émergence et le fonctionnement d'un certain nombre de services comme ceux d'un centre international de microtechnique ou ceux d'une activité culturelle à forte notoriété nationale, voire internationale, exige l'existence d'une clientèle ou d'un public que le Réseau Urbain Neuchâtelois est encore loin de réunir à lui seul. Or ce sont précisément ces types de services qui génèrent et alimentent le développement des pôles urbains économiquement forts. En clair, Neuchâtel réunit paradoxalement toutes les charges et toutes les contraintes liées aux activités d'un pôle urbain relativement important sans pouvoir toutefois bénéficier en corollaire des profits économiques dégagés par des activités de service liées. C'est sur ce plan que l'absence d'un *hinterland* facilement accessible, enclos dans ses propres frontières cantonales et linguistiques prétérte lourdement l'émergence et l'affirmation du RUN.

C'est sur ce plan aussi qu'il convient aujourd'hui d'initier une politique extérieure neuchâteloise utile notamment à offrir au RUN l'espace d'échanges et de collaborations, sinon géographique au moins démographique, dont il a besoin.

4. IMPORTANCE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE POUR NEUCHÂTEL

4.1. La mondialisation

Le canton de Neuchâtel est évidemment confronté aux phénomènes liés à la mondialisation économique. Or, paradoxalement, c'est dans la capacité qu'ont les acteurs à se mobiliser au niveau local et/ou régional que résident les possibilités de tirer un bénéfice de la mondialisation ou, au contraire, d'en payer le prix. En effet, le processus d'accélération et de globalisation généré par la mondialisation impose de profondes et rapides adaptations d'un canton très largement exportateur comme celui de Neuchâtel. A titre d'exemple, des technologies de pointes parfaitement et parfois exclusivement maîtrisées dans la région neuchâteloise voilà quelques années sont aujourd'hui beaucoup plus largement partagées que jadis. De même, certaines technologies de pointe dont le savoir-faire demeurerait absolument inaccessible à certaines régions extrême-orientales voilà moins de dix ans sont aujourd'hui répandues et dominées dans ces régions.

En clair, certaines activités traditionnellement protégées, soit par la distance géographique, soit pour des motifs technologiques de formation et de savoir-faire, soit enfin pour des raisons politiques, ne sont plus épargnées par la nouvelle concurrence induite par cette mondialisation. Dans ce contexte, c'est dans la capacité neuchâteloise à modifier certains de ses comportements, à opérer des choix et à mobiliser rapidement ses acteurs politiques et économiques que résident les opportunités cantonales de positionnement et de développement face à la concurrence mondiale.

Finalement, si le canton de Neuchâtel veut continuer à se positionner comme leader international dans certains domaines (horlogerie et microtechnique notamment), il doit chercher par tous les moyens utiles à ancrer les personnes, les capitaux et les activités sur son territoire.

C'est là le premier objectif assigné par le Conseil d'Etat à la politique extérieure du canton.

4.2. La question européenne

Depuis 1994, le taux de croissance annuel a augmenté 2 fois plus vite dans l'UE (2,25%) qu'en Suisse (1,07%). Comme le montre le tableau ci-dessous, les explications fiscales données à ce phénomène ne sont justifiées que dans une mesure relative. Si la fiscalité de la Suisse a crû, elle demeure toutefois souvent inférieure à celle de ses partenaires commerciaux qui, en revanche ont des taux de croissance annuels très supérieurs.

Pays	Taux de croissance en % par an 1994-2003	Quote-part fiscale 2000
Luxembourg	4,43	41,7
Finlande	3,54	46,9
Etats-Unis	3,25	29,6
Suède	2,90	54,2
Danemark	2,58	48,8
Pays-Bas	2,54	41,4
UE	2,25	41,6
France	2,11	45,3
Autriche	2,08	43,7
Allemagne	1,44	37,9
Japon	1,32	27,1
Suisse	1,07	35,6

Source: OCDE

En réalité, l'essoufflement de la croissance suisse et neuchâteloise est lié à plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants:

- Le premier est monétaire: la surévaluation du franc suisse qui a prévalu jusque dans les années 1996-1997 a mobilisé une grande partie des gains en productivité des entreprises pour compenser le poids excessif de la monnaie nationale. En conséquence, les salaires n'ont pratiquement pas été augmentés. Or, sans progression des revenus, il ne peut pas y avoir de croissance économique soutenue.

Avec la création de l'euro, la donne monétaire pour la Suisse a partiellement changé. Depuis 1999, la parité entre le franc et l'euro est assez stable. C'est important: la zone euro absorbe plus de la moitié des exportations suisses. Du côté de la zone dollar en revanche, les nouvelles sont moins bonnes. Tendanciellement en baisse depuis quelques années face au franc, la monnaie américaine est susceptible d'obérer les ventes helvétiques dans toute la zone qu'elle couvre et dans tous les pays qui, comme la Chine, ont établi des parités fixes avec le dollar.

- Le deuxième facteur est cartellaire et concerne principalement l'économie privée; il a un effet notamment sur les prix. Les prix des voitures, les médicaments ou les produits agricoles sont nettement plus onéreux en Suisse que chez nos voisins européens. Cela ne se justifie pas d'un point de vue économique et péjore la croissance helvétique.
- Le troisième facteur, certainement le plus important, est celui de l'étroitesse du marché. L'économie suisse – et, partant, neuchâteloise – souffre, en effet, de

l'étroitesse de son marché. Un grand marché intégré, comme celui de l'Union européenne bénéficie d'un effet de masse plus favorable à la stimulation de la croissance qu'un marché étroit. La comparaison peut se faire avec l'Autriche, petit pays alpin comme la Suisse, membre de l'UE, qui jouit d'un taux de croissance enviable de 2,1%/an sur 10 ans contre 1,1% en Suisse, quand bien même la quote part fiscale (2000) en Autriche est de 43,7% contre 35,6% en Suisse.

Vient s'ajouter à cela que la Suisse est un pays exportateur et qu'en Suisse, Neuchâtel est l'un des principaux cantons exportateurs en francs par habitant. En clair, la Suisse – et particulièrement Neuchâtel – souffre de ne pas être membre de l'Union européenne.

Le deuxième objectif de la politique extérieure neuchâteloise est donc de rappeler à la population et aux Confédérés l'importance des pertes économiques liées – pour eux comme pour Neuchâtel, à la non-appartenance de la Suisse à l'Union européenne. Certes Neuchâtel ne réunira évidemment pas à lui seul une majorité sur la question de l'adhésion à l'UE. Mais il est de la responsabilité du Conseil d'Etat de ne pas laisser ce débat, fondamental pour l'avenir et la prospérité du canton, demeurer sous l'éteignoir.

4.3. L'élargissement des espaces de vie et des échelles

L'élargissement des espaces de vie modifie profondément la situation d'un canton comme celui de Neuchâtel dans son environnement régional et national. Il n'est aujourd'hui plus rare, dans la mesure où les voies de communications et de télécommunications se sont considérablement améliorées, de voir des résidents d'une région consommer des services à des distances croissantes. Les services à la population, qu'ils soient privés (commerces, assurances,...; etc.), semi-publics (culture, activités sportives, tourisme..., etc.) ou publics (formation, médecine de pointe..., etc.) ne sont plus spécifiquement et obligatoirement liés à une région géographiquement proche.

De même, les services hiérarchiques privés (banques, assurances) ou semi-publics, (régies fédérales) n'ont plus la contrainte d'avoir des antennes dans chaque région. Ils opèrent à partir d'un nombre réduit de centres de gestion situés dans des centres urbains bénéficiant d'un arrière-pays important. Enfin, et selon la même logique, les services aux entreprises (informatiques, gestions, fiduciaires et même juridiques) se concentrent sur les lieux où la demande de leur clientèle est suffisante ou, encore, dans de grands centres urbains qui offrent la palette de services et la main d'œuvre nécessaires. En corollaire, évidemment, la consommation de services hors des frontières cantonales ou même régionales induit une hémorragie financière préjudiciable aux intérêts du canton puisque l'argent produit ici est en toute fin dépensé ailleurs.

Au final donc, il est essentiel pour un canton comme celui de Neuchâtel de conserver et si possible d'attirer sur son sol, des prestataires de services privés ou publics afin, d'une part, de garantir et d'améliorer encore les services aux entreprises et d'autre part, de permettre de fixer dans le canton une forte part des revenus induits par ces prestataires de services.

C'est là le troisième objectif assigné par le Conseil d'Etat à la politique extérieure du canton.

4.4. L'intégration de la Suisse occidentale

La question de l'intégration de la Suisse occidentale pose, en corollaire, celle de l'existence et de l'utilisation de deux structures parallèles, voire concurrentes: l'Espace Mittelland (EM) et la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).

A l'origine, l'EM a été créé dans le but de trouver des solutions communes dans le domaine économique. Après dix années de vie de la structure, il faut reconnaître que les résultats dans ce domaine ne sont pas satisfaisants. C'est sans doute le motif pour lequel, en 2001 et dans la recherche d'une application concrète à son existence, l'EM a donné une orientation plus large à ses activités, singulièrement dans la volonté, non concrétisée, d'être actif sur la scène fédérale. Or sur ce point non plus, l'EM n'a pas atteint ses objectifs et il ne paraît pas en mesure de les atteindre à l'avenir. Enfin, la recherche de solutions pour l'accomplissement des tâches publiques par le biais de projets communs a également trouvé rapidement ses limites puisque l'EM a initié relativement peu de projets au niveau de la coopération administrative (autorisation d'activités réglementées, marchés publics). En clair, les limites de l'Espace Mittelland semblent aujourd'hui atteintes pour des raisons structurelles, économiques et géographiques et il convient de se poser la question du maintien ou non d'une structure lourde et relativement coûteuse, pour le surplus positionnée en doublon de la CGSO.

Cette dernière a besoin aujourd'hui de se renforcer. Cela fait suite à la création, il y a dix ans aussi, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) qui vise à défendre l'intérêt des cantons face à l'influence grandissante de la Confédération.

Au-delà des considérations financières et techniques, c'est avant tout un problème de région qui se pose. A nos frontières, dans la région lyonnaise, en Italie du Nord, au Sud de l'Allemagne, des régions extraordinairement puissantes ont vu le jour. Elles comptent, chacune, plusieurs millions d'habitants et ont enregistré ces dernières années une croissance économique marquée. Face à ces régions au dynamisme croissant, la Suisse occidentale doit se structurer de manière beaucoup plus forte. Individuellement, Genève ou Vaud et a fortiori Neuchâtel n'ont plus aucune chance de pouvoir concurrencer ou même simplement résister à ces grands pôles régionaux européens. En conséquence, indubitablement, il convient aujourd'hui de renforcer l'intégration et les collaborations horizontales et verticales entre les cantons de Suisse occidentale. C'est une question véritablement existentielle. La conviction du Conseil d'Etat en la matière est que ce renforcement ne peut passer que par la fusion de la CGSO et de l'Espace Mittelland vers une structure dotée de compétences politiques et financières de collaboration. La création, à terme, d'une région de Suisse occidentale est le quatrième objectif assigné par le Conseil d'Etat à la politique extérieure du canton.

4.5. Le fédéralisme modifié

En dernier lieu, et comme mentionnée précédemment, le canton de Neuchâtel doit se repositionner dans un espace national en complète réorganisation. La Confédération est de plus en plus omniprésente sur des thèmes autrefois purement cantonaux, par exemple la fiscalité ou les loteries, ce qui oblige les cantons à revoir leurs stratégies d'alliance. Ou encore la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons induira une modification marquée des modes de pensées intra-cantonaux. De même, le flux de subventions en provenance de la Confédération a changé de mode d'affectation. Au lien jadis établi entre l'ampleur des dépenses et la hauteur des soutiens financiers fédéraux a succédé une organisation liée à la performance: l'argent reçu à titre de subvention est ici étroitement tributaire des performances obtenues. Or, ce principe de subventionnement se généralise rapidement par exemple dans le domaine de la formation, un secteur essentiel pour le canton de Neuchâtel, fortement exportateur de cerveaux.

A terme, l'excellence deviendra la règle pour l'obtention de toute une partie des soutiens et subventions de la Confédération vers les cantons. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a la volonté de développer et d'améliorer les domaines de compétences et d'excellence. Il veut, en outre défendre sans modestie les réussites et, in fine, s'efforcer de se faire connaître beaucoup plus largement en Suisse.

C'est là le cinquième objectif assigné par le Conseil d'Etat à la politique extérieure du canton.

4.6. Les politiques déjà initiées

Pour permettre la mise en œuvre des politiques destinées à atteindre les cinq objectifs susmentionnés, le canton de Neuchâtel, dans ses collaborations et dans ses desseins, devra évidemment s'appuyer sur des projets déjà évoqués par le Conseil d'Etat. Au nombre de ceux-ci, il faut compter le RUN. Avec la création d'un réel réseau urbain intégré, c'est une masse critique permettant des économies d'échelles qui est atteinte. C'est aussi et surtout la garantie de maintenir les services existants (pour une partie liée aux activités économiques cantonales actuelles) et d'en développer de nouveaux. C'est enfin, but ultime de toute politique extérieure, la capacité de fixation sur le territoire cantonal des flux financiers qui, pour l'instant s'en échappent encore, qui s'en trouvera renforcée.

De même, dans la défense et l'illustration de l'attractivité neuchâteloise, la création en cours d'un centre international des microtechniques en alliance avec l'EPFL et le développement du parc scientifique et technologique Neode permettent de consolider en la matière l'excellente position de Neuchâtel dans le monde. Ce développement est d'autant plus important que la microtechnique déploie ses effets sur une foule de secteurs industriels. Le danger d'une mono-industrie, même de pointe, et le risque lié d'être soumis aux aléas de la conjoncture particulière d'un secteur s'en trouvent ainsi atténués.

5. L'INVENTAIRE DES COLLABORATIONS

L'inventaire des collaborations auxquelles le canton de Neuchâtel participe est annexé au présent rapport. Il est toutefois évoqué ici parce qu'il permet d'offrir une plus grande lisibilité de l'ensemble des activités extérieures déjà menées par le canton. De plus, cet inventaire est par définition provisoire dans la mesure où de nouvelles collaborations voient régulièrement le jour entre cantons. On compte aujourd'hui près de 500 de ces collaborations, ce qui impose évidemment un renforcement de la coordination et une révision des structures.

Le but initial des collaborations intercantionales est de susciter autant que faire se peut une harmonisation des pratiques, de favoriser une application harmonisée du droit fédéral, de servir de plate-forme d'échange d'informations et d'expériences et enfin, parfois, de tendre à la réalisation concrète de projets dans une optique de rationalité et/ou d'économies.

Enfin, il faut clairement différencier, tant dans leur but que dans leurs moyens, les stratégies de coopérations multilatérales des collaborations bilatérales, respectivement des coopérations transfrontalières.

En premier lieu, et dans le cadre de ses coopérations multilatérales, le canton de Neuchâtel participe à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) au niveau national, à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et à l'Espace Mittelland au niveau régional. Les deux premières poursuivent chacune le but idéal de résoudre de manière concertée les problèmes spécifiques aux divers domaines d'activités de l'Etat, tandis que la troisième vise la réalisation de projets communs. Au surplus, le canton de Neuchâtel est, comme tous les cantons suisses, partie prenante

dans une multitude de concordats intercantonaux. Or l'intérêt de ces concordats est qu'ils permettent d'offrir une large palette de prestations à la population à moindre coût et de régler les rapports entre cantons sur la base de règles précises.

Au-delà des conférences intergouvernementales, Neuchâtel participe évidemment aussi à de nombreuses de conférences intercantionales de départements, respectivement de services. Les domaines les plus touchés par les collaborations sont la formation (DIPAC) qui dispose d'un organisme intercantonal (CIIP) et d'une conférence des chefs de département (CDIP), tous deux très bien structurés et dotés d'un budget important, ainsi que les affaires sanitaires et sociales, qui disposent avec la CDS et la CDAS (niveau suisse) et la CRASS (niveau Suisse occidentale) de conférences influentes. Dans ces domaines aussi, de nombreux concordats règlent à satisfaction les relations et les collaborations entre cantons.

Il convient aussi de mettre clairement en évidence la participation active de Neuchâtel dans les instances des HES-SO et S2, ainsi que la création de la Haute Ecole ARC. C'est en effet au sein de tels réseaux organisés et réglementés que des relations de "concurrence-collaboration" peuvent être bénéfiques pour les cantons .

Au chapitre des collaborations bilatérales, il faut mentionner qu'elles permettent de coopérer avec ses voisins directs afin de poursuivre la réalisation de projets concrets. Dans ce contexte, Neuchâtel est évidemment amené à collaborer plus activement avec les cantons du Jura, de Vaud et de Fribourg. Le canton de Berne est en revanche moins sollicité, sans doute pour des motifs linguistiques.

Enfin, dans le domaine de la coopération transfrontalière, et dans le but de permettre un développement économique, social et culturel d'une région à cheval sur deux Etats nationaux, l'Arc jurassien s'appuie sur une tradition bien établie. Toutefois, cette tradition souffre (par comparaison aux situations de Genève ou de Bâle par exemple) de la situation topographique, ainsi que du cloisonnement des vallées et de la dispersion des populations.

Quoi qu'il en soit, la CTJ (Communauté de Travail du Jura), créée en 1985, réunissait côté suisse, les cantons de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura et, côté français, le Conseil régional de Franche-Comté. Les activités de la CTJ s'exprimaient conformément aux compétences de ses partenaires: aménagement du territoire, promotion touristique et économique, formation, culture et éducation, activités de lobbying. En 2001, une nouvelle CTJ a vu le jour. Sous le nom revisité de Conférence TransJurassienne, elle intègre désormais côté français l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par la coopération transfrontalière (Etat, Régions, Départements et Communes) et côté suisse, les quatre cantons mentionnés plus haut. L'élargissement du partenariat français permet d'élargir les domaines d'intervention de la Conférence TransJurassienne. Cette évolution devrait permettre d'aborder des problèmes qui ont échappé jusque-là à la Communauté de Travail du Jura dans le domaine des travailleurs frontaliers, de l'équivalence des diplômes, des douanes, de la police, pour ne citer que ces quelques exemples.

Enfin, il convient de mentionner ici, outre le développement récent de contacts avec les autorités du Département du Doubs, le programme INTERREG, initié par la Commission européenne dans le but de soutenir financièrement les actions de coopérations transfrontalières internes et externes des membres de l'Union européenne. Pour permettre la participation des cantons suisses, la Confédération a mis également sur pied un fond similaire, qui répond aux mêmes règles que celles de l'UE.

6. LES ATOUTS DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Neuchâtel n'est pas, et de loin, désarmé, dans les compétitions mondiale, européenne et finalement régionale évoquées précédemment. Le canton peut en effet faire valoir de nombreux atouts susceptibles de garantir et d'améliorer sa position en Suisse occidentale et sur une échelle plus vaste.

D'abord et depuis près de quatre siècles, l'industrie horlogère positionne le canton de Neuchâtel parmi les régions les plus innovatrices de Suisse. Autant de marques horlogères prestigieuses présentes sur le territoire cantonal, autant d'ambassadrices de Neuchâtel dans le monde: Swatch Group, LVMH, Richemont, Girard-Perregaux, Ulysse Nardin, Corum, Gucci, Bulgari, etc...

Issue de l'histoire horlogère neuchâteloise, la microtechnique est aujourd'hui à la fois l'atout essentiel de Neuchâtel et la discipline ciblée par le Conseil d'Etat pour assurer le développement du canton. Le projet de création d'un centre international des microtechniques avec la fédération des instituts de recherche neuchâtelois en la matière et l'EPFL, est susceptible de porter loin dans le monde le savoir-faire neuchâtelois.

Mais, Neuchâtel s'illustre dans d'autres domaines de la haute technologie au retentissement souvent international en étant actif et reconnu comme particulièrement performant dans des domaines aussi porteurs et exigeants que celui de la conquête spatiale. L'observatoire neuchâtelois fabrique des horloges pour une bonne partie des fusées intergalactiques.

La présence sur le sol cantonal d'une Université revêt une importance considérable, aussi bien sur le plan des centres d'excellence fédéraux (Neuchâtel a décroché celui de biologie) que sur le plan des collaborations intercantionales et internationales. L'Université de Neuchâtel collabore activement avec des universités de nombreux pays.

La qualité de la vie offerte dans le canton de Neuchâtel demeure un atout certain dans le positionnement du canton en Suisse et dans le monde. A titre d'exemple, nombreux sont les dirigeants d'entreprises étrangères qui mettent en exergue, parmi les points forts du canton, la qualité de la nature, mais aussi la sécurité qu'ils y trouvent.

Enfin, la vie culturelle neuchâteloise s'illustre par une grande vivacité et une diversité d'offres tout à fait exceptionnelle: les musées neuchâtelois jouissent d'une réputation nationale, parfois même internationale; la vie théâtrale et musicale est dense et intense. Il ne manque plus qu'un ou plusieurs événements ne deviennent majeurs, pour que la culture neuchâteloise devienne ambassadrice du canton.

Tous ces atouts doivent être exploités au mieux afin d'assurer à Neuchâtel la place qui lui revient en Suisse occidentale et dans le monde. Le Conseil d'Etat, ainsi que les acteurs économiques, culturels, administratifs ou académiques s'y emploient évidemment quotidiennement et activement.

7. LES CARENCES ET LES DÉFICITS INTRINSÈQUES AU CANTON DE NEUCHÂTEL

7.1. Le frein de la non appartenance à l'Union européenne

L'auteur de l'analyse économique de la situation de la Suisse et particulièrement de Neuchâtel, canton fortement exportateur, face à l'Union européenne, annexée au présent

rapport (cf. annexe 2), relève que l'économie neuchâteloise "est doublement pénalisée par le fait que notre pays n'est pas intégré à l'Union européenne. Elle subit plus que la plupart des autres cantons les conséquences de la tendance (...) à la revalorisation du franc, qui freine le dynamisme et réduit la rentabilité du secteur manufacturier exportateur." D'autre part, "la relative faible proportion d'emplois dans le secteur des services à haute valeur ajoutée représente un inconvénient supplémentaire pour l'économie neuchâteloise." Ce sont en effet des activités qui seraient plutôt favorisées par la hausse du franc et dont Neuchâtel ne bénéficie pas..

C'est ainsi que Neuchâtel, dans ses exportations, souffre plus que les autres cantons de la hausse du franc alors que dans ses services, il en bénéficie moins. La question a été évoquée plus haut, il convient cependant de le rappeler ici avec force: le canton de Neuchâtel souffre gravement de la non-participation de la Suisse à l'Union européenne. Le Conseil d'Etat entend le dire clairement sur la scène fédérale.

Les éléments susmentionnés, de même que l'excellent travail réalisé dans le cadre de la promotion économique, ne sont toutefois pas suffisants pour pallier toutes les carences et les déficits présentés par le canton de Neuchâtel et susceptibles d'obérer sa situation face à la concurrence d'autres régions de Suisse occidentale, face aussi aux autres régions du pays, face enfin à la concurrence internationale et singulièrement européenne.

7.2. La taille

D'une part, il faut convenir que Neuchâtel, seul, est devenu trop petit pour se faire voir et faire connaître sans effort particulier ses très hautes compétences industrielles. La question de la taille critique et de la concurrence redoutable des régions européennes voisines a déjà été évoquée plus haut. Il convient toutefois de rappeler ici que, seul, Neuchâtel ne parviendra pas à tirer son épingle du jeu. C'est notamment dans cette optique – mais pas uniquement, bien sûr - qu'il faut comprendre le regroupement des promotions économiques dans une entité intégrée comme le DEWS. Ensemble, les cantons présents dans le DEWS acquièrent une visibilité qu'ils n'auraient pas tout seuls, tant à l'égard de certaines régions suisses que face au reste du monde. C'est l'un des axes de la politique extérieure du canton que de lui donner une visibilité qu'il n'a pas naturellement et pour laquelle il devrait consentir des efforts démesurés s'il devait tenter de l'acquérir seul.

7.3. Le déficit d'information

En matière de politique extérieure, il convient de collecter, d'analyser et de systématiser les flux d'informations disponibles. En somme, et même si le terme semble assez peu adéquat, c'est presque d'un service de renseignements que le canton devrait se doter afin d'être présent le plus vite sur tous les objets susceptibles d'influer sur son avenir proche ou lointain. Dans ce domaine, tout ou presque reste à faire dans le canton de Neuchâtel. Il s'agit pourtant là d'un élément essentiel dans l'optique d'une politique extérieure proactive et efficace. Fédéralisme et conférences intercantionales obligent, les sources d'information liées à l'activité administrative fédérale notamment sont immenses, mais demeurent exploitées de façon lacunaire. Une détection précoce des projets à l'étude sur le plan fédéral et, le cas échéant, une intervention au niveau de la première évocation d'un objet au niveau administratif produirait à l'évidence beaucoup plus d'effet que les traditionnelles prises de positions rendues dans le cadre institutionnel des procédures de consultation, qui interviennent évidemment dans la seconde moitié du processus administratif et/ou législatif. En procédure de consultation par exemple ou devant le parlement (que ce soit durant le travail de commission ou en plénum), il devient beaucoup plus difficile de faire entendre sa voix pour un canton comme celui de

Neuchâtel, d'une part parce qu'il est un parmi les autres cantons confédérés, d'autre part parce que son poids démographique demeure extrêmement modeste. En somme, puisque l'on entend mieux Zurich ou Genève que Neuchâtel lorsqu'ils s'expriment ensemble, il convient d'amener Neuchâtel à s'exprimer avant les autres confédérés, dans le but d'être mieux écouté. La CGSO travaille aussi sur cette question et semblent se diriger dans la même direction que celle du canton de Neuchâtel, soit vers la mise sur pied d'un organe de veille de Suisse occidentale. Le principe en sera évoqué à nouveau dans le chapitre relatif aux stratégies.

7.4. La problématique du double mandat

C'est un point contesté que celui des avantages et inconvénients du double mandat entre un gouvernement cantonal et les Chambres fédérales. Il n'est évidemment pas question de trancher ici. Il faut relever, tout de même que, dans un mouvement historique de polarisation des fronts politiques, les représentants régionaux sont amenés à privilégier de plus en plus les positions partisans au détriment parfois des intérêts purement cantonaux. Relevons aussi qu'en matière de relations publiques au niveau fédéral, d'autres régions de Suisse occidentale sont plus actives. Les autorités cantonales valaisannes, par exemple, tiennent lors de chaque session parlementaire fédérale, leur séance gouvernementale à Berne. Les Valaisans en profitent évidemment pour entendre les parlementaires influents de tout le pays et se faire entendre d'eux sur des sujets importants pour le Valais.

7.5. La fixation de l'argent

Déjà évoqué précédemment, le problème de "l'évasion" financière hors du canton est un des handicaps les plus lourds auquel il faut faire face. Le canton est en effet l'un des principaux exportateurs de Suisse. L'étude de l'IRER "Politique extérieure du canton de Neuchâtel: Positionnement et stratégie", annexé au présent rapport, relève que l'ampleur des exportations neuchâteloises excède sans doute les chiffres présentés par les statistiques douanières. La cause en est qu'une forte proportion "des activités industrielles effectuées dans notre canton, en particulier dans les branches de l'horlogerie et des machines et appareils, le sont en sous-traitance pour des sociétés dont le siège social est situé dans un autre canton." En clair, la valeur ajoutée est produite dans le canton, mais elle est payée, encaissée et finalement partiellement dépensée ailleurs. Or il s'agit-là d'un des éléments susceptibles de créer une certaine vassalité économique, sociale et culturelle de Neuchâtel par rapport aux pôles urbains dont il est géographiquement proche.

7.6. L'absence d'espace d'échanges et de collaborations

Un des problèmes dans le développement des aspects urbains de Neuchâtel et dans la future élaboration du RUN, c'est l'absence d'un espace d'échanges et de collaborations. Les termes même en attestent: parler de pôle urbain, c'est admettre la notion d'attraction dudit pôle sur une région fertile en main-d'œuvre notamment, ainsi qu'en consommateurs de services et de culture. Or, le canton de Neuchâtel et son RUN ne peuvent chercher leur espace d'échanges et de collaborations que partiellement du côté de Bienne ou du côté d'Yverdon. Demeurent donc le Vallon de St-Imier et une partie jurassienne des Franches-Montagnes. Ces deux régions restent toutefois partiellement tournées, pour des raisons évidemment administratives, vers d'autres pôles urbains enclos dans leurs frontières cantonales.

Demeure aussi, hors des frontières cantonales et mêmes nationales, la Franche-Comté. Santé, culture, formation, emploi: tout pourrait attirer les habitants de France voisine vers

les infrastructures neuchâtelaises, si ce n'est les entraves légales - fédérales et/ou européennes - qui rendent difficile une homogénéisation du RUN avec un espace d'échanges et de collaborations transfrontalier. Avec les accords bilatéraux toutefois, et dans la perspective de la libre-circulation des personnes, on assiste depuis quelques temps à un renforcement démographique en France voisine. Bien qu'encore ténu, ce renforcement semble confirmer la vocation de pôle de Neuchâtel face au Département du Doubs.

7.7. La maîtrise des langues

Géographiquement, le canton de Neuchâtel est en tout cas aussi bien situé que l'Arc lémanique ou le Valais pour accueillir des services hiérarchiques privés ou publics. L'exemple et la réussite de la délocalisation de l'Office fédéral de la statistique en atteste. Toutefois, le canton peine encore à s'imposer dans ce domaine comme un concurrent sérieux des régions qui l'entourent. Un "call center" national sera par exemple plus facilement implanté à Bienne ou à Fribourg qu'à Neuchâtel, alors même que la localisation géographique d'une telle entreprise n'exige aucune infrastructure particulière. Dans le même état d'esprit, une activité de service pure comme l'administration centrale d'une assurance privée peut plus aisément envisager de s'établir dans la Vallée du Rhône ou à Fribourg, qu'à Neuchâtel.

De l'avis unanime d'économistes ou de responsables d'entreprises, et conformément à certaines des conclusions livrées par le rapport de l'IRER publié en annexe, Neuchâtel souffre sur ce point essentiellement de ses carences en personnel qui maîtrise les langues, notamment l'allemand et l'anglais. La réserve de main-d'œuvre bilingue disponible dans des régions comme Fribourg ou le Valais avantage ces cantons dans la recherche et l'implantation d'entreprises de services d'importance nationale sur leur sol. Or, dans les dix ans qui viennent, ces entreprises de services connaîtront encore pour une partie un développement important, pour une autre partie (secteur des assurances-maladie, par exemple) une rationalisation propice à des relocalisations. Pour pouvoir jouer pleinement de ses atouts dans ce cadre et sur le plan national, le canton de Neuchâtel doit trouver le moyen de combler sa carence linguistique. Les moyens d'y parvenir seront évoqués dans le chapitre relatif aux stratégies du Conseil d'Etat.

8. STRATÉGIE GÉNÉRALE DU CONSEIL D'ETAT

Sur la base des conclusions de l'IRER annexées, il appert que Neuchâtel est appelé à développer ses collaborations intercantionales sur la base de quatre modèles complémentaires.

8.1. Les quatre stratégies

Métropole polycentrique de Suisse occidentale

Il s'agit de s'engager en vue d'obtenir une répartition des prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale. L'offre d'une multitude de services serait ainsi organisée à l'échelle de la Suisse occidentale considérée comme un marché unique. Ce type de stratégie a déjà été développé avec succès par la participation active de Neuchâtel dans les instances des HES-SO et S2, par exemple. Cette stratégie englobe aussi l'organisation et le développement des collaborations intercantionales.

Centre international des microtechniques

La deuxième stratégie consiste à cibler les efforts de développement sur la microtechnique au sens large, notamment par la création d'un pôle d'excellence international en microtechnique à Neuchâtel en collaboration avec l'EPFL. Cette stratégie induit, en matière de politique extérieure, la recherche et l'exigence constante d'un regroupement des ressources spécialisées sur le territoire du canton.

Vers une région de Suisse occidentale

La troisième stratégie globale implique une délégation progressive de compétences à une organisation intercantonale. Dans ce domaine, la tendance est clairement aux regroupements liés à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Performance intérieure

Enfin, la dernière stratégie exige de Neuchâtel une cohésion interne et une rapidité d'action accrues dans tous les domaines de politique intérieure sur lesquels le Conseil d'Etat et les autres acteurs cantonaux ont la possibilité d'agir.

Toutes les stratégies évoquées ci-dessus nécessitent l'engagement conjoint de Neuchâtel et de partenaires extérieurs au canton. Les mariages ou, plus prosaïquement les collaborations se décident et se font à plusieurs. Il demeure toutefois plusieurs actions qui peuvent être initiées rapidement, sans être entravées par des considérations extérieures au canton et dans l'intérêt bien compris de la défense du canton et de son meilleur positionnement dans les collaborations recherchées et à venir. Ces actions sont décrites dans le chapitre 8.2 qui suit.

8.2. Possibilités d'actions

8.2.1. Pour contribuer à l'adhésion à l'Union européenne

Bien que la question de l'adhésion à l'Union européenne soit de la compétence des autorités fédérales, il est de la responsabilité du Conseil d'Etat neuchâtelois de relancer sur la scène nationale le débat sur ce thème.

En effet, l'activité économique du canton est fortement orientée sur l'exportation. Toute entrave à ces relations commerciales, y compris l'isolement politique, compromet ses intérêts et le développement économique du canton.

Une telle démarche impose des actions sur deux échelles. D'une part, le Conseil d'Etat entamera la discussion sur ce thème au sein d'institutions telles que la CGSO et mobilisera les gouvernements cantonaux sensibles à l'isolement de la Suisse. D'autre part, au sein du canton, le gouvernement encouragera la diffusion régulière d'informations objectives sur les avantages et les inconvénients et donc sur les conséquences prévisibles d'une adhésion. Cette démarche pourrait se faire conjointement avec des partenaires privés, publics et associatifs.

Pratiquement, durant cette législature déjà, le Conseil d'Etat s'est déjà engagé à présenter des propositions concrètes et étayées aux gouvernements de Suisse occidentale. Il a également soutenu et continuera à soutenir les actions initiées par la Conférence des gouvernements Cantonaux.

8.2.2. Pour pallier le déficit de taille et le manque de visibilité

D'un point de vue général, Neuchâtel est inévitablement amené à s'allier avec une entité plus grande que le canton afin de gagner en visibilité. D'une part, sur la base de ce qui précède et conformément aux recommandations émanant du rapport de l'IRER annexé, le Conseil d'Etat est résolu à jouer la carte des collaborations intercantionales et à faire corps avec tous ses partenaires de Suisse occidentale. D'autre part, au sein de la Suisse occidentale, Neuchâtel est amené à faire jouer à plein la concurrence face à ses partenaires s'il y a lieu de le faire. En d'autres termes, avec Neuchâtel, la Suisse occidentale doit présenter un front uni face aux autres pôles urbains suisses et étrangers; mais au sein de la Suisse occidentale, Neuchâtel s'efforcera par tous les moyens d'éviter une relation de vassalité par rapport aux poids lourds économiques et urbains qui l'entourent.

La mise en évidence des atouts neuchâtelois au travers d'un ou de plusieurs événements majeurs qui puissent, tout à la fois, donner à Neuchâtel une visibilité internationale et amener au canton des revenus liés, demeure une volonté du gouvernement. Cette recherche et cette détermination comportent certes une part de risque: le succès du Forum de Davos ou celui du Festival de jazz de Montreux ne se sont dessinés qu'après quelques années indécises. Si Neuchâtel imaginait, par exemple, une structure articulée selon des modalités à prévoir autour du thème de l'eau, un thème qui va petit à petit éclipser tous les autres au cours des cinquante prochaines années, ou autour du thème des microtechniques, atout historique du canton, ou encore autour d'un thème culturel comme Le Corbusier, personnalité illustre de La Chaux-de-Fonds ou Dürrenmatt à Neuchâtel, il en irait probablement de même.

Quoi qu'il en soit, Neuchâtel aurait intérêt à quitter ses vêtements d'une modestie quelque peu calviniste pour endosser ceux de la promotion de ses atouts. A l'instar de Tourisme neuchâtelois, qui a su utiliser le succès d'Expo.02 à Neuchâtel pour promouvoir le tourisme du canton au travers d'une campagne de publicité à succès ciblée sur la Suisse alémanique en 2003, le Conseil d'Etat est décidé à utiliser le chemin de la promotion du canton, afin que l'extérieur connaisse ses attraits, ses atouts et ses qualités.

Pratiquement durant cette législature, le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts en vue de la création d'une région de Suisse occidentale, par exemple par la fusion d'Espace Mittelland et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale. Simultanément, il n'aura de cesse de valoriser les atouts neuchâtelois, par exemple avec la création d'un Centre international des microtechniques ou la mise sur pied d'un ou plusieurs événements majeurs (symposium international des microtechniques, promotion du canton via Le Corbusier ou Dürrenmatt, ...).

8.2.3. Pour pallier les carences en information

Le Conseil d'Etat encourage déjà ses chefs de service à participer activement à toutes les conférences intercantionales auxquelles leur rang leur donne accès. Ce n'est toutefois pas suffisant. Il conviendrait, en plus, de prendre en compte, dans l'évaluation du travail des cadres de l'administration cantonale, leur participation aux organes supra-cantonaux et les gains réels que cette participation représente pour le canton, tant sur le plan de la visibilité que dans le domaine de la récolte d'informations. En outre, dans le même état d'esprit, il convient aujourd'hui de réfléchir à la mise sur pied d'un organe de veille cantonal, utile à informer transversalement les autorités compétentes sur tous les sujets sensibles en gestation dans les instances supra-cantoniales et/ou fédérales. Cet organe de veille devrait avoir pour mission de chercher, collecter, analyser les informations auprès de services cantonaux, mais aussi des représentants neuchâtelois dans

l'administration fédérale, et d'alerter les autorités compétentes (parlementaires fédéraux et membres du Conseil d'Etat notamment) sur tous les enjeux vitaux pour le canton de Neuchâtel.

Un organe de veille similaire est envisagé par la CGSO. Le Conseil d'Etat s'en réjouit, mais il est toutefois d'avis qu'une structure cantonale de ce type permettrait de se pencher plus spécifiquement sur les problèmes neuchâtelois.

Pratiquement, durant cette législature, le Conseil d'Etat compte mettre en place un organe de veille composé de cadres de l'administration, mais aussi de représentants de la société civile.

8.2.4. Pour réorganiser les relais à Berne

Contrairement à la tendance actuelle, et en réponse notamment au postulat du groupe radical "Plus de lobbying, plus de travail en réseau", le Conseil d'Etat n'estime pas utile de s'adjoindre les services d'un lobbyiste auprès du Parlement. En effet, au vu des expériences réalisées par d'autres cantons confédérés en la matière, il apparaît que le travail de pression au sein du Parlement ne porte guère de fruits tangibles. Pour le surplus, les fonctions qui seraient dévolues à un lobbyiste, en plus d'être coûteuses (environ 300.000 francs par an), seraient par trop hétérogènes. Il serait en effet indirectement chargé des relations publiques pour Neuchâtel auprès des autorités fédérales élues en plus d'être actif comme organe de pression.

Le Conseil d'Etat est d'avis que l'organe de veille susmentionné pourrait remplacer utilement un lobbyiste à Berne. En revanche, le Conseil d'Etat envisage la possibilité de se réunir durant les sessions parlementaires à Berne, sur le même mode que ce qui est déjà pratiqué avec un certain succès par le gouvernement valaisan. Ces rencontres régulières devraient permettre au gouvernement neuchâtelois de présenter aux parlementaires fédéraux non-neuchâtelois les prises de positions cantonales. Elles permettraient en outre de rappeler l'existence de Neuchâtel à des parlementaires suisses qui ne connaissent hélas pas assez le canton et qui en ignorent en tout état de cause les impératifs vitaux.

Le Conseil d'Etat réfléchit en plus au moyen de créer un flux d'information concret et ciblé entre l'administration cantonale et les parlementaires fédéraux neuchâtelois. Ce flux d'information peut représenter, en certaines circonstances, un soutien indirect au travail des parlementaires. Il servirait surtout la visibilité de Neuchâtel et de ses parlementaires sur la scène fédérale.

Pratiquement, durant la présente législature, le Conseil d'Etat soumettra des propositions concrètes de collaborations étroites aux parlementaires neuchâtelois. Cette mesure complètera celle de la création d'un organe de veille.

8.2.5. Pour contribuer à développer des services d'agglomération

La création du RUN répond à l'objectif majeur du Conseil d'Etat d'éviter pour Neuchâtel un quelconque lien de vassalité à l'égard du pôle urbain Lausanne-Genève. Dans cette optique, le Conseil d'Etat poursuivra évidemment sur la voie du développement du RUN. Le Conseil d'Etat s'efforcera en corollaire de dégager pour la cité neuchâteloise un espace d'échanges et de collaborations, singulièrement en direction de la France. La systématisation des liens et relations avec le Département du Doubs et la Franche-Comté s'inscrivent déjà dans ce cadre. Avec l'entrée en vigueur des bilatérales et la poursuite des négociations entre la Suisse et l'Union européenne, ces liens continueront à se développer. La libre-circulation des personnes devrait en outre contribuer à donner

au RUN le souffle démographique dont toute agglomération a besoin pour son développement. Un projet d'étude de l'impact des accords bilatéraux sur la zone économique transfrontalière, qui monte en puissance et qui couvre le canton de Neuchâtel et le département du Doubs, est sur le point d'aboutir. L'étude serait conduite par les universités de Neuchâtel et de Besançon.

Pratiquement, durant la présente législature, le Conseil d'Etat poursuivra la procédure de mise en place du RUN et concrétisera la conduite d'une étude d'impact des accords bilatéraux sur le territoire franco-suisse de la CTJ.

8.2.6. Pour attirer des hiérarchies de services

Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux liés aux restructurations et aux relocalisations potentielles des hiérarchies de services durant ces prochaines années en Suisse. En effet, de nombreux emplois tertiaires liés aux banques, aux assurances mais aussi aux anciennes régies fédérales, aux caisses-maladie, etc. tendent à se concentrer dans les grands centres urbains (Zürich, Genève, Lausanne, Berne ou Bâle). Les autres régions, telles que Neuchâtel, jugées davantage périphériques se trouvent dangereusement préteritées par cette évolution. Il est ainsi fondamental que le canton de Neuchâtel puisse se repositionner en tant qu'hôte possible de ce type de services en s'efforçant de promouvoir ses atouts géographiques, économiques et de qualité de vie. La promotion économique peut également contribuer à renforcer les activités tertiaires en attirant notamment des centres de décision ou "headquarters" internationaux.

Pratiquement, durant la présente législature, le Conseil d'Etat concrétisera la création de pôles de développement économique (cf. rapport 04.018 Politique régionale) et poursuivra la mise en place du RUN, qui devraient donner plus de visibilité à la volonté de développement du canton et, par conséquent, attirer des services aux entreprises.

8.2.7. Pour pallier les problèmes liés à la maîtrise des langues

Ces trois dernières années, le canton de Neuchâtel a été particulièrement actif dans les enceintes intercantionales, tout particulièrement dans les questions touchant à l'enseignement des langues qui est devenu un enjeu majeur de coordination, au niveau national et à l'échelle romande.

Quel que soit l'ordre retenu pour l'enseignement des langues étrangères, la CIIP et la CDIP sont conscientes qu'il est vital, pour l'avenir de notre pays, de renforcer les compétences linguistiques des élèves, pour la suite de leur formation ou leur intégration sur le marché de l'emploi. C'est l'un des buts qu'elles visent à travers les plans d'études cadre pour la scolarité obligatoire. Ces documents devront permettre à chaque canton d'atteindre des objectifs pédagogiques communs et d'adapter leurs propres plans d'études en conséquence. Les travaux sont déjà très avancés en Suisse romande, puisque la CIIP a mis son plan d'études cadre, le PECARO, en consultation le 22 janvier dernier. La CDIP a lancé son propre projet d'harmonisation au niveau national en 2003, en s'inspirant largement des démarches de la CIIP.

Au niveau cantonal, pour répondre aux besoins des jeunes neuchâtelois dans la perspective de leur formation supérieure et renforcer également notre attractivité par la diversité et la qualité des filières offertes, le DIPAC est en train d'étudier la faisabilité d'une offre de formation bilingue anglais-français élargie à la scolarité obligatoire et qui pourrait ainsi compléter les programmes offerts par les lycées. Il examine également, pour répondre aux souhaits de la promotion économique, la possibilité de mettre en place un cursus international.

Ces travaux fourniront une réponse à la motion du groupe libéral-PPN 01.135, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais", adoptée sans opposition par le Grand Conseil, le 3 septembre 2002. Signalons en outre que le Lycée Jean-Piaget offrira à partir de 2004 une maturité professionnelle commerciale bilingue anglais-français. Il est probable que des formations professionnelles bilingues anglais- et allemand-français soient mises sur pied dans les années à venir.

Dans le secteur des hautes écoles, la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel vient de mettre sur pied la possibilité de réaliser un master post-grade bilingue français-allemand. Mais il faut surtout signaler que l'introduction du système de Bologne initiera, à moyen terme, une restructuration en profondeur du paysage suisse des hautes écoles.

Enfin, en réponse à la motion Claude Borel intitulée "Fenêtres ouvertes sur la Suisse...", le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il a toujours soutenu les échanges scolaires et universitaires. En comparaison intercantonale, Neuchâtel figure parmi les cantons les plus dynamiques. Le Conseil d'Etat continuera donc à encourager les échanges, les séjours professionnels et d'apprentissage, ainsi que les séjours d'enseignants stagiaires dans les classes d'école des différentes régions linguistiques du pays.

En conclusion, le Conseil d'Etat est conscient que la maîtrise des langues est l'un des plus importants défis à relever pour l'avenir de notre canton. Il estime qu'il faut privilégier une approche coordonnée aux niveaux romand et national, en matière d'enseignement, pour favoriser l'arrivée de nouveaux habitants ou de nouvelles entreprises, tout en offrant à chaque élève neuchâtelois des bases de qualité que ce soit pour les formations qui suivent la scolarité obligatoire ou l'intégration dans la vie active.

Pratiquement, durant cette législature, le Conseil d'Etat continuera l'examen des pistes qui devraient permettre d'élargir l'offre de formation aux enfants de cadres d'entreprises expatriés, de manière à renforcer les atouts neuchâtelois en matière de promotion économique. Cela pourrait déboucher sur des collaborations avec des partenaires privés actifs dans le canton de Neuchâtel.

9. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Pour l'essentiel, les options du Conseil d'Etat s'inscriront dans le budget actuel de l'Etat en faisant appel aux forces existantes. C'est le cas des actions en faveur de l'adhésion à l'Union européenne, de l'organe de veille cantonal et d'une collaboration plus étroite avec les parlementaires fédéraux qui ne devraient engendrer aucun frais supplémentaires. C'est le cas aussi des collaborations intercantionales et d'une augmentation de l'efficacité de l'administration cantonale, qui sont d'ors et déjà inscrites dans le programme du Conseil d'Etat et qui devraient engendrer des économies.

Par contre, la création d'un centre international des microtechniques engendrera des investissements et des frais d'exploitation inscrits dans la collaboration universitaire. Les événements majeurs ou les promotions destinées à améliorer la lisibilité du canton, le développement de la maîtrise des langues, la création du RUN et la promotion d'une région transfrontalière nécessitent un engagement financier du canton. Le Conseil d'Etat en informera le Grand Conseil au fur et à mesure de l'évolution des dossiers.

10. MOTIONS ET POSTULAT

Par le présent rapport, le Conseil d'Etat entendait, d'une part, attirer l'attention de votre conseil sur les défis qui attendent le canton de Neuchâtel dans le cadre de ses relations avec les autres Confédérés et avec la France voisine et, d'autre part, répondre à plusieurs interventions parlementaires que nous vous prions de classer.

92.134

18 novembre 1992

Motion Bernard Soguel Restructuration et ouverture

Les difficultés économiques vécues aujourd'hui sont conjoncturelles et structurelles.

Pour faire face à ces dernières, des restructurations sont entreprises dans les cantons et des collaborations intercantionales dans plusieurs domaines sont à l'étude.

Afin d'éviter une concentration des activités dans les régions à forte densité de population et un affaiblissement structurel des cantons périphériques, le Conseil d'Etat est prié d'inventorier les possibilités de collaboration avec d'autres cantons, d'en estimer les possibilités d'économies potentielles, d'examiner dans quelle mesure cette collaboration peut déboucher sur une répartition spatiale équitable des activités concernées et, cas échéant, de préciser quelles bases législatives permettent d'atteindre ces objectifs.

Cosignataires: J. Philippin, H. Deneys, J.-P. Tritten, A.-M. Cardinaux-Mamie, R. Jeanneret, F.-E. Moulin, Ch.-H. Pochon, P.-A. Colomb, F. Jeanneret-Gris, E. Reber, J.-L. Virgilio, F. Gertsch, S. Vuilleumier, J.-M. Monsch, Ch.-H. Augsburgger, M.- A. Noth, B. Renevey, M. Dusong, F. Berthoud, B. Duport, D. Berberat, C. Borel, J.-J. Delémont, G. Bochslér, P. Ingold et J.-P. Ghelfi.

Le présent rapport répond à la motion sur les grands principes. Les économies réalisables et les éventuelles modifications législatives seront calculées et présentées au cas par cas des collaborations intercantionales.

93.103

1^{er} février 1993

Motion Claude Borel Fenêtres ouvertes sur la Suisse...

Le choc du 6 décembre 1992 n'a été qu'un révélateur: les Suisses s'ignorent de plus en plus au-delà des frontières linguistiques!

Nos contacts avec les cantons d'Argovie, de Saint-Gall et des Grisons, l'année du 700e, notre participation à l'OLMA saint-galloise doivent constituer le point de départ d'une nouvelle politique à plus long terme visant à développer les relations intercantionales dans les domaines les plus divers.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de poursuivre dans cette voie et d'encourager, dans toute la mesure de ses possibilités:

- les jumelages;
- les échanges scolaires et universitaires;
- les séjours professionnels et d'apprentissage;

- les séjours d'enseignants-stagiaires dans les classes d'écoles des différentes régions linguistiques du pays;
- l'organisation de cours de répétition intercantonaux;
- la promotion touristique réciproque;
- les échanges culturels et sportifs, entre le canton de Neuchâtel et les autres régions linguistiques du pays.

Le gouvernement est en outre invité à jouer de son influence pour inciter la SSR – qui se plaint pourtant de ses difficultés financières – à diffuser plus souvent des émissions et des créations romandes outre-Sarine et outre-Gothard et vice-versa, et à multiplier les "regards croisés" d'une région à l'autre. Les Suisses ont appris à vivre avec des émissions new-yorkaises, munichoises, parisiennes ou milanaises; une SSR soucieuse de son mandat interculturel devrait aussi apprendre à les sensibiliser davantage aux problèmes de leurs propres compatriotes.

Cosignataires: R. Jeanneret, J.-M. Monsch, C. Debrot, M. Pauchard-Givord, B. Renevey, M. Dusong, J.-J. Delémont, J.-S. Dubois, F. Berthoud, P. Ingold, M.-A. Noth, A.-M Cardinaux- Mamie, E. Reber, Ch.-H. Pochon, G. Bochsler, M. Castioni, A. Aubry, S. Mamie, J. Philippin, F. Thiébaud, D. Berberat, B. Duport, S. Vuilleumier et P.-A. Delachaux.

Pour cette motion aussi, le présent rapport répond sur les grands principes. La volonté du Conseil d'Etat d'œuvrer à la création d'une région de Suisse occidentale, qui serait la seule du pays à être bilingue, va bien dans le sens des motionnaires. Quant aux programmes de la SSR, le Conseil d'Etat est d'avis que les remarques des motionnaires transmises aux représentants de la télévision, ont aujourd'hui quelque peu porté leurs fruits.

95.142

2 octobre 1995

Postulat Didier Berberat et Jean-Jacques Delémont

Association du Grand Conseil et de la population aux travaux de l'Espace économique du Plateau central

La création et la mise en œuvre de l'Espace économique du Plateau central (EEPC) sont des événements importants. La mise en commun des ressources de cinq cantons s'inscrit dans la perspective de la revitalisation du fédéralisme, à une époque où les cantons n'ont souvent plus la masse critique nécessaire pour une action efficace à un coût économiquement supportable.

Un des atouts de l'EEPC est que cet Espace se compose de cantons alémaniques et romands et qu'il joue un rôle de pont entre les différentes communautés de notre pays.

Même si le terme "économique" figure dans le nom de cet nouvel Espace, la dimension politique de ce projet est évidente. Actuellement, celui-ci est porté par les exécutifs cantonaux et les hauts fonctionnaires. Il est certain que la procédure retenue était la seule qui permette d'agir rapidement. Aujourd'hui, il nous semble cependant nécessaire que ce projet ne repose pas uniquement sur les exécutifs cantonaux mais que les législatifs, et surtout les populations concernées, y soient également associés. En effet, les réalisations de l'EEPC auront forcément des conséquences sur la vie sociale et économique des cantons qui la composent. En outre, le fédéralisme est un projet politique et, à ce titre, concerne l'ensemble de la population.

L'EEPC est un organisme de type nouveau qui naît à une époque de profonde remise en question.

Convaincus que le principe de participation active du Grand Conseil et de la population aux travaux de l'EEPC est plus que jamais nécessaire, les soussignés, comme cela est fait dans d'autres parlements cantonaux, prient le Conseil d'Etat d'étudier:

- 1. la mise sur pied d'une information régulière du Grand Conseil et, partant, de la population sur les travaux de l'EEPC par des rapports appropriés;*
- 2. la création d'une commission parlementaire chargée de ce dossier ou, le cas échéant, l'extension du mandat d'une commission déjà existante.*

Signataires: D. Berberat, J.-J. Delémont, A. Opper, P. Willen, R. Jeanneret, B. Reveney, F. Gertsch, J.-A. Maire, M.-A. Crelier-Lecoultré, S. Mamie, L. Vaucher, G. Bochsler-Thiébaud, L. Matthey, P. Bonhôte, J. Philippin, S. Vuilleumier, M. Blum, A.-C. Pétremand-Berger, M. Schaffter, H. Deneys, B. Soguel et F. Berthoud

L'EEPC est devenu l'Espace Mittelland (EM) en 1996. Le thème de la motion est largement traité par le présent rapport. D'une part, le Conseil d'Etat est d'avis que l'EM et la CGSO peuvent se fondre dans une région nouvelle de Suisse occidentale, d'autre part, la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil a été créée en 2000. En outre, le débat ouvert par le présent rapport a largement valeur d'information.

02.132

18 juin 2002

Postulat du groupe radical

Plus de lobbying, plus de travail en réseau

A l'heure actuelle, chaque région doit promouvoir ses atouts et doit défendre ses droits activement. Les nouvelles politiques fédérales exigent notamment souvent d'être rapidement candidat à une aide ou d'être très proactif dans sa défense pour voir ses projets soutenus par la Confédération. Le Conseil d'Etat émet d'ailleurs ce constat dans son programme de législature.

Devant cette évolution, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre des mesures dynamiques pour améliorer le lobbysme du canton auprès des autorités et de l'administration fédérale. Pourquoi pas un "ambassadeur" du canton à Berne?

En outre, nous demandons au Conseil d'Etat d'envisager la création d'un réseau informel d'appuis avec les régions et villes environnantes et d'en déterminer le coût. Partant du constat que "ensemble on est plus fort", pourquoi ne pas organiser un soutien mutuel des projets des uns et des autres afin de renforcer la structure de toute la région?

Bienne défendant la localisation d'un office fédéral à Neuchâtel, Neuchâtel soutenant activement un projet d'implantation culturelle à Yverdon, Yverdon soutenant vigoureusement la localisation d'un tribunal fédéral à Fribourg, Fribourg... etc. Voilà quelle pourrait être à l'avenir l'image d'une région qui "en veut".

Si de tels soutiens existent déjà parfois, nous envisageons qu'un réseau, informel mais fortement structuré, liant les cantons et villes des Trois-lacs et de l'Arc jurassien pourrait rendre ces actions plus systématiques, plus précoces et plus efficaces.

Signataires: D. Cottier, B. Zumsteg, J. Tschanz, R. Debély, A. Gerber, R. Tanner, F. Löffel, E. Berthet, J.-B. Wälti, M.-L. Béguin, P. Sandoz, F. Rutti, W. Geiser et M. Schafroth.

Encore un fois, le présent rapport répond sur les principes aux motionnaires. Le Conseil d'Etat est décidé à mieux promouvoir le canton et va dans le sens des motionnaires, sauf sur un point. Il estime, en effet, préférable de créer un organisme de veille au sein de l'administration pour le traitement des affaires générales, de soutenir l'émergence d'un ou de plusieurs événements majeurs profilant le canton ou encore de mettre en place une campagne de promotion des atouts neuchâtelois, à la création "d'un réseau des villes environnantes". La collaboration intercantonale devrait être favorisée au sein d'une "région de Suisse occidentale" dont l'un des objectifs est précisément la promotion de projets communs

11. CONCLUSION

En matière de politique extérieure, nul ne peut jamais prétendre à l'exhaustivité. Le Conseil d'Etat s'est toutefois efforcé d'être à la fois le plus synthétique possible dans son approche raisonnée et le plus complet possible dans les sources de renseignements qui ont été placées en annexe du présent rapport.

Pour le surplus, le rapport répond aux promesses formulées par le gouvernement à l'égard de votre conseil dans le cadre du programme de législature. Il est avant tout destiné à susciter un large débat au sein de votre conseil évidemment, mais aussi dans l'entier de la population neuchâteloise.

Les options générales qui y sont définies inspireront le Conseil d'Etat dans sa politique future. Le gouvernement s'employera à les concrétiser en fonction des missions propres à chaque département. Ces options générales sont contenues dans le plan d'action suivant:

Les 4 stratégies

- Organiser les prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale.
- Cibler les efforts de développement sur les microtechniques, atout neuchâtelois principal.
- Admettre une délégation progressive de compétence à un ou des organismes intercantonaux.
- Assurer la cohésion intérieure et la rapidité d'action.

Les possibilités d'actions

- Rappeler au niveau fédéral l'importance pour Neuchâtel d'une participation pleine et entière du pays à l'Union européenne et encourager toutes les initiatives allant dans le sens d'un rapprochement Suisse-UE.
- Favoriser et participer activement à l'émergence et à la création d'une région de Suisse occidentale.
- Développer une dynamique entre le RUN et un bassin d'échanges et de collaborations.

- Promouvoir les attraits, les atouts et les qualités du canton en Suisse et dans le monde, par exemple par des évènements majeurs.
- Développer les flux d'informations utiles au canton, par exemple par une cellule de veille.
- Renforcer les relais avec la Confédération.
- Maintenir et attirer dans le canton des prestataires de services, qu'ils soient publics ou privés.
- Développer la maîtrise des langues, notamment de l'allemand et de l'anglais.

Tout cela doit se faire dans un esprit de cohésion et de débat ouvert à l'échelle de l'entier du canton. En effet, la politique extérieure du canton, dans la mesure où elle détermine l'avenir et la place de Neuchâtel en Suisse et dans le monde, concerne l'entier des citoyens. Le plan d'action sera mis en œuvre par chaque département toutes les fois que l'opportunité s'en présentera.

Le Conseil d'Etat, tout en étant à l'écoute de vos remarques et suggestions, vous prie de prendre acte du présent rapport.

Il vous demande, en outre, de classer les motions Bernard Soguel 92.134, du 18 novembre 1992, "Restructuration et ouverture", Claude Borel 93.103, du 1^{er} février 1993, "Fenêtres ouvertes sur la Suisse...", et les postulats Didier Berberat et Jean-Jacques Delémont 95.142, du 2 octobre 1995, "Association du Grand Conseil et de la population aux travaux de l'Espace économique du Plateau central", et du groupe radical 02.132, du 18 juin 2002, "Plus de lobbying, plus de travail en réseau".

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 29 mars 2004

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
TH. BÉGUIN

Le chancelier,
J.-M. REBER

Institut de recherches économiques et régionales
Université de Neuchâtel
Pierre-à-Mazel 7
CH-2000 Neuchâtel

RAPPORT "POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANTON DE NEUCHÂTEL: POSITIONNEMENT ET STRATÉGIES"

Janvier 2004

Réalisation D^r Sophie-Hélène Bataïni
D^r José Corpataux

Direction D^r Olivier Crevoisier
Prof. Denis Maillat

Remerciements

Cette étude est le résultat d'une recherche à laquelle plusieurs personnes ont participé. Les auteurs tiennent à remercier M^{me} Karine Duthé et M. Alain Berset, du Département de l'économie publique, pour leur suivi de l'étude, ainsi que M. Gilles Léchet, de Compas Management services Sàrl, pour son apport à ce mandat.

La participation de MM. Frédéric Quiquerez et Maik Roth, collaborateurs scientifiques à l'IRER, a été précieuse pour la recherche et le traitement de certaines statistiques présentées dans ce rapport.

RÉSUMÉ

Le contexte actuel de mutations économiques et institutionnelles impose au Canton de Neuchâtel une réflexion sur ses relations extérieures, notamment au sein de la Suisse occidentale.

Mondialisation, élargissement des espaces de vie et nouvelles politiques sectorielles et régionales de la Confédération entraînent une réallocation des activités économiques dans l'espace. Face à ces transformations, des activités tertiaires aussi bien publiques que privées, traditionnellement protégées par la distance géographique ou pour des raisons politiques, sont touchées. Or, force est de constater que cette réallocation des activités tertiaires est dommageable pour un canton de petite taille comme Neuchâtel, car elle se fait essentiellement au profit des grandes agglomérations du Plateau suisse. Si Neuchâtel a toujours su jouer de ses atouts pour renforcer ses activités industrielles fortement exportatrices, notamment par une politique active de promotion économique, il doit aujourd'hui penser à son organisation économique interne et à ses collaborations externes, s'il ne veut pas s'exposer à des fuites croissantes et ainsi voir son important revenu de base s'échapper vers les grandes agglomérations du Plateau suisse.

Au plan institutionnel, les transformations du système fédéraliste placent désormais la recherche de solutions intercantionales au centre des nouvelles politiques sectorielles. Il devient nécessaire de renouveler les modalités de coopération puisque c'est maintenant d'elles que dépendent les flux venant de la Confédération.

De manière parallèle et complémentaire, la réflexion sur la politique extérieure de Neuchâtel doit prendre en compte les projets du gouvernement cantonal. Actuellement, trois projets sont à considérer: la réalisation du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), l'augmentation de l'attractivité du canton, en particulier à travers le développement du pôle des microtechniques dans le domaine de la recherche, et le renforcement de l'efficacité des prestations de l'Etat. Ils constituent des potentiels importants pour l'insertion du canton en Suisse occidentale, que les relations extérieures peuvent faciliter.

Enfin, la réflexion sur la politique extérieure du Canton doit s'appuyer sur les enseignements à tirer de sa pratique de collaboration, en termes de difficultés et de potentiels. Les entretiens menés auprès des chefs d'une dizaine de services de l'administration cantonale montrent que les collaborations institutionnalisées comme Espace Mittelland constituent des lieux d'échanges, mais s'avèrent inappropriées pour l'identification et la résolution des problèmes puisque ceux-ci concernent seulement un nombre restreint de cantons. Des regroupements permettant de réaliser des économies d'échelle dans le domaine des services publics sont discutés et partiellement mis en œuvre, mais le potentiel de rationalisation reste important. De même, les activités de défense d'intérêts, cruciales pour un canton comme Neuchâtel, doivent être mieux exploitées, et cela en partenariat. En effet, l'appui d'autres cantons permet d'augmenter le poids politique et d'améliorer les chances de capter des flux (financiers, mais aussi sous forme de projets) de la Confédération. Les entretiens mettent aussi en évidence l'absence de projets d'avenir, mobilisateurs à long terme, comme l'a été Expo.02, et qui donneraient un horizon commun favorisant le développement des collaborations institutionnalisées.

De plus, il semble qu'aucun leader ne s'impose en Suisse occidentale comme partenaire incontournable. Le choix d'un partenaire privilégié est souvent perçu comme un moyen qui mène à se priver des apports possibles d'autres cantons. Inversement, les collaborations à géométrie variable sont soumises à la versatilité et à l'opportunisme des partenaires.

Sur le plan des modalités de coopération, des enseignements importants sont à retenir:

- *Les collaborations intercantionales imposées ou régulées, notamment par la Confédération, neutralisent les comportements opportunistes et s'avèrent souvent avantageuses pour un canton comme Neuchâtel;*
- *Des relations interpersonnelles porteuses entre élus permettent des collaborations qui ne verraient pas le jour autrement.*

A partir de ces constats économiques et institutionnels, quatre stratégies visant à réaliser une meilleure insertion du canton en Suisse occidentale pour les années à venir sont proposées:

- *Répartition des prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale: avec cette stratégie, Neuchâtel, en concertation avec d'autres cantons, abandonne certaines prestations et en développe d'autres pour une clientèle venant de l'ensemble de la Suisse occidentale;*
- *Spécialisation et consolidation d'un pôle d'excellence en Suisse et dans le monde: avec cette stratégie, le canton regroupe ses forces, mise sur des spécialisations et développe une offre visant à capter une clientèle provenant de Suisse occidentale et de l'étranger;*
- *Mobilisation de la cohésion interne et rapidité d'action: cette stratégie mise sur la petite taille du canton et sur la capacité d'intégration des villes et du secteur privé pour développer systématiquement de nouveaux projets (publics et privés) permettant de capter de nouvelles activités;*
- *Délégation progressive de compétences à une organisation supracantonale: cette stratégie permettrait d'atteindre une masse supérieure et renforcerait la centralité des agglomérations.*

Ces stratégies ne s'excluent pas l'une l'autre. Il existe de nombreuses combinaisons possibles. La latitude laissée aux choix politiques et aux modalités de réalisation est considérable, tant dans le choix des partenaires que des objectifs. Il en résulte que les choix politiques seront difficiles à imposer s'ils ne s'inscrivent pas dans des projets mobilisateurs à l'échelle du canton (comme le RUN ou le développement des microtechniques) ou dans des projets impliquant plusieurs partenaires de Suisse occidentale (comme l'a été Expo.02).

1. INTRODUCTION

Cette étude a été confiée à l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel par M. le Conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie publique. Elle s'inscrit dans la réflexion que mène actuellement le Canton de Neuchâtel sur sa politique extérieure. Développant une argumentation économique autour de la répartition des activités basiques et induites de Neuchâtel, elle se veut un complément aux perspectives plus institutionnelles et politiques qui marquent l'évolution des relations inter-cantoniales.

1.1. Objectifs de l'étude

La mondialisation accroît la concurrence entre les territoires et cela à toutes les échelles, des localités aux territoires nationaux et supranationaux, faisant émerger des régions gagnantes mais aussi des régions perdantes. Dans ce contexte, les collaborations et les partenariats s'avèrent nécessaires: ils stimulent les processus innovateurs assurant la compétitivité tout en permettant des économies d'échelle. Pour les collectivités publiques, les collaborations et les partenariats renforcent aussi l'image et le poids politique au sein d'un espace national. Le développement d'une politique extérieure est donc indispensable pour encadrer les relations à travers lesquelles pourront être valorisés les potentiels des territoires partenaires. Mais il l'est aussi parce qu'il y a de plus en plus d'incitations externes à collaborer, sous la forme des pressions financières engendrées, par exemple, par la transformation du système fédéraliste suisse.

C'est sur la base de telles analyses que se sont institutionnalisées des alliances intercantoniales comme Espace Mittelland. Mais comme l'ont relevé plusieurs études récentes, le fonctionnement de ces institutions et leur capacité à atteindre leurs objectifs sont remis en question. Réunissant des cantons aux objectifs incompatibles, elles ont de la difficulté à concevoir des projets communs. Dans ce contexte, avec quels cantons Neuchâtel peut-il collaborer pour renforcer sa compétitivité et celle de ses entreprises? Et surtout, selon quelles modalités ses collaborations intercantoniales doivent-elles se concrétiser?

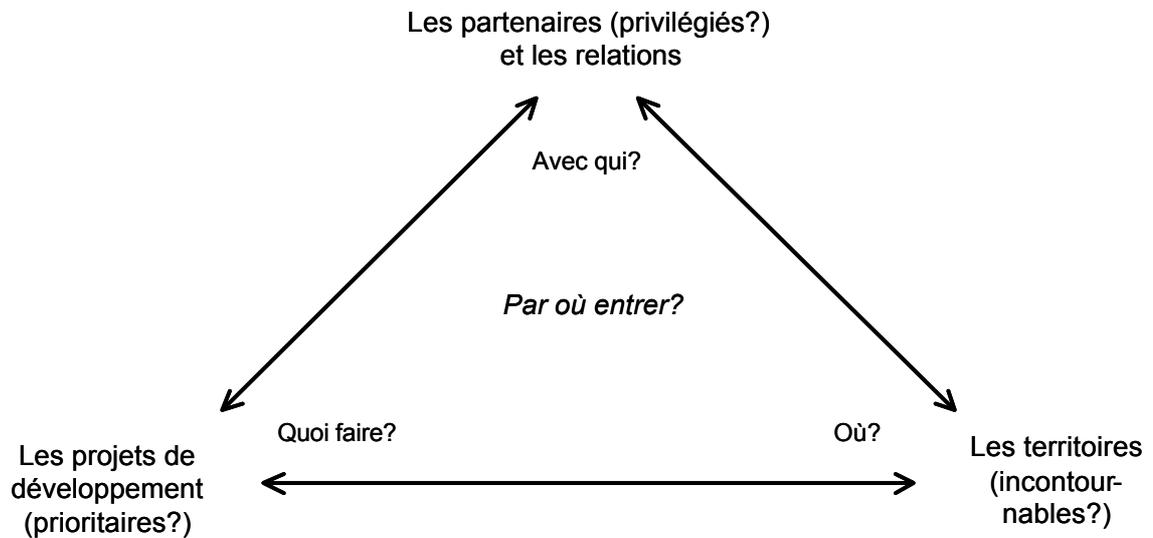
Les objectifs de l'étude sont donc les suivants:

- Mettre en évidence les principaux enjeux de la politique extérieure du Canton pour les années à venir;
- Préciser les marges de manœuvre existantes;
- Esquisser les modalités concrètes des collaborations extérieures futures.

1.2. La politique extérieure, trois dimensions à articuler

Lorsqu'une collectivité publique cherche à redéfinir sa politique extérieure, trois aspects fortement liés les uns aux autres sont à prendre en compte conjointement (Figure 1): les partenaires (qui?), les territoires (où?) et les projets de développement (quoi?).

Figure 1: Les trois dimensions de la politique extérieure



Source: Elaboration propre.

1.2.1. Y a-t-il des partenaires privilégiés?

Y a-t-il des *partenaires* ou des *concurrents* qui s'imposent? Si l'on excepte la coopération verticale (avec la Confédération et les communes), qui va de soi, la coopération horizontale avec certains partenaires ou concurrents peut s'avérer incontournable pour plusieurs raisons:

- La similitude des activités peut placer ces entités en situation de concurrence. Dès lors, il faut s'interroger sur la nature de cette concurrence: positive – émulation, incitation à l'innovation, etc. – ou dommageable – par exemple lorsqu'elle empêche la réalisation d'économies d'échelle;
- La complémentarité des activités et des objectifs peut permettre à chaque entité de trouver sa place dans une division du travail qui permet à la fois de réaliser des économies d'échelle et de développer des prestations plus pointues;
- Certains effets de taille ou des situations privilégiées dans les institutions ou les réseaux politiques rendent la coopération avec certains partenaires, ou à tout le moins leur prise en considération, nécessaire ou simplement profitable.

Dans de tels cas, la présence de ces partenaires ou concurrents amène à se poser la question des *règles de la coopération et de la concurrence* (accords, concordats, lois, contrats, etc.) qu'il est possible et souhaitable de mettre en place. A l'inverse, y a-t-il des partenaires qu'il vaut mieux éviter, parce qu'ils sont trop forts ou trop faibles, parce qu'ils offrent peu de complémentarités ou qu'ils sont peu fiables, etc.?

1.2.2. Y a-t-il des territoires incontournables?

Y a-t-il un ou des *territoires* qui apparaissent comme *incontournables* dans la coopération extérieure? En effet, certains territoires contigus peuvent exercer une influence considérable sur une région pour divers motifs:

- Présence d'une agglomération importante;
- Existence de voies de communication privilégiées, comme dans le cas de vallées qui débouchent sur une plaine.

Dans de tels cas, une partie prépondérante des relations extérieures implique obligatoirement cet espace. La géographie s'impose à la politique d'une collectivité. Cependant, si le critère de la contiguïté physique joue souvent un rôle important, il n'est pas totalement déterminant. A l'inverse, d'autres territoires, parce que trop éloignés, peu attractifs ou trop petits, peuvent *a priori* être écartés.

1.2.3. Des projets prioritaires nécessitent-ils des coopérations extérieures?

Y a-t-il des *projets prioritaires* pour la collectivité qu'elle ne peut pas ou ne veut pas réaliser seule? Au moins deux cas de figure peuvent être envisagés:

- Chaque collectivité réfléchit à son développement et aux modalités de réorganisation et de rationalisation de ses activités. Il en résulte des projets, élaborés délibérément, mais dont la réalisation peut être rendue plus facile ou quelquefois simplement possible grâce à la coopération extérieure;
- Certaines actions sont imposées par la Confédération ou par d'autres cantons, que ce soit dans les objectifs ou dans les modalités.

Ces trois dimensions des relations extérieures (Figure 1) sont évidemment étroitement liées les unes aux autres. Ainsi, choisir un partenaire, c'est aussi, en principe, définir un espace de coopération et des projets communs. En principe seulement, car toute la difficulté de la politique extérieure réside dans le fait que ces trois dimensions concordent rarement. Ainsi, il peut arriver qu'une collectivité publique ait un partenaire adéquat pour réaliser un projet, mais qu'elle soit trop éloignée, ou alors qu'elle ait identifié un espace et des partenaires cohérents, mais qu'ensemble, ils ne parviennent pas à identifier et à mener des projets communs. Ces éléments ont servi de cadre de réflexion à la formulation de stratégies pour la politique extérieure du Canton.

1.3. Démarche et plan du rapport

Au plan empirique, plusieurs études sur les relations intercantionales de même que le Programme de législature du Conseil d'Etat pour la période 2002-2005 ont été consultés. De plus, une dizaine d'entretiens ont été réalisés auprès des responsables de plusieurs services de l'Etat de Neuchâtel afin de mieux comprendre les difficultés pratiques et les potentiels réels des collaborations extérieures. Les délais très courts imposés pour la réalisation de cette étude n'ont pas permis de rencontrer des responsables d'autres cantons ou des villes neuchâteloises afin de cerner le regard qu'ont les partenaires du Canton sur ses relations extérieures. De même, pour des raisons de temps et de moyens, il n'a pas été possible d'examiner systématiquement les relations entre Neuchâtel et des espaces plus éloignés ou internationaux. Quelques questions sur les relations qu'entretient Neuchâtel avec le Canton de Zurich et la France voisine sont toutefois soulevées.

A partir de cette démarche, le rapport se divise en trois parties. La première (Chapitre 2) cherche à situer l'économie neuchâteloise dans l'environnement économique suisse et mondial. Elle mobilise des éléments empiriques et théoriques et propose une petite géographie économique de la Suisse occidentale et du canton de Neuchâtel. Actuellement, on assiste à une réallocation des activités de services dans l'espace, réallocation qui s'avère dommageable pour Neuchâtel, car elle se fait essentiellement au profit des grandes agglomérations du Plateau.

Dans la deuxième partie (Chapitre 3), l'approche se veut plus inductive. Comment réfléchir et agir concrètement? Comment Neuchâtel peut-il mieux tirer profit d'éventuelles collaborations extérieures? Pour faire quoi? Avec qui et selon quelles modalités? Ces questions sont abordées en deux temps. Premièrement, à travers les grands axes politiques de l'Etat tels qu'énoncés dans le programme de législature; trois d'entre eux ont été sélectionnés et analysés: la réalisation du *Réseau urbain neuchâtelois (RUN)*, l'augmentation de l'attractivité du canton et le renforcement de l'efficacité des prestations de l'Etat. Dans un second temps, c'est la pratique même des collaborations qui est examinée, en termes de contenu et en termes de partenaires impliqués et de modalités.

Enfin, la troisième partie du rapport (Chapitre 4) énonce quatre stratégies, aussi cohérentes que possible mais non exclusives l'une de l'autre, et définit ainsi des comportements visant à atteindre une meilleure insertion de Neuchâtel en Suisse occidentale pour les années à venir.

2. QUELS ENJEUX POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL EN SUISSE OCCIDENTALE?

Trois phénomènes économiques relativement nouveaux justifient une réflexion relative à la politique extérieure du Canton de Neuchâtel. Mondialisation, élargissement des espaces de vie et nouvelles politiques sectorielles et régionales de la Confédération entraînent, en effet, une recomposition des territoires. Ces transformations obligent donc à repenser les échelles et les espaces traditionnels des interventions et des collaborations politiques.

Dans un contexte national et international en mutation, comment le canton de Neuchâtel se positionne-t-il en Suisse occidentale? Sa place, au sein de cet espace, a-t-elle évolué? Quels sont les forces et faiblesses de ses principaux partenaires potentiels? Les pages qui suivent cherchent à décrire ces transformations, leurs effets sur l'organisation territoriale de la Suisse occidentale, et à en tirer des enseignements pour Neuchâtel.

2.1. Neuchâtel dans un environnement en mutation

La mondialisation, l'élargissement des espaces de vie et les nouvelles politiques sectorielles et régionales de la Confédération ont d'importantes conséquences spatiales. Ils entraînent une réallocation des activités économiques dans l'espace et créent des tensions importantes non seulement entre territoires mais également à l'intérieur des territoires. L'insertion du canton de Neuchâtel en Suisse occidentale s'en trouve sérieusement modifiée.

2.1.1. Mondialisation et concurrence entre régions

Un premier élément, déjà largement connu et débattu, continue à influencer considérablement l'insertion du canton de Neuchâtel dans son environnement. En effet, depuis deux à trois décennies, la mondialisation et l'ouverture des frontières internationales accroissent la concurrence non seulement entre firmes mais également entre espaces. Avec la baisse des protections nationales, il existe de moins en moins d'espaces protégés et chaque région entre en compétition directe avec les autres régions du monde (Maillat et Kebir, 2001). Or, tous les territoires n'auront pas un rôle à jouer dans la nouvelle division (inter)nationale du travail et certains risquent d'être exclus. Les plus faibles d'entre eux pourraient ainsi connaître chômage, émigration et désertification (Camagni, 2002).

Nombre d'auteurs (voir Grosjean, 2002 pour une revue de la littérature) soulignent pourtant que des stratégies de territorialisation permettent à certains systèmes de survivre et de se positionner dans un contexte global. En effet, si le processus de mondialisation impose des contraintes, ouvre de nouveaux marchés et force les régions à s'adapter, on constate que certains territoires parviennent à se développer sur la base de ressources traditionnelles ou en construisent de nouvelles au moment où d'autres espaces sont en crise. Ainsi, chaque région, en fonction de ses ressources et de son organisation, subit la globalisation ou, au contraire, la valorise pour son développement.

Dans cette perspective, si la mondialisation entraîne en règle générale une croissance des relations économiques à moyenne et longue distance et semble remettre en question les échelles géographiques traditionnelles, cette recomposition des relations peut avoir des effets positifs pour les régions qui parviennent à intégrer ces nouvelles dynamiques tout en préservant leur autonomie. Ainsi, les *technologies*, largement maîtrisées dans la région il y a encore trente ans, font aujourd'hui l'objet d'échanges intenses entre régions éloignées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions de recherche et de formation; les *circuits financiers*, encore largement régionaux il y a dix ans, sont aujourd'hui de manière prépondérante nationaux et internationaux (Corpataux et Crevoisier, 2001); une *main-d'œuvre* immigrée provenant de contrées proches ou plus lointaines joue un rôle qualitatif de plus en plus important dans la compétitivité des systèmes

de production régionaux (Berset *et al.*, 2001). Une intégration réussie de ces personnes aussi bien sur leur lieu de travail, dans leur entreprise que dans la société civile apportera un avantage incontestable à la dynamique de développement de l'économie locale. En somme, à l'ère de la mondialisation, et paradoxalement, c'est dans la capacité qu'ont les acteurs à se mobiliser au niveau local ou régional que résident en grande partie les mécanismes de développement. Si le canton de Neuchâtel veut continuer à se positionner dans certaines activités (horlogerie, microtechnique, etc.), il doit chercher à ancrer personnes, capitaux et activités sur son territoire.

Certaines activités traditionnellement protégées – soit par la distance géographique (2.1.2.), soit pour des raisons politiques (2.1.3.) – ne sont pas épargnées par cette nouvelle concurrence.

2.1.2. L'élargissement des espaces de vie et la remontée des échelles

Un deuxième élément, relativement nouveau, modifie l'insertion du canton de Neuchâtel en Suisse occidentale. En effet, l'élargissement des espaces de vie, dû à l'amélioration continue des voies de communication et des télécommunications, provoque une remontée des échelles, la redistribution d'un grand nombre d'activités, essentiellement tertiaires, dans un espace de proximité ou de moyenne distance. A l'instar des épiceries de village qui tendent à disparaître depuis trente ans avec la généralisation de l'automobile, le développement des grands centres commerciaux et des centres-villes à zone piétonne, l'augmentation de la mobilité individuelle provoque une concentration de ces activités dans les endroits où l'offre, particulièrement de services urbains, est la plus développée.

- Les *services à la population* (commerce de détail, santé, formation, loisirs – cinéma, activités sportives, culturelles, etc.) sont consommés à des distances croissantes. Par exemple, les jeunes choisissent leur formation professionnelle ou supérieure dans une palette de Suisse occidentale, et non de leur région ou de leur canton; on n'hésite plus à faire plusieurs dizaines, voire quelques centaines de kilomètres pour aller écouter un concert; les week-ends dans des villes comme Paris, Berlin ou Barcelone sont devenus courants, etc.
- Les *services hiérarchiques* suivent une logique similaire. Les banques, les assurances, les CFF, la Poste et autres n'ont plus besoin de disposer d'une direction dans chaque petite région. Ils peuvent opérer à partir d'un nombre réduit de centres de gestion situés dans les principaux centres urbains ayant un large hinterland.
- Les *services aux entreprises* – services informatiques, conseils de gestion ou juridiques, fiduciaires, etc. – suivent toujours deux logiques: soit la concentration dans de petites villes proches de leurs clients, lorsque ceux-ci sont assez nombreux et organisés pour représenter une demande suffisante; soit la concentration dans les lieux de production (les principaux centres urbains) où ils jouissent d'externalités relatives à la production (existence d'un marché du travail spécialisé, etc.). Ainsi, il est possible de développer le design horloger à La Chaux-de-Fonds (à proximité des clients) ou à Milan (là où il existe une tradition, des institutions et un environnement culturel porteurs pour ces activités).

En clair, les prestations de services, privées ou publiques, sont de plus en plus soumises au principe de concurrence et de compétitivité et de moins en moins protégées par la distance géographique.

2.1.3. Les nouvelles politiques sectorielles et régionales de la Confédération

Dans un avenir proche, les nouvelles politiques sectorielles et régionales mises en œuvre par la Confédération auront des conséquences importantes sur la redistribution spatiale des activités aussi bien publiques que privées.

Jusqu'au début des années 1990, on décrivait l'économie suisse de la manière suivante: à côté d'un secteur d'exportation performant coexistait un secteur orienté sur les marchés intérieurs, protégé et beaucoup moins performant (Lambelet, 1993). Cependant, la période de croissance importante qui durait depuis 1985 a été brutalement interrompue au début des années 1990. Suite à la récession, les finances des différentes collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) sont en crise. Dans le même temps, le chômage connaît une forte hausse alors que

jusqu'à-là, la Suisse avait été épargnée. Dès lors, et par crainte de voir la compétitivité de la Suisse s'effriter, les autorités politiques du pays décident de mettre en œuvre toute une série de réformes institutionnelles – l'idée centrale étant de réintroduire un certain degré de concurrence – afin d'insuffler une nouvelle dynamique à des activités réputées peu performantes et orientées avant tout vers les marchés intérieurs. Dans un contexte où la concurrence internationale s'intensifie et où les deniers publics se font de plus en plus rares, la nouvelle devise de la Confédération devient "l'efficacité par la concurrence" (Thierstein et Abegg, 2001).

Ainsi, certains secteurs cartellisés connaissent un mouvement de libéralisation. On pense par exemple au marché bancaire intérieur: l'abolition des conventions bancaires au début des années 1990 avait, en effet, pour principal objectif de réintroduire une concurrence plus vive entre établissements bancaires. Des réformes visent également les secteurs publics et semi-publics: certaines grandes entreprises publiques, en particulier les grandes régies fédérales, sont totalement ou partiellement privatisées; les pratiques du *new public management* sont introduites dans les institutions publiques; on accroît la concurrence par des mesures d'incitation axées sur la performance. A ce titre, on réforme la péréquation financière. D'un système où les subventions étaient versées selon les dépenses (avec le risque que certains présentent des projets onéreux pour obtenir plus de subventions), on passe à un système qui valorise les performances. Dorénavant, ce sont les résultats qui comptent et non plus les moyens.

Or, ces réformes provoquent une réallocation dans l'espace des activités concernées. A ce jeu, quelles régions sortiront gagnantes et quelles autres perdantes?

Dans le secteur bancaire, par exemple, la mise en concurrence d'établissements aux tailles différentes et aux ressources inégales a fortement affecté les banques de taille restreinte à vocation régionale, celles-là mêmes qui alimentent les circuits financiers régionaux. Le nombre de banques régionales et de caisses d'épargne, qui s'élevait à 216 en 1985, est tombé à 204 en 1990, pour s'effondrer à 127 en 1995; elles n'étaient plus que 117 en 1997 (BNS, différentes années). Concrètement, la moitié des banques régionales qui ont disparu ont été reprises par l'une ou l'autre des banques appartenant à la même catégorie; les autres ont été acquises par les grandes banques et les banques cantonales (ASB, 1999). De manière générale, les années 1990 ont vu le secteur bancaire suisse se concentrer dans les mains d'un nombre réduit d'acteurs, principalement au travers des fusions et reprises de banques régionales en difficulté. De plus, et au niveau spatial, on a assisté en Suisse à un regroupement des acteurs dans les principaux centres financiers nationaux et internationaux (Genève, Zurich, Lausanne, etc.) au détriment des régions sans véritable spécialisation dans ces activités.

Du côté des activités liées à l'Etat, la Suisse était réputée pour détenir un service public de haute qualité couvrant l'ensemble du territoire (Thierstein et Abegg, 2001). Les mesures visant la libéralisation des marchés de services publics cherchent à accroître la concurrence entre régions. Or, ce renforcement de la concurrence exige des prestations efficaces qui ne peuvent souvent être offertes qu'en ayant recours aux avantages liés à la masse et nécessitant des investissements financiers considérables. Pour la Confédération, les cantons seront naturellement incités à collaborer. Néanmoins, les régions/cantons périphériques et à faibles ressources seront-ils en mesure de négocier une répartition équilibrée de la fourniture des prestations publiques? Thierstein et Abegg (2001) sont plutôt pessimistes. Pour eux, les équilibres spatiaux du pays s'en trouveront durablement modifiés au profit des centres déjà économiquement forts et au détriment des régions périphériques, et ce dans un contexte où la qualité et la densité du tissu urbain deviennent de plus en plus centrales dans le jeu qui oppose les régions pour attirer les entreprises.

2.1.4. Conclusion

Pris conjointement, ces trois phénomènes – mondialisation, élargissement des espaces de vie, nouvelles politiques sectorielles et régionales de la Confédération – remettent en cause les structures économiques et territoriales traditionnelles. Ils font apparaître de nouvelles tensions et de nouveaux clivages entre territoires mais également à l'intérieur même des territoires: tensions entre régions à dominante industrielle ou touristique et régions spécialisées dans les activités financières, entre villes et espaces ruraux, entre villes-centres et couronnes urbaines, entre les régions pourvues de grandes infrastructures et bien dotées en services urbains et les autres, etc.

D'un point de vue politico-institutionnel, le système fédéraliste suisse est pour partie remis en question par ces transformations qui, de toute évidence, ne s'arrêtent pas aux frontières cantonales. Les espaces de fonctionnement économique recourent de moins en moins ceux de l'intervention politique. De nouvelles échelles de collaboration doivent être envisagées. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les espaces de collaboration pertinents.

2.2. Les flux de revenus internationaux, inter et intra-régionaux en Suisse occidentale

La théorie de la base, brièvement présentée ici, permet une lecture statique et dynamique des principaux flux existant à différentes échelles dans un espace donné. Ainsi, et tout d'abord, une petite géographie économique décrit les principaux flux internationaux, inter et intra-régionaux de Suisse occidentale. Par la suite, nous revenons sur les activités économiques qui ont connu une forte croissance entre 1995 et 2001, sur leurs caractéristiques et leur localisation. Puis, une brève géographie économique du canton de Neuchâtel est présentée. Finalement, nous analysons les forces et faiblesses des principaux partenaires potentiels. Une telle analyse est indispensable car une réflexion sur la politique extérieure de Neuchâtel ne saurait être menée avant d'avoir situé le canton dans son environnement national et international.

2.2.1. La théorie de la base: une brève présentation

La théorie de la base (Hoyt, 1939; Gouguet, 1981) part de l'idée que la croissance économique d'une ville ou d'une région dépend de son revenu de base, à savoir le revenu qu'elle tire de la vente de ses produits et de ses services à l'extérieur de la région, que ce soit dans le pays ou à l'exportation. D'autres emplois dans la région seront ainsi induits par ce revenu.

Concrètement, les activités économiques peuvent alors être décomposées en activités motrices (industrie, services exportateurs) et activités induites (tertiaire lié aux entreprises ou à la population, administration). Les activités motrices génèrent un revenu basique. Elles sont souvent exportatrices. Quant aux activités induites, elles dépendent de l'importance des activités motrices et/ou de la structure urbaine.

Ainsi, si la population et les entreprises ne trouvent pas les services qu'elles recherchent dans la ville la plus proche, elles se rendront dans un centre urbain plus éloigné. Les fuites pour la région seront par conséquent importantes. Dans cette perspective, la *taille* des villes joue un rôle crucial car elle détermine les dépenses effectuées sur place.

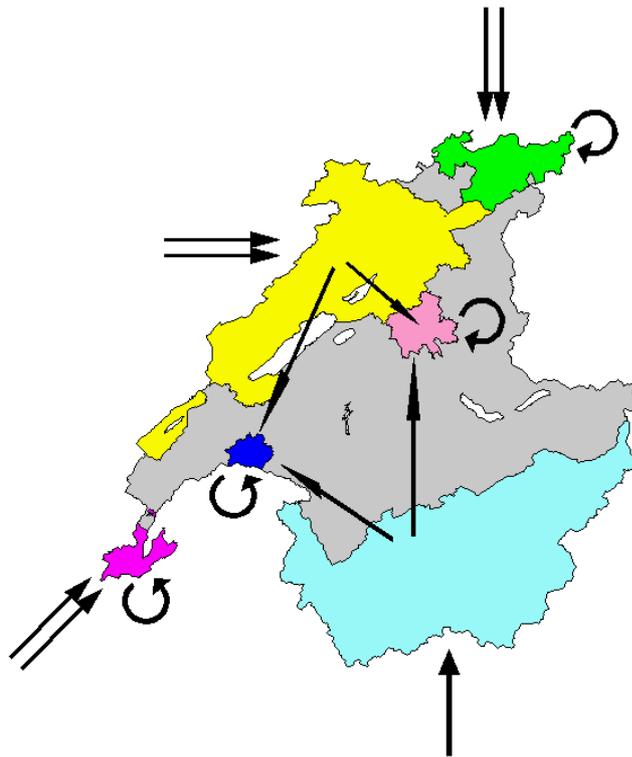
Remarquons également que certaines activités généralement considérées comme induites peuvent se transformer, pour tout ou partie, en activités basiques. Un bureau d'architecture neuchâtelois dont les clients sont avant tout neuchâtelois et qui se met à attirer, sur la base de sa notoriété, une importante clientèle par delà les frontières cantonales, devient, en partie, basique. Dans un contexte marqué par la remontée des échelles et l'élargissement des espaces de vie, certains centres urbains ayant des activités induites supérieures (activités hospitalières spécialisées, formation supérieure, médias, etc.) voient la vente de leurs services s'étendre au-delà de leur aire traditionnelle de marché. Dans de tels cas, des activités traditionnellement considérées comme induites deviennent basiques pour ces régions.

2.2.2. Petite géographie économique de la Suisse occidentale

Comment s'organisent, en Suisse occidentale, les flux basiques (en provenance de l'étranger ou du reste de la Suisse) et les flux induits (qui dépendent de la structure urbaine)?

L'économie suisse s'organise et se développe sur la base de *systèmes de production régionaux* (SPR; pour une revue des différentes théories et une application au cas suisse: Crevoisier *et al.*, 2001). Ces systèmes sont construits à partir des régions de mobilité spatiale (régions MS) et montrent avant tout une homogénéité du point de vue de leur(s) spécialisation(s) économique(s). A partir de ces systèmes, il est possible de décrire les principaux flux internationaux, inter et intra-régionaux de Suisse occidentale (Figure 2).

Figure 2: Principaux flux de revenus internationaux, inter et intra-régionaux en Suisse occidentale



Source: Elaboration propre.

A. Les principaux systèmes de production régionaux de Suisse occidentale

– Le SPR genevois

Genève peut être comparée à une Cité-Etat du 18^e siècle, qui tire ses revenus d'espaces lointains (Annexe A, Fig. A.2). Elle est principalement axée sur les services internationaux. La place financière est spécialisée dans la gestion de fortune mais également dans le financement du commerce international. A ces activités se raccroche un nombre important de services aux entreprises. Genève compte également un grand nombre d'organisations internationales et une part non négligeable de l'industrie horlogère suisse. Le revenu, dans ces deux dernières activités, provient pour l'essentiel de l'étranger. Les activités induites (hôtellerie et restauration, aéroport, activités culturelles, université et instituts de formation spécialisés) sont importantes.

– Le SPR valaisan

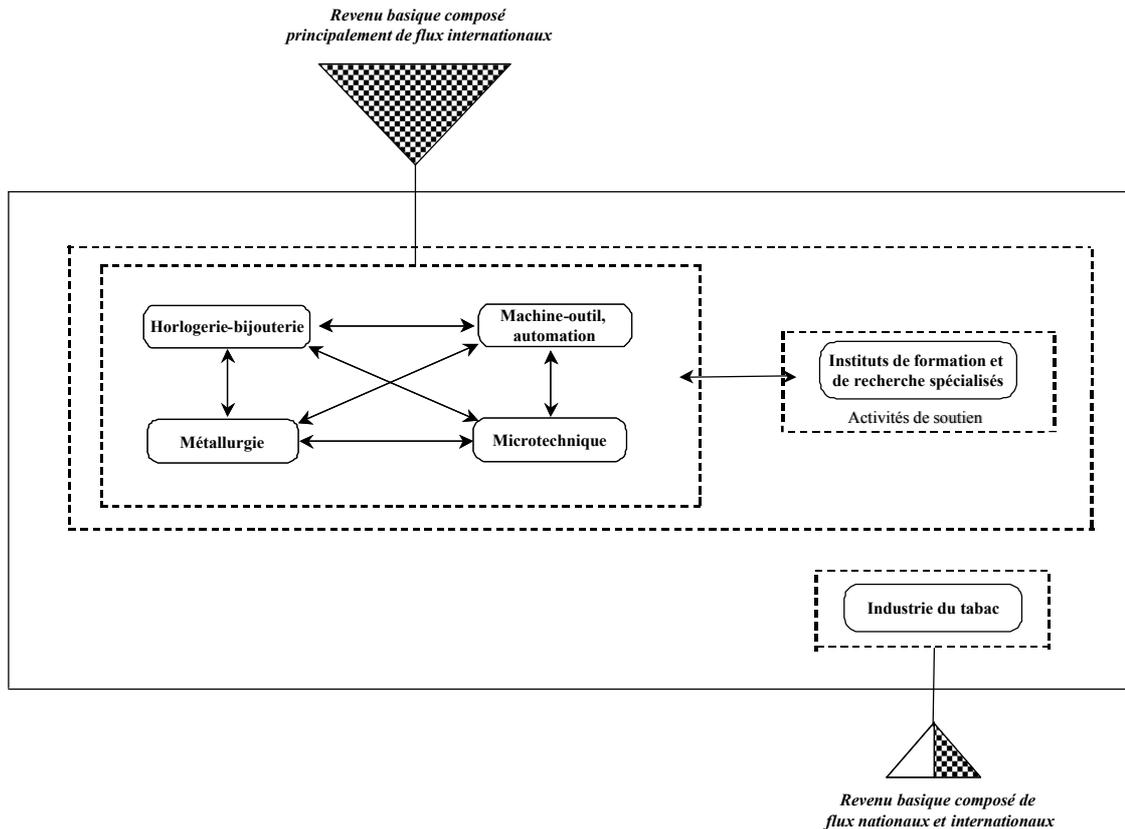
De par ses activités touristiques, l'économie valaisanne capte aussi bien des flux nationaux qu'internationaux. Son industrie exportatrice dépend de filiales de grands groupes suisses dont les sièges sont situés dans d'autres cantons de Suisse (Annexe A, Fig. A.3). Néanmoins, et relativement à sa petite taille, l'industrie valaisanne est très exportatrice.

– Le SPR de l'Arc jurassien

L'économie de l'Arc jurassien se caractérise par ses spécialisations dans des activités industrielles complémentaires: machine-outil, automation, microtechnique, métallurgie et horlogerie-bijouterie (Figure 3). Ce système, très ouvert sur l'extérieur, est fondamentalement exportateur. Il se caractérise par la prédominance d'activités industrielles souvent pointues et par la sous-représentation des activités de services aux entreprises. Le canton de Neuchâtel est partie intégrante de ce système. En effet, son économie est caractérisée par de fortes similarités et

synergies avec celle de l'Arc jurassien. Les grandes spécialisations industrielles sont identiques: horlogerie, construction de machines, métallurgie, microtechnique, etc. Il s'y insère non seulement économiquement mais aussi géographiquement et culturellement.

Figure 3: Le SPR de l'Arc jurassien



Source: Elaboration propre

Pour la légende du schéma, voir Annexe B, Fig. A.1.

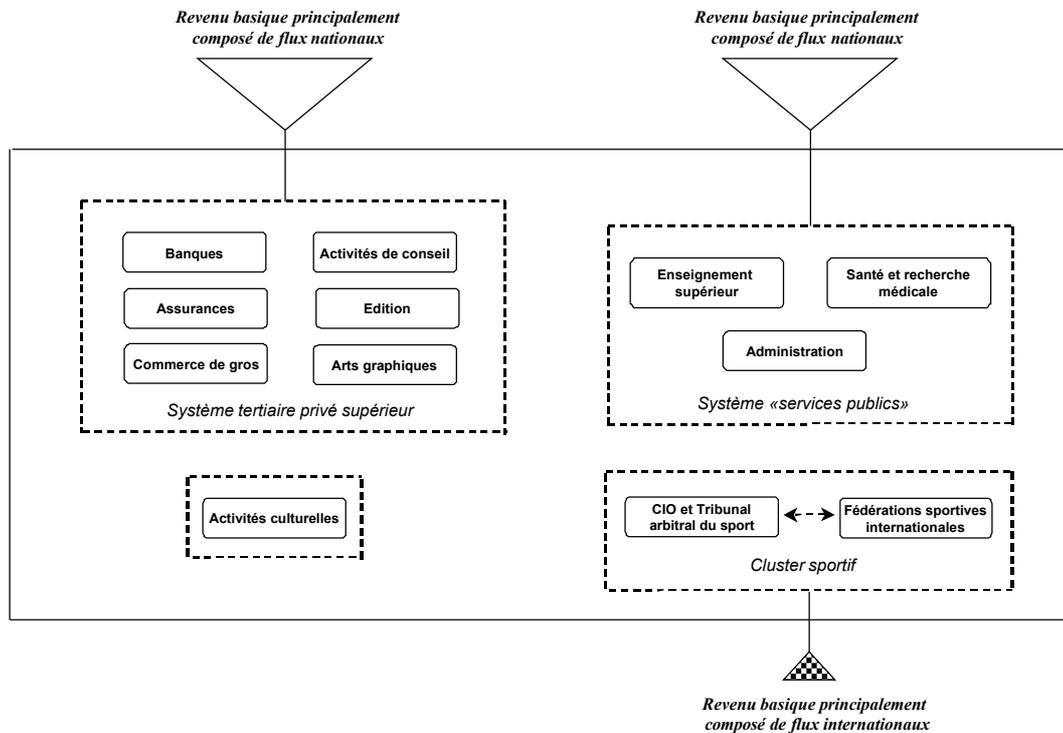
– L'économie fribourgeoise

L'économie fribourgeoise se caractérise par une industrie traditionnelle très diversifiée (agro-alimentaire, machine et électrotechnique) et par des activités liées à l'Etat (enseignement supérieur, administration, services sociaux). Elle est très hétérogène d'un point de vue économique et dépendante de filiales industrielles de grands groupes suisses et étrangers.

– Le SPR de l'agglomération lausannoise et de sa région

La région lausannoise n'est pas aussi tournée sur le monde que l'est, par exemple, Genève. Elle capte peu de flux internationaux et se caractérise par la forte présence d'activités tertiaires. Sa principale agglomération, celle de Lausanne, joue le rôle de place centrale pour la Suisse romande (Figure 4). Elle a connu un fort développement des activités de services publics (santé, enseignement, etc.) et privés (siège romand des banques et assurances, etc.). Soulignons une légère extraversion à l'international dans deux domaines: d'une part, Lausanne a très bien réussi à se profiler comme Ville olympique (avec la présence du CIO) et à attirer dans la région de nombreuses fédérations sportives internationales; d'autre part, et de manière complémentaire, le système à vocation touristique (la Côte, Riviera, Alpes vaudoises) a profité de la richesse culturelle de la région – en attirant de nombreux résidents étrangers fortunés – et de ses spécialisations (tourisme éducatif et médical) pour se donner une visibilité internationale.

Figure 4: Le SPR «place centrale» de l'agglomération lausannoise



Source: Elaboration propre.
 Pour la légende du schéma, voir Annexe B, Fig. A.1.

– *Le SPR de l'agglomération bernoise*

L'agglomération bernoise a connu une croissance importante dans les mêmes activités que l'agglomération lausannoise. A Berne, les flux proviennent néanmoins de l'ensemble de la Suisse et sont constitués par le secteur public (administration, santé, etc.), par les grandes ex-régies fédérales (Poste, CFF, etc.) ainsi que par les activités de services induites par ces dernières (Annexe A, Fig. A.4).

– *Le SPR zurichois*

Bien que la région zurichoise n'appartienne pas géographiquement à la Suisse occidentale, elle joue un rôle de plus en plus important dans l'économie suisse. C'est pourquoi nous présentons ici succinctement son SPR.

Le SPR zurichois se caractérise à la fois par sa fonction de place centrale en Suisse, maîtrisant une part considérable des flux domestiques, et par son orientation internationale (Annexe A, Fig. A.5). Zurich forme aujourd'hui une vaste région métropolitaine qui est le principal centre de services en Suisse. C'est aussi une place financière d'envergure internationale qui regroupe une impressionnante palette de services aux entreprises liés à cette fonction. La métropole zurichoise concentre en nombre les sièges sociaux des grandes entreprises suisses et étrangères. Si une part substantielle de son revenu de base provient de l'étranger, la région zurichoise joue également un rôle de place centrale non seulement pour la partie alémanique du pays mais également pour l'ensemble de la Suisse. Nombre d'entreprises liées aux activités d'import-export se concentrent, par exemple, dans la région zurichoise. Celle-ci capte une part considérable des flux domestiques.

Néanmoins, si l'espace zurichois développe une large palette d'activités tertiaires tant publiques que privées, la concurrence dans la captation et le développement de ces activités n'est pas aussi directe pour Neuchâtel que peut l'être celle, par exemple, de l'agglomération lausannoise. Les sièges des grandes entreprises suisses et les fonctions décisionnelles se concentrent cependant de plus en plus à Zurich. Un grand nombre d'entreprises neuchâteloises sont ainsi contrôlées

depuis Zurich. En janvier 2003, le SPR zurichois contrôlait majoritairement (à plus de 50%) 27 entreprises neuchâteloises. A l'inverse, seules 9 entreprises de la région zurichoise étaient contrôlées par des sociétés neuchâteloises (source: *Who owns whom in Switzerland*, Orell Füssli AG). Par conséquent, les entreprises localisées dans le canton de Neuchâtel consomment une quantité importante de services élaborés dans la région zurichoise.

B. Les principaux flux internationaux, inter et intra-régionaux

Les principales entrées de *flux internationaux* en Suisse occidentale sont celles des SPR de Genève, de l'Arc jurassien, de Bâle et du Valais. On peut y ajouter l'industrie fribourgeoise, très hétérogène, et le tourisme dans l'Oberland bernois.

Les principaux flux induits – les *flux intra-régionaux* représentés sous la forme d'une boucle (Figure 2) – varient fortement en Suisse occidentale. On peut considérer que les agglomérations lausannoise, bernoise et genevoise ont une forte capacité à recycler localement leur revenu de base. A Neuchâtel, Fribourg et Sion, cette capacité est bien moindre. Indépendamment de Neuchâtel, les autres agglomérations de l'Arc jurassien ont une faible capacité de recyclage. L'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle, par exemple, ne développe plus suffisamment sa fonction de place centrale des Montagnes et tend à se positionner comme un site de production (Corpataux, Grosjean et Maillat, 1999).

Les agglomérations de Lausanne et de Berne, au contraire, jouent un rôle de plus en plus fort de place centrale en Suisse occidentale, captant des flux induits sur un espace de plus en plus large. C'est vers elles que convergent les flux inter-régionaux.

En résumé, certaines régions suisses exportent de manière plus ou moins marquée au niveau international mais ne parviennent pas à conserver leur important revenu de base. Les fuites sont importantes (SPR de l'Arc jurassien, de Fribourg, du Valais). D'autres sont orientées sur la captation de flux intérieurs (SPR des agglomérations lausannoise et bernoise). Enfin, certaines régions exportent de nombreux biens et services au niveau international et leur tissu urbain suffisamment dense et équilibré fait que les dépenses de la population ou des entreprises sont principalement réalisées sur place. Les fuites restent ainsi légères (SPR genevois en particulier).

Quant au canton de Neuchâtel, il s'insère dans un espace plus vaste – l'Arc jurassien – qui se distingue des grands pôles économiques du pays (Triangle d'or, Bassin lémanique, etc.) par une forte base productive axée sur une industrie d'exportation. Le canton est très exportateur comparé aux autres cantons suisses (Annexe B, Tab. B.1). Cependant, son principal défi consiste à empêcher cet important revenu basique de partir dans les différentes agglomérations de Suisse occidentale pour l'achat de services urbains. Ainsi, services financiers, assurances, tourisme, commerce de gros, activités culturelles et médias sont souvent achetés hors du canton. Neuchâtel joue donc un rôle de porte d'entrée des revenus provenant de l'étranger, mais ne parvient que difficilement à retenir ces flux sur place.

2.2.3. Les activités en développement et leurs caractéristiques

Cette représentation statique des flux internationaux, inter et intra-régionaux de Suisse occidentale doit être complétée d'une analyse dynamique. Quelles sont les activités qui ont crû ces dernières années et où sont-elles situées? Dans le canton de Neuchâtel, ces activités se développent-elles suffisamment?

Nous décrirons tout d'abord la croissance des activités tertiaires dans les principales agglomérations de Suisse occidentale, puis nous porterons une attention particulière à l'enseignement supérieur et à la formation.

A. Evolution différenciée de l'emploi tertiaire dans les principales agglomérations de Suisse occidentale

Sur le plan de l'emploi, ce sont les activités liées au secteur tertiaire qui se développent le plus rapidement. Entre 1995 et 2001 et pour la Suisse, celles-ci croissaient de près de 7% alors que

les activités du secteur secondaire diminuaient de 7,5%. On peut caractériser les activités tertiaires de la manière suivante:

- Pour certaines de ces activités (formation supérieure, santé, activités culturelles, etc.), la demande croît historiquement plus que le revenu national;
- Ces activités sont intensives en main-d'œuvre et peu sujettes aux augmentations de productivité;
- Leur espace de marché est généralement constitué par la région environnante. Cependant, certains de ces services peuvent aujourd'hui être achetés par des résidents étrangers (tourisme médical, éducatif, culturel, etc.).

Pour de nombreuses villes-centres/agglomérations de Suisse, ce sont précisément ces activités qui sont en augmentation et qui constituent le revenu de base de la région. L'analyse de l'évolution de l'emploi dans différentes agglomérations de Suisse occidentale montre que celles du Plateau obtiennent de bien meilleurs résultats, en particulier dans le tertiaire, que celles du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien.

S'agissant de l'évolution du total des emplois pour les secteurs secondaire et tertiaire entre 1995 et 2001 (Tableau 1), on remarque que les principales agglomérations du Plateau, celles de Berne, Lausanne et Genève, ont toutes connu une croissance des emplois égale ou supérieure à 4%, croissance nettement supérieure aux 2% de la Suisse dans son ensemble. L'agglomération de Neuchâtel affiche un taux de croissance convenable (+3,5%). Les autres agglomérations de l'Arc jurassien s'en sortent moins bien puisque aucune d'entre elles n'obtient un taux de croissance supérieur à 1,5%. Remarquons que l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle vit une évolution positive (+1,4%) alors que celles de Bienne (0%) et Delémont (-0,5%) stagnent ou régressent légèrement. Hors Arc jurassien, l'agglomération fribourgeoise connaît également une évolution négative (-0,1%).

Tableau 1: Emploi total et évolution dans les principales agglomérations de Suisse occidentale, 1995-2001

Agglomération (code)	Total des emplois en 1995	Total des emplois en 2001	Variation en nombre absolu	Variation en %
La Chaux-de-Fonds-Le Locle (6421)	23.268	23.600	332	1,4
Neuchâtel (6458)	32.982	34.125	1.143	3,5
Berne (0351)	176.163	183.933	7.770	4,4
Biel/Bienne (0371)	38.248	38.240	- 8	0,0
Fribourg (2196)	40.166	40.136	- 30	- 0,1
Lausanne (5586)	140.096	145.634	5.538	4,0
Genève (6621)	212.340	224.655	12.315	5,8
Delémont (6711)	7.937	7.894	- 43	- 0,5
Total Suisse	308.0840	314.1778	60.938	2,0

Sources: OFS, RFE, 1995, 2001.

Au niveau des *emplois du secteur tertiaire* (Tableau 2), les trois grandes agglomérations de Suisse occidentale – Berne, Genève et Lausanne – ont connu une forte progression avec un taux de croissance supérieur à la moyenne suisse (+ 6,9%). L'agglomération fribourgeoise affiche, avec 5,3%, une croissance dans le tertiaire inférieure à la moyenne suisse, néanmoins nettement supérieure à celle des agglomérations de l'Arc jurassien. Seule celle de Neuchâtel connaît une croissance positive (+ 3,3%) alors que celles de Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds-Le Locle affichent un taux négatif avec respectivement - 0,1%, - 0,3% et - 6,1%. Si la part du secteur tertiaire dans le total des emplois (secondaire et tertiaire) est en augmentation ou se maintient dans les autres agglomérations analysées, cette part – la plus faible, de surcroît, des agglomérations étudiées – est en diminution dans l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle puisqu'elle y passe de 49,2% à 45,5%.

Tableau 2: Emploi tertiaire et évolution dans les principales agglomérations de Suisse occidentale, 1995-2001

Agglomération (code)	Total des emplois tertiaires en 1995	Emplois tertiaires en % du total des emplois en 1995	Total des emplois tertiaires en 2001	Emplois tertiaires en % du total des emplois en 2001	Variation entre 1995 et 2001	Var. en %
La Chaux-de-Fonds-Le Locle (6421)	11.449	49,2	10.745	45,5	- 704	- 6,1
Neuchâtel (6458)	22.858	69,3	23.614	69,2	756	3,3
Berne (0351)	134.876	76,6	147.150	80,0	12.274	9,1
Biel/Bienne (0371)	24.006	62,8	23.977	62,7	- 29	- 0,1
Fribourg (2196)	28.306	70,5	29.804	74,3	1.498	5,3
Lausanne (5586)	108.001	77,1	115.996	79,6	7.995	7,4
Genève (6621)	169.635	79,9	183.567	81,7	13.932	8,2
Delémont (6711)	5.003	63,0	4.987	63,2	- 16	- 0,3
Total Suisse	2.021.950	65,6	2.162.234	68,8	140.284	6,9

Sources: OFS, RFE, 1995, 2001.

Ces chiffres confirment donc l'érosion relative des agglomérations de l'Arc jurassien dans les activités tertiaires par rapport aux grands centres urbains du pays.

Le découpage de ces activités en catégories plus fines montre les éléments suivants (Tableau 3):

- Dans les services à la population, l'agglomération du Haut du canton a perdu beaucoup d'emplois que l'on retrouve, en partie, dans l'agglomération du Bas. Globalement cependant, ces deux agglomérations résistent bien par rapport aux autres villes de Suisse occidentale et font mieux que Bienne, Fribourg et même Berne;
- Concernant les services hiérarchiques, toutes les agglomérations moyennes et petites voient leur emploi diminuer considérablement alors que les grandes agglomérations du Plateau suisse (Berne, Lausanne, Genève) affichent un taux de croissance très positif. On voit ainsi clairement apparaître des effets de taille urbaine;
- Dans les services aux entreprises, des milliers d'emplois ont été créés dans les grandes agglomérations du Plateau. Les taux de croissance sont également les plus élevés. Pour les agglomérations moyennes, seule Bienne, avec un taux de croissance de 35,5%, tire son épingle du jeu. On peut penser que les effets de taille urbaine jouent également un rôle important, mais que d'autres mécanismes, comme le dynamisme local, sont aussi à l'œuvre.

Tableau 3: Evolution de l'emploi dans les principales catégories tertiaires, pour les principales agglomérations de Suisse occidentale, 1995-2001

Agglomération (code)	Services à la population		Services hiérarchiques		Services aux entreprises		Total	
	Variation du nombre d'emplois 1995-2001	Var. en %	Variation du nombre d'emplois 1995-2001	Var. en %	Variation du nombre d'emplois 1995-2001	En %	Variation du nombre d'emplois 1995-2001	Var. en %
La Chaux-de-Fonds-Le Locle (6421)	- 656	- 8,3	- 107	- 11,7	127	14,1	- 618	- 6,3
Neuchâtel (6458)	1.487	11,8	- 1.009	- 33,5	484	13,9	964	5,0
Berne (0351)	729	1,0	2.025	10,4	8.541	53,0	11.728	10,5
Biel/Bienne (0371)	240	1,9	- 549	- 21,9	824	35,5	497	2,8
Fribourg (2196)	654	3,8	- 553	- 17,2	671	21,3	799	3,4
Lausanne (5586)	1378	2,4	2.496	18,2	3.261	21,9	7.233	8,3
Genève (6621)	3.323	4,1	1.446	5,2	7.435	32,0	12.365	9,3
Delémont (6711)	- 69	- 2,2	- 47	- 8,9	- 9	- 1,8	- 110	- 2,6
Total Suisse	26.702	2,6	12.910	5,1	88.876	36,3	133.108	8,8

Sources: OFS, RFE, 1995, 2001.

B. Enseignement supérieur et formation

Les formations supérieures (Université, HES, etc.) ne se résument pas qu'à des coûts qu'un canton doit supporter. Ce sont de plus en plus des services qui se vendent aux ressortissants d'autres régions ou d'autres pays. Pensons aux universités britanniques qui attirent un nombre croissant d'étudiants étrangers grâce à leurs *Bachelors* ou *Masters*. Ces gens paient des taxes, vivent et dépensent dans le pays ou la région où ils étudient. Au Royaume-Uni, on peut aujourd'hui considérer que les universités font partie intégrante de la base exportatrice du pays. Qu'en est-il en Suisse et dans le canton de Neuchâtel?

Tout d'abord, l'analyse de l'évolution de l'emploi dans l'enseignement supérieur (Tableau 4) montre que l'agglomération de Neuchâtel se défend bien. Même si ses effectifs dans l'enseignement supérieur sont relativement peu élevés, en comparaison, ils connaissent une évolution très favorable, avec une croissance supérieure même à celle des agglomérations universitaires environnantes, à l'exception de Lausanne.

Tableau 4: Emploi dans l'enseignement supérieur et évolution dans les agglomérations universitaires de Suisse occidentale, 1995-2001

Agglomération (code)	Total des emplois en 1995	Total des emplois en 2001	Variation en nombre absolu	Variation en %
Neuchâtel (6458)	735	862	127	17,3
Berne (0351)	3.433	2.995	- 438	- 12,8
Fribourg (2196)	1.412	1.557	145	10,3
Lausanne (5586)	3.971	4.692	721	18,2
Genève (6621)	3.538	3.899	360	10,2
Total Suisse	26.063	31.973	5.910	22,7

Sources: OFS, RFE, 1995, 2001.

Dès lors, il s'agit de savoir si cette évolution favorable résulte d'une plus forte propension de l'Etat à financer l'Université et ses hautes écoles ou d'une véritable attractivité à l'échelle de la Suisse occidentale. Dans le cadre restreint de cette étude, on se contentera de répondre aux questions suivantes: quelle est la capacité de Neuchâtel à attirer des étudiants venant des autres cantons de Suisse ou de l'étranger? Et à conserver les étudiants neuchâtelois dans le canton?

S'agissant des étudiants des HES provenant d'autres cantons ou pays, Neuchâtel, comparé aux autres cantons de Suisse occidentale possédant des établissements HES (Annexe B, Tab.B.2 et B.3), est moyennement attractif. Les établissements HES de Vaud et Genève attirent pour plus de la moitié de leurs effectifs des étudiants d'ailleurs en Suisse ou de l'étranger (56% des effectifs totaux pour Vaud – l'école hôtelière de Lausanne jouant un rôle prépondérant en attirant de nombreux étrangers – et 53% à Genève). Les HES de Neuchâtel font cependant mieux que celles de Fribourg et du Valais, puisque 49% des étudiants proviennent du reste de la Suisse ou de l'étranger contre 37% à Fribourg et 22% en Valais. Notons la capacité de l'Ecole d'ingénieurs du Locle à attirer des étudiants étrangers (30% des effectifs totaux de l'Ecole) mais une assez faible attractivité vis-à-vis des étudiants suisses (17% des effectifs).

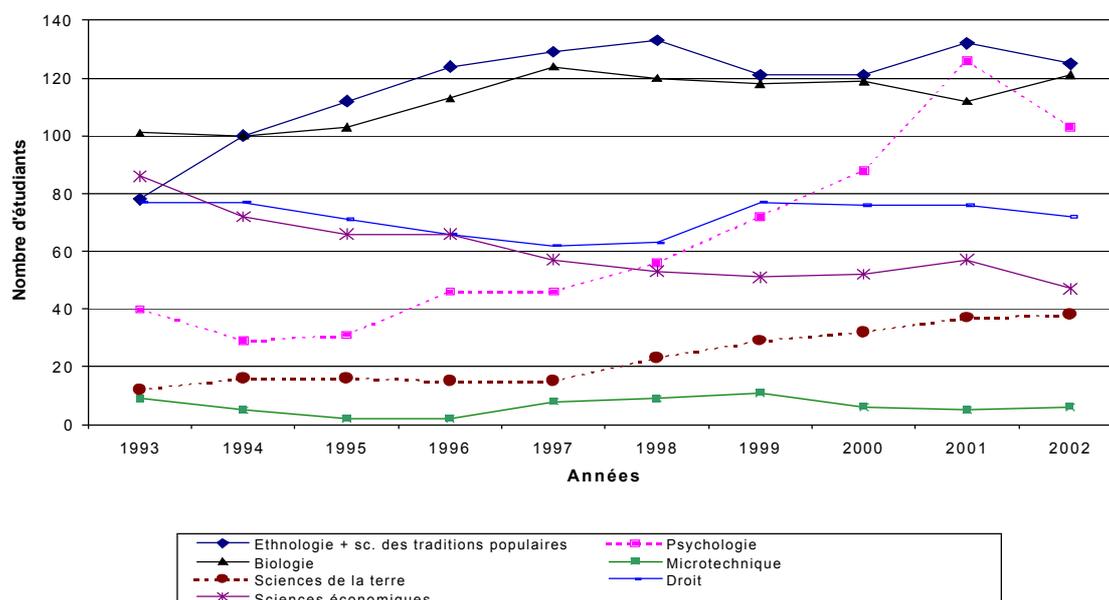
Les étudiants neuchâtelois inscrits dans une HES s'expatrient relativement beaucoup comparativement à ceux des autres cantons de Suisse occidentale possédant des établissements HES (Annexe B, Tab. B.4). En effet, si 87% des étudiants HES genevois suivent une école dans leur canton, cette proportion est de 81% dans le canton de Vaud, 79% à Fribourg, 75% en Valais, mais Neuchâtel arrive en queue de classement, puisque seuls 67% des étudiants HES neuchâtelois décident d'étudier à Neuchâtel.

L'Université de Neuchâtel parvient-elle à attirer des étudiants d'autres cantons du pays ou de l'étranger? Au niveau romand, l'Université de Fribourg attire une grande proportion d'étudiants d'autres cantons et de l'étranger (près de 79% de l'effectif total). L'EPFL affiche également une proportion élevée d'étudiants non vaudois (plus de 76% des effectifs). L'Université de Neuchâtel occupe une position intermédiaire puisque 61% des étudiants ne sont pas du canton. Elle fait mieux que les universités de Genève et de Lausanne, avec respectivement 58% et 51% d'étudiants provenant de l'extérieur du canton (Annexe B, Tab.B.5 et B.6). Notons toutefois que

l'Université de Neuchâtel attire moyennement les étudiants étrangers – environ 18% de ses effectifs totaux. Elle fait néanmoins légèrement mieux que les universités de Fribourg et Lausanne. Par contre, l'EPFL et l'Université de Genève sont plus attirantes puisque environ 34% des étudiants y sont étrangers.

L'Université de Neuchâtel ne retient que moyennement les étudiants neuchâtelois dans le canton: seuls 54% d'entre eux y font leurs études (Annexe B, Tab. B.7). Elle fait ainsi moins bien que les universités de Genève, Fribourg et Lausanne, puisque respectivement 82%, 62% et 58% des étudiants décident d'effectuer leurs études dans leur canton. Seule l'EPFL attire très peu de Vaudois (16%); néanmoins, son statut de seule école polytechnique fédérale de Romandie peut expliquer que les Vaudois se perdent dans la masse des étudiants venus d'autres cantons.

Graphique 1: Evolution du nombre d'étudiants domiciliés dans les cantons de FR, GE, JU, VD, VS avant le début des études dans quelques disciplines dispensées à l'Université de Neuchâtel, 1993-2002



Source: OFS, Section des hautes écoles et de la science.

S'agissant des disciplines qui attirent des étudiants à l'Université de Neuchâtel des cantons voisins (Fribourg, Genève, Jura, Vaud et Valais), le Graphique 1 montre que certaines branches sont plus attractives que d'autres. La biologie, l'ethnologie, la psychologie et les sciences de la terre ont connu une forte progression au cours des années 1990. Le droit et la microtechnique connaissent certaines fluctuations mais restent relativement stables sur la durée. Les sciences économiques semblent en perte de vitesse.

C. Conclusion

Depuis une trentaine d'années, le contexte suisse n'est guère favorable au développement de nouvelles activités industrielles et technologiques – coûts de production élevés, cherté du franc, déclin des circuits financiers régionaux (Corpataux et Crevoisier, 2001; Corpataux, Crevoisier et Thierstein, 2002). Les activités industrielles ne créent plus beaucoup d'emplois, même lorsqu'elles sont très innovatrices, car les entreprises recourent systématiquement à la sous-traitance étrangère et à l'automatisation afin d'obtenir une productivité élevée. Le canton de Neuchâtel maintient difficilement ses emplois industriels (hausse continue de la productivité, rationalisation de la production, voire délocalisation). L'insertion de la Suisse dans l'Union monétaire européenne, par la stabilisation du franc suisse vis-à-vis de l'euro, pourrait transformer ce désavantage en atout. En résumé, s'il demeure crucial de maintenir un fort flux d'exportations industrielles à partir de Neuchâtel, ce ne sont pas les efforts dans ce domaine qui vont permettre de maintenir le niveau général de l'emploi dans le canton.

C'est bien dans le secteur tertiaire que se profilent depuis quelques années des enjeux considérables. En effet, les activités tertiaires les plus importantes croissent rapidement et ce phénomène ne devrait pas s'inverser. Or, tous les espaces ne captent pas cette croissance de la même manière. Ce sont avant tout les plus grands centres urbains qui non seulement en profitent, mais qui, de plus, attirent les activités existant dans les villes moyennes et petites. Dans ce processus, Neuchâtel se trouve dans une situation intermédiaire et difficile. Les agglomérations du canton, trop petites, ont déjà perdu énormément d'emplois dans les services hiérarchiques et connaissent un faible dynamisme dans les autres activités tertiaires.

L'absence d'une grande ville qui polariserait l'ensemble de la région de l'Arc jurassien se fait sentir (Maillat et Léchet, 1993; Crevoisier et Maillat, 1995; Corpataux, Grosjean et Maillat, 1999). Pourtant, la région de l'Arc jurassien est suffisamment peuplée pour justifier la présence, par exemple, des directions générales des grandes banques ou d'établissements de l'EPFL. La question est de savoir comment profiter des effets d'entraînement positifs et éviter les effets d'écrémage des activités, particulièrement de services à haute valeur ajoutée, par les grands centres urbains.

L'enjeu est considérable: le canton de Neuchâtel pourra-t-il maintenir une certaine cohérence des activités (complémentarité des activités industrielles et tertiaires) permettant d'innover et de croître ou deviendra-t-il une zone de fabrication pour les entreprises dont toutes les fonctions de commandement et à haute valeur ajoutée seront localisées dans les grands centres urbains du Plateau suisse?

Y a-t-il des réponses possibles face à cette évolution? Les chiffres montrent que dans un domaine particulier – la formation supérieure, pour laquelle on dispose de statistiques –, le fait d'offrir des prestations spécialisées permet d'attirer à l'Université des étudiants en provenance du reste de la Suisse occidentale. C'est donc une carte jouable, et pourquoi pas dans d'autres domaines?

2.3. Petite géographie économique du canton de Neuchâtel

L'insertion dans le réseau des villes du Plateau a des conséquences importantes à l'intérieur même du canton. Les spécialisations industrielles sont plus marquées dans les districts du Haut du canton (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et dans une moindre mesure Val-de-Travers) alors qu'en comparaison, le Littoral (district de Neuchâtel et dans une moindre mesure Boudry) développe une large palette d'activités tertiaires publiques et privées (Corpataux, Grosjean et Maillat, 1999). Une analyse plus récente confirme ces tendances (Vuilleumier, Voillat et Jeanrenaud, 2003).

De plus, si la part de l'emploi tertiaire au total de l'emploi (secteurs secondaire et tertiaire réunis, Tableau 2) est stable pour l'agglomération de Neuchâtel – en nombre absolu, l'emploi tertiaire augmente (+756) –, cette part est en régression dans l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle – en nombre absolu, l'emploi tertiaire diminue (-704).

Le Haut du canton retient de moins en moins son revenu basique élevé: une partie de plus en plus importante des dépenses de la population et des entreprises ne se réalise plus sur place; les activités induites tendent donc à diminuer (Bataïni, Crevoisier et Maillat, 1999). L'agglomération du Littoral capte une part de ce revenu; néanmoins, une part croissante s'en va dans les grandes agglomérations de Suisse pour l'achat de services urbains spécialisés et cette tendance ira vraisemblablement en s'accroissant.

Dans ce contexte, il est important que l'agglomération de Neuchâtel puisse renforcer son insertion dans le réseau urbain du Plateau. Des chiffres relatifs aux pendularités inter-agglomérations confirment cette intégration (Annexe B, Tab. B.8-B.11). L'agglomération de Neuchâtel est ouverte sur les principales agglomérations du Plateau suisse, du point de vue tant des pendulaires entrants que sortants. Ainsi, et si les pendulaires entrants en provenance de l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle sont toujours les plus importants en nombre en 2000 avec 1268 personnes (en augmentation de presque 72% en dix ans), 58,7% des pendulaires entrants (en augmentation de presque 122% en dix ans) dans l'agglomération de Neuchâtel sont, cependant, issus d'autres agglomérations que celle de La Chaux-de-Fonds-Le Locle. De même, si les résidents de l'agglomération de Neuchâtel qui travaillent dans l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle sont les plus importants en nombre en 2000 avec 1393 personnes (+183%), plus

de 65% des travailleurs résidant dans l'agglomération de Neuchâtel travaillaient dans d'autres agglomérations (+69,8%) que celle de La Chaux-de-Fonds-Le Locle.

L'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle, quant à elle, n'est pas aussi ouverte sur les autres agglomérations du Plateau suisse, puisque l'essentiel de ses mouvements pendulaires a lieu avec l'agglomération de Neuchâtel. Ainsi, sur les 1599 travailleurs entrants en 2000, seuls 12,9% ne viennent pas de l'agglomération du Bas du canton; sur les 1601 sortants en 2000, seuls 20,8% vont travailler ailleurs que dans l'agglomération de Neuchâtel.

Cette évolution, même si l'analyse devrait être plus poussée, montre que l'agglomération du Bas est relativement bien intégrée au réseau urbain de Suisse occidentale et qu'il n'en va pas de même pour celle du Haut. Or, les activités tertiaires en développement nécessitent la circulation des personnes tant du point de vue de l'offre (par exemple consultants ou enseignants qui se déplacent chez leurs «clients») que de la demande (clients qui se rendent chez leur banquier ou étudiants). Il semble essentiel pour l'agglomération de Neuchâtel de parvenir à maintenir sa place dans le réseau urbain du Plateau et ce, afin d'héberger une masse suffisante de services à haute valeur ajoutée ainsi qu'une population dont l'activité requiert de plus en plus des déplacements interurbains. Dans ce contexte, l'agglomération du Haut doit jouer la carte des activités à marché régional (services à la population, administration, etc.) et international (industrie).

Remarquons finalement qu'avec l'amélioration des voies de communication entre Lausanne et Neuchâtel, la région de la Béroche s'appréciera et devra être promue comme une agglomération attractive (regroupement de communes, construction d'une centralité – commerces, etc. –, promotion de quartiers résidentiels attractifs, etc.). Cela réduirait le risque pour Neuchâtel de voir certaines de ses activités supérieures délocalisées à Lausanne et conséquemment le nombre de pendulaires sortants augmenter.

2.4. Forces et faiblesses des principaux partenaires potentiels

Les enjeux liés à la politique extérieure du Canton de Neuchâtel dépendent, d'une part, de l'évolution économique (le "quoi?"), d'autre part, de la géographie économique de la Suisse occidentale (le "où?") – comme cela a été décrit dans les pages précédentes –, mais également des principaux partenaires potentiels (le "qui?"). Cette section énumère une série d'éléments qui caractérisent le positionnement économique et géographique des différents cantons potentiellement partenaires. L'objectif est de montrer, dans la perspective qui est celle du Pays de Neuchâtel, les éléments sur lesquels on peut s'appuyer pour élaborer des stratégies.

2.4.1. Le canton de Vaud et l'agglomération lausannoise

La grande force du canton de Vaud se situe dans la position géographique et politique centrale qu'occupe le canton, et plus particulièrement l'agglomération lausannoise, au niveau romand. Cette dernière fonctionne comme *place centrale romande*, position extrêmement favorable pour attirer et développer les services publics et privés, tant vis-à-vis de la population que des entreprises. Ce sont ces activités qui ont créé de nombreux emplois au cours des vingt-cinq dernières années.

L'agglomération lausannoise joue ainsi un rôle déterminant pour Neuchâtel. Bénéficiant d'une attractivité quasi naturelle de par sa position géographique, elle n'a guère intérêt à mettre sur pied une offre de services coordonnée à l'échelle de la Suisse occidentale. De plus, avec l'amélioration des voies de communication entre Neuchâtel et Lausanne, le risque pour Neuchâtel est de voir ses activités en partie délocalisées. Néanmoins, mentionnons deux faiblesses qui caractérisent l'agglomération lausannoise:

- D'une part, cette agglomération est dépendante des autres régions puisqu'elle a précisément besoin de capter les flux qui proviennent de son hinterland pour se développer, hinterland qui va de Sierre à Boncourt en passant devant les portes de Genève. Les "petits" cantons romands sont ses principaux clients. Il s'agit de faire en sorte que ces clients ne soient pas captifs et puissent obtenir de sérieuses contreparties, ou de bons prix, pour toutes les activités centralisées à Lausanne. La dépendance de Lausanne envers ces flux explique largement

l'attention portée par les autorités vaudoises et lausannoises à leurs activités de "place centrale";

- D'autre part, l'agglomération lausannoise s'insère dans un canton de grande taille, très hétérogène par ses structures économiques et aux finances publiques à l'état précaire. Ces trois éléments peuvent handicaper le Canton dans sa capacité à décider et réagir rapidement.

2.4.2. Le canton et l'agglomération de Berne

Berne, à l'instar de Vaud, est un grand canton, très hétérogène du point de vue de ses activités économiques. L'agglomération de Berne joue un rôle de place centrale pour la Suisse et est orientée sur la captation de flux intérieurs à dominante publique. Néanmoins, l'exemple de l'OFS montre que Neuchâtel peut profiter des décentralisations de l'Administration fédérale. Cependant, de telles occasions ne se représenteront pas de sitôt et ne peuvent être concrétisées qu'à Neuchâtel-Ville. En effet, la ville de Neuchâtel est partie intégrante du réseau urbain du Plateau suisse.

Remarquons que le Seeland et le Jura bernois affichent de fortes similarités avec Neuchâtel dans leurs activités économiques. De plus, des villes de taille moyenne et relativement comparables composent ces régions. Elles n'offrent cependant pas une palette complète de services aux entreprises et à la population. A l'instar de Neuchâtel, ces régions ont un important revenu basique mais peinent à retenir leurs revenus induits: les achats de services urbains se font de plus en plus à l'extérieur. Bienne, par exemple, est polarisée par Berne. De par leur proximité industrielle, la région biennoise et d'autres régions de l'Arc jurassien pourraient concevoir en commun des projets favorables à leur développement économique (mise en place d'un fonds commun de financement pour les PME, par exemple).

Le bilinguisme pénalise l'agglomération bernoise dans la fourniture de services pour lesquels la langue joue un rôle important (enseignement supérieur, activités culturelles, services aux entreprises, etc.). Le risque pour Neuchâtel de voir son hinterland rogner par l'agglomération bernoise est par conséquent faible. On peut, par contre, se demander s'il n'y a pas là un potentiel de développement tant pour la fourniture de services que pour l'attraction de résidents.

2.4.3. Les cantons de Fribourg et du Valais

Si du point de vue de leurs structures économiques, les cantons de Fribourg, du Valais et de Neuchâtel ne se ressemblent pas, ils partagent certains intérêts stratégiques. Tous trois vont de plus en plus chercher des services urbains à l'extérieur de leurs frontières, dans les agglomérations lausannoise ou bernoise par exemple. La question est de savoir s'il est possible de fournir ces services en s'unissant ou de négocier ensemble une meilleure répartition de leur fourniture. De telles collaborations pourraient être développées, sur une base égalitaire, dans les domaines de l'administration et de l'enseignement supérieur. Bien évidemment, cela ne peut se réaliser qu'avec une volonté politique fortement affirmée.

2.4.4. Le canton de Genève

Si le canton de Vaud, et surtout son agglomération lausannoise, est orienté sur la captation de flux intérieurs, Genève est tournée vers l'international, au niveau de sa place financière et des organisations internationales mais également pour ses activités touristiques, souvent liées aux deux premières catégories. Il existe de fait des collaborations ponctuelles avec Lausanne sur le thème des organisations internationales (ONU, Musée de la Croix-Rouge, etc.) en raison du Musée olympique. Pourquoi ne pas mobiliser l'image internationale de Genève en captant ses nombreux visiteurs jusqu'à la Watch Valley?

Genève ne se considère pas comme une place centrale en Suisse occidentale. Il en résulte que le Canton de Genève ne s'engage pas autant que Vaud dans ses négociations/coopérations extérieures, tout en offrant un nombre important de prestations semblables. Neuchâtel pourrait tirer profit de cette concurrence.

2.4.5. Le canton du Jura, l'Arc jurassien et ses villes de taille moyenne

Une attention toute particulière doit être accordée au canton du Jura. En effet, Jura et Neuchâtel sont spécialisés dans les mêmes activités économiques. Ils appartiennent géographiquement et économiquement à une région plus vaste qui va de Soleure à la Vallée de Joux: l'Arc jurassien. De plus, Jura et Neuchâtel se caractérisent par les mêmes forces et faiblesses. Cantons exportateurs mais confrontés à d'importantes fuites, ils peinent à organiser une dynamique de circuit interne. Cette faiblesse est généralisable à l'ensemble de l'Arc jurassien: l'espace urbain polarise des zones d'influence peu étendues et offre un profil économique encore peu doté en services aux entreprises. En bref, des villes de taille petite et moyenne composent la région de l'Arc jurassien et ce manque de spécificités urbaines pourrait handicaper le développement à long terme de l'ensemble de la région.

De plus, alors que les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds avaient la capacité de devenir des centres importants de l'Arc jurassien – pour des raisons de géographie et d'homogénéité du système de production – ce leadership s'est effrité au cours des dernières années. Malgré une masse critique importante et une position relativement centrale au sein de l'Arc jurassien, La Chaux-de-Fonds ne développe plus suffisamment sa fonction de place centrale des Montagnes. Quant à Neuchâtel, plusieurs domaines dans lesquels la ville était effectivement le principal centre régional se sont érodés (Université dans certains domaines, directions des banques et des assurances, etc.).

Les différentes régions de l'Arc jurassien ne sont pas dans leur meilleure forme. Néanmoins, la similarité des problèmes auxquels elles doivent faire face peut en faire des alliées solides sur des thèmes comme l'économie, et plus généralement face à l'évidement de certaines activités tertiaires supérieures. La collaboration des HES est exemplaire de ce point de vue.

2.4.6. Le canton et l'agglomération de Bâle

Si l'agglomération lausannoise polarise Neuchâtel, le canton du Jura est écartelé entre l'agglomération bâloise et la métropole lémanique. Bâle peut être une tentation pour le Jura. Si, au niveau économique, les structures de ces deux cantons ne sont pas identiques, l'agglomération bâloise joue un rôle de place centrale pour le Nord de la Suisse et fournit des services aux entreprises et à la population. De ce point de vue, Bâle constitue un concurrent pour Neuchâtel. S'agissant de la grande consommation, des Jurassiens se déplacent à Bâle pour effectuer certains de leurs achats. Néanmoins, et s'agissant des services aux entreprises ou de la culture, la frontière linguistique reste un sérieux obstacle.

2.4.7. Les relations avec l'Union européenne et avec la Franche-Comté

Les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne sont entrés en vigueur au 1^{er} juin 2002. Les répercussions peuvent être nombreuses. Le passage progressif à la libre circulation des personnes pourrait, par exemple, avoir des effets importants sur les relations qu'entretiennent les régions frontalières. Quelles seront les répercussions sur le marché de l'emploi du canton de Neuchâtel et sur celui de la région frontalière du Doubs? Ces marchés seront-ils mis en concurrence? Des complémentarités existent-elles? Au niveau de la recherche, des collaborations ne pourraient-elles pas être développées entre les institutions microtechniques du canton de Neuchâtel et celles de Franche-Comté? Les accords bilatéraux auront un impact sur les collaborations transfrontalières et celles-ci seront donc à repenser.

2.4.8. Conclusion

Les partenaires potentiels du Canton de Neuchâtel en Suisse occidentale ont des positions et des intérêts très divers. Neuchâtel doit apprendre à utiliser cette diversité dans le cadre de ses collaborations intercantionales, soit en exploitant et en valorisant certaines complémentarités et synergies, soit en faisant jouer la concurrence et en négociant ainsi des conditions qui soient avantageuses pour lui.

3. LA SITUATION ACTUELLE: PROJETS DU CANTON ET PRATIQUE DE LA COLLABORATION

Le diagnostic présenté dans la partie précédente (Chap. 2) constitue un regard externe sur l'insertion de l'économie neuchâteloise en Suisse occidentale. Dans cette partie-ci, le regard se veut plutôt interne. D'abord, il s'agit d'identifier les projets du Canton qui sont susceptibles de lui permettre de mieux se positionner face aux enjeux identifiés dans le diagnostic. Ensuite, il s'agit de mettre en évidence les enseignements à tirer des collaborations actuelles, notamment en ce qui concerne les modalités de ces collaborations.

3.1. Les projets du Canton et la politique extérieure

Dans son Programme de législature 2002-2005, le Conseil d'Etat donne à sa politique cinq grands axes. Parmi ceux-ci, trois sont particulièrement intéressants pour remédier aux faiblesses relevées dans le diagnostic et pour renforcer l'insertion du canton au sein de la Suisse occidentale: la réalisation du RUN (Réseau urbain neuchâtelois), l'augmentation de l'attractivité du canton et le renforcement de l'efficacité des prestations de l'Etat. Il n'est pas question dans le cadre restreint de cette étude d'examiner systématiquement chacun de ces axes. *Les considérations qui suivent sont avant tout des exemples de la manière dont les projets du Canton sont à relier avec la politique extérieure.* Ces grands axes sont par conséquent appréciés sous deux aspects:

- Dans quelle mesure répondent-ils aux enjeux extérieurs identifiés dans la partie précédente?
- Dans quelle mesure et comment la politique extérieure peut-elle appuyer la réalisation de ces grands axes?

3.1.1. Le Réseau urbain neuchâtelois et sa réalisation

Le RUN permettra aux trois villes du canton de s'inscrire comme une agglomération de 120.000 habitants et consolidera leur insertion en Suisse occidentale grâce au rôle moteur que peut prendre une agglomération étendue et intégrée. On peut repérer différents aspects par lesquels le RUN répond aux enjeux extérieurs et tout particulièrement à la fuite des revenus induits vers les grands centres du Plateau:

- La demande de ce marché d'agglomération consolidé aura un effet d'entraînement sur le développement des services aux entreprises et à la population ainsi que sur les services hiérarchiques. On devrait ainsi voir émerger deux phénomènes importants:
 - Le RUN permettra d'atteindre une masse supérieure et d'effectuer, à terme, de substantielles économies d'échelle (disparition des doublons et amortissement des coûts fixes);
 - Il favorisera progressivement la spécialisation des services (publics et privés, à la population et aux entreprises) à l'intérieur de l'agglomération et permettra ainsi d'atteindre une offre de niveau supérieur, rivalisant dans certains domaines avec celle des grands centres du Plateau. Par conséquent, certaines fuites pourraient être colmatées, les Neuchâtelois achetant sur place des prestations compétitives. De plus, certaines prestations particulières se développant dans le RUN pourraient devenir attractives pour des clients provenant d'autres régions de Suisse occidentale;
- Une zone urbaine plus grande stimulera aussi l'activité résidentielle, par un bassin d'emploi plus important et plus diversifié, un marché foncier plus varié, une offre culturelle améliorée, etc.

S'il s'agit avant tout d'un projet neuchâtelois, sa réalisation dépendra largement de collaborations extérieures, par exemple avec la Confédération dans le domaine de la politique des agglomérations, de la politique des transports, etc. Le RUN constitue d'ailleurs un bel exemple de

captation de flux, sous forme d'impulsions de la Confédération, qui soutient ce genre de projet innovateur.

Une remarque importante est que même si le RUN améliore la connexion du Haut avec le réseau urbain du Plateau, l'agglomération du Bas sera toujours plus accessible. C'est pourquoi on peut s'attendre, et dans une large mesure souhaiter, que s'établisse progressivement une répartition des activités à l'intérieur de l'agglomération du RUN. Toutes les activités ayant un marché concurrentiel à l'échelle de la Suisse occidentale (enseignement supérieur, tertiaire hiérarchique, services spécialisés, etc.) devraient se regrouper dans le Bas alors que celles qui ont un marché international (industrie d'exportation) ou régional (administration publique, activités culturelles régionales, etc.) pourraient se localiser dans le Haut.

3.1.2. L'augmentation de l'attractivité du canton

L'augmentation de l'attractivité permet ou permettrait de répondre aux enjeux extérieurs sur plusieurs plans:

- Le développement des capacités d'innovation du tissu industriel favorise l'insertion de l'économie neuchâteloise dans les flux internationaux. Il s'effectue sur deux niveaux: premièrement à travers les activités de transfert technologique que stimule le parc scientifique et technologique Neode; deuxièmement à travers le développement de la recherche en microtechnique, auquel va grandement contribuer le rapatriement à Neuchâtel des activités de formation universitaire en microtechnique. En outre, il permet au canton de consolider sa masse et sa spécialisation en Suisse et en Europe dans ce domaine. Ces activités de services, qui sont en elles-mêmes des activités basiques, aident en plus à renforcer la cohérence et l'autonomie de la base industrielle du canton. Elles contribuent aussi à attirer une main-d'œuvre très qualifiée;
- Compte tenu de la saturation de certaines régions de Suisse occidentale au plan résidentiel, la conjoncture est favorable pour que Neuchâtel prenne des initiatives et cherche à capter des résidents en provenance du bassin lémanique (par exemple à la Béroche) ou de l'agglomération bernoise (dans l'Est et à Neuchâtel);
- La politique de promotion économique devrait de plus en plus veiller à ce que les entreprises tertiaires, qui se réorganisent continuellement en concentrant et en spécialisant leurs établissements, considèrent systématiquement Neuchâtel comme un lieu d'implantation favorable en Suisse occidentale, moins cher et tout aussi accessible que la métropole lémanique;
- Une politique ciblée dans le domaine de la culture et du sport doit favoriser le rayonnement du canton en Suisse occidentale. Cette politique, pensée désormais à l'échelle du RUN ou de l'ensemble du canton, devrait permettre aux institutions culturelles et sportives de se spécialiser, d'atteindre une taille supérieure et par conséquent une meilleure visibilité en Suisse occidentale.

3.1.3. Le renforcement de l'efficacité des prestations de l'Etat

Une plus grande efficacité des prestations de l'Etat peut dans une certaine mesure améliorer l'insertion du canton en Suisse occidentale:

- Des prestations publiques plus spécialisées et bénéficiant d'économies d'échelle renforcent les prestations à la population et l'attractivité résidentielle. C'est le cas pour les services de santé, les HES, et notamment la HES-Musique, l'offre culturelle et sportive;
- Du côté de l'offre, ces effets de spécialisation peuvent attirer sur place une main-d'œuvre plus qualifiée. Ainsi, par exemple, la création d'un établissement hospitalier cantonal unique engendrera une spécialisation plus poussée des activités dans la santé et rendra plus attractifs les emplois dans le domaine hospitalier. De plus, ce projet correspond exactement aux effets que le RUN doit provoquer à l'intérieur et à l'extérieur du canton.

Le renforcement de l'efficacité des prestations de l'Etat passe largement par des collaborations intercantionales. En effet, ces dernières produisent en principe les effets suivants:

- Réalisation d'économies d'échelle, grâce à des bassins de population desservie plus étendus;
- Répartition des spécialisations entre les cantons afin que chacun d'entre eux puisse développer les activités dans lesquelles il possède des compétences particulières et répondre ainsi à des demandes plus variées à l'échelle de la Suisse occidentale.

3.2. La pratique de la collaboration

Une dizaine d'entretiens ont été menés au mois d'octobre 2003 afin de cerner les principales caractéristiques des collaborations intercantionales qu'entretiennent les services de l'Etat: le "quoi faire?" et le "avec qui?". L'objectif de ce paragraphe est de comprendre les possibilités et les difficultés des collaborations extérieures telles qu'elles se présentent en pratique. Ceci amène des indications précieuses en complément des considérations soulevées par le diagnostic ou par les axes politiques énoncés dans le programme de législature. Il s'agit donc maintenant de donner la parole aux acteurs de terrain. Les délais très courts imposés pour la réalisation de cette étude n'ont pas permis de rencontrer des responsables d'autres cantons ou des villes afin de cerner le point de vue des partenaires du Canton de Neuchâtel sur ses relations extérieures. De même, il n'a pas été possible d'examiner les relations avec des cantons plus éloignés ou des régions étrangères. C'est donc le point de vue des acteurs locaux sur l'insertion du canton en Suisse occidentale qui est ici exposé.

3.2.1. Les projets ou le "quoi faire?"

Les collaborations intercantionales prennent plusieurs formes.

Il ressort des entretiens réalisés que les nombreuses *collaborations extérieures institutionnalisées* comme la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), Espace Mittelland et les conférences spécialisées sectorielles, sont avant tout des lieux d'échanges d'idées, de connaissances et d'expériences. La CGSO véhicule une vision politique et pourrait aussi devenir une institution de veille stratégique; cela dit, elle n'entreprend pas de projets. Quand à Espace Mittelland, il s'agit d'une institution limitée dans ses actions par son manque de légitimité. Enfin, si certaines conférences spécialisées élaborent et réalisent des projets, d'autres ne sont que des lieux de rencontres. De manière plus générale, les problèmes concrets concernent un nombre restreint de cantons et se posent dans un horizon temporel court. Ces institutions ne sont donc pas le lieu approprié pour la discussion et la recherche de solutions opérationnelles. C'est l'un des principaux facteurs expliquant le constat d'échec relatif porté à leur égard.

Dans le domaine de l'*amélioration des prestations publiques*, il n'a pas été possible de réaliser une étude exhaustive, car de nombreuses collaborations intercantionales sont en cours. Les collaborations au jour le jour sont généralement perçues comme positives. Les possibilités d'économies d'échelle et de rationalisation des services publics ne sont cependant pas encore toutes exploitées. Dans ce domaine, il n'y a pas encore de stratégie chapeautant l'ensemble des secteurs et qui irait dans le sens d'une intégration durable des services publics dans une offre commune à plusieurs cantons, définie selon des règles identiques.

Concernant la *défense d'intérêts*, Neuchâtel a avantage à mener ses négociations avec la Confédération conjointement avec des partenaires pour avoir plus de poids et figurer comme un interlocuteur valable. Pour cela, il lui faut s'insérer dans des jeux d'alliances équilibrés et équitables avec les autres cantons. De plus, le lobbying à Berne doit se faire de manière à ce que les mesures prises –concernant, par exemple, les critères d'attribution des crédits– ou les politiques mises en œuvre par la Confédération lui soient favorables. Il s'agit de capter des flux financiers, mais aussi des flux prenant la forme d'impulsions (projet pilote des agglomérations, crédits BENEFR, etc.).

Enfin, mis à part le développement du pôle suisse des microtechniques par les cantons de Neuchâtel et Vaud, trop peu de *projets mobilisateurs, visibles et populaires*, comme l'a été par exemple Expo.02, émergent pour fédérer les énergies. Cette absence déprécie l'importance de la

politique extérieure aux yeux des différents intervenants. Or, les collaborations institutionnalisées telles qu'Espace Mittelland devraient être des alliances riches, marquées par la flexibilité et la confiance, éléments indispensables à la discussion et à la mise sur pied de projets. Elles animent les institutions et permettraient aux partenaires de se projeter ensemble dans l'avenir. Cela constituerait un contrepoint aux échanges plus quotidiens et apporterait un équilibre au développement des institutions.

3.2.2. Les partenaires et les modalités de collaboration, ou le "avec qui?"

Les entretiens mettent en évidence qu'il n'y a pas de leader unique en Suisse occidentale, au contraire de la Suisse centrale, où Lucerne s'impose par sa taille et sa centralité. En Suisse occidentale, on note plutôt une concurrence importante entre les grands cantons (Berne, Vaud et Genève) et une dispersion des petits, sur lesquels les grands cherchent à exercer leur influence. Les grands cantons peuvent toujours se replier sur l'*alleingang*, qui leur permet généralement de tirer leur épingle du jeu, alors que les plus petits sont contraints de trouver des solutions abordables, donc collectives.

Face à cela, le choix d'un éventuel partenaire privilégié est souvent perçu comme un moyen qui comporte le risque de se priver des apports possibles d'autres partenaires potentiels. De toute évidence, il existe en Suisse occidentale une multipolarité et une concurrence importante. Cela peut être un avantage pour Neuchâtel, qui pourrait ainsi mieux négocier des accords avec tel ou tel partenaire. Mais cela apparaît aussi comme un facteur de déstabilisation. Les collaborations à géométrie variable sont soumises à la versatilité et à l'opportunisme éventuels des partenaires puisqu'il est toujours possible pour l'une ou l'autre des parties de rompre les alliances et d'en nouer d'autres.

Quant aux modalités, les collaborations intercantionales imposées et/ou régulées sont avantageuses pour le canton. Elles neutralisent les effets de prédation et favorisent plutôt la répartition. C'est le cas dans les domaines des transports, des HES et de la santé, où les règles de collaboration sont dictées par la Confédération. Au contraire, l'absence de règles claires et imposées politiquement et légalement complique les processus. Les universités, par exemple, ont de la difficulté à identifier et à partager les filières d'enseignement. Deux points doivent toutefois être précisés. Premièrement, les règles de collaboration n'empêchent pas la concurrence; elles peuvent donc être stimulantes, comme en témoigne le cas des HES. Deuxièmement, ces règles peuvent avoir des effets différents sur les collaborations intercantionales en termes d'ouverture (HES) ou de fermeture (santé) des frontières.

Enfin, au plan politique, les relations interpersonnelles porteuses permettent des collaborations qui ne verraient pas le jour autrement. C'est le cas du DEWS.

3.2.3. Conclusion

De manière générale, les entretiens mettent en évidence que les cantons évoluent selon une logique de concurrence, dans laquelle la position géographique, les effets de masse et la taille des agglomérations sont des facteurs déterminants. La Suisse occidentale est dépourvue de véritables projets prioritaires aptes à mobiliser l'ensemble des partenaires. Cela dit, pour Neuchâtel, quelques axes forts de collaboration se profilent: les microtechniques et le DEWS. Du point de vue spatial, le territoire se caractérise par sa multipolarité, avec quatre des cinq agglomérations suisses les plus grandes situées dans un périmètre d'une heure et demie de déplacement à partir de Neuchâtel. Enfin, il n'y a pas de partenaire(s) privilégié(s) qui s'imposerai(en)t naturellement, mais certaines modalités de coopération s'avèrent plus profitables que d'autres pour les petits cantons comme Neuchâtel.

Si aucun axe fort ne s'impose avec l'ensemble des cantons de Suisse occidentale et que cela laisse une grande latitude pour des choix politiques concernant les partenaires privilégiés, ces choix peuvent d'autant plus faire l'objet de critiques et être remis en cause par les parties. Il en résulte une situation instable, à l'évolution très ouverte. C'est dans ce contexte de contraintes et d'opportunités que doit s'inscrire la formulation d'une politique extérieure.

4. STRATEGIES

La première partie du rapport (Chapitre 2) a mis en évidence les enjeux du canton de Neuchâtel par rapport aux espaces qui l'entourent:

- Le canton est doté d'une forte base industrielle exportatrice qui génère des flux de revenus en provenance de l'étranger. La politique extérieure de l'Etat doit continuer à viser le maintien et l'augmentation de ces flux. Cependant, ce secteur ne crée plus beaucoup d'emplois depuis de très nombreuses années en raison d'une part de la dynamique interne de l'industrie, qui augmente en permanence sa productivité, et d'autre part des conditions externes, notamment l'évolution du franc suisse et plus généralement du contexte national, qui n'est plus favorable aux activités de production exportatrices, dans lesquelles le canton est spécialisé;
- Cependant, un enjeu plus récent et peut-être plus urgent réside dans l'augmentation considérable de la mobilité et de l'intégration des activités tertiaires entre les agglomérations du Plateau suisse. L'agrandissement de l'aire de marché des services urbains rend les grandes agglomérations du Plateau de plus en plus concurrentes dans les services. Or, ces secteurs (santé, formation supérieure, activités culturelles, etc.) sont généralement en expansion pour deux raisons: tout d'abord, elles croissent historiquement avec l'augmentation du revenu disponible des ménages; ensuite, ce sont des domaines dans lesquels la productivité n'augmente que difficilement, en raison des difficultés d'automatisation des activités tertiaires. En conséquence, *même si Neuchâtel exporte plus et mieux, on risque de voir les fuites continuer à augmenter, que ce soit à travers des contributions de l'Etat aux services élaborés ailleurs ou à travers la consommation de services – privés ou publics – hors du canton, dans les grandes agglomérations du Plateau, par des particuliers ou des entreprises.*

La deuxième partie (Chapitre 3) a permis d'évaluer la pertinence des grands axes définis dans le programme de législature du Conseil d'Etat relativement aux enjeux extérieurs du canton et de préciser en quoi certaines mesures de politique extérieure pourraient, dans le cadre des grands axes de la politique cantonale, améliorer la situation. Ensuite, à partir d'entretiens auprès d'acteurs animant les collaborations extérieures, on a identifié des pratiques qui présentent des avantages ou qui au contraire engendrent des difficultés. En particulier, il est nécessaire de maîtriser les asymétries concernant les effets de taille, la compétitivité, la centralité et la versatilité des partenaires potentiels. Pour cela, les collaborations ne peuvent être exclusives: elles ne doivent pas s'effectuer au détriment de collaborations avec d'autres partenaires qui apporteraient des éléments complémentaires. De plus, les collaborations sont plus avantageuses si elles restent soumises à la concurrence. Neuchâtel n'a pas à se priver de jouer de sa liberté et de se tourner vers d'autres partenaires, de manière à décourager les comportements opportunistes. Enfin, il faut tirer parti des facteurs humains qui avantagent Neuchâtel ou qui ne lui nuisent pas.

Il s'agit à présent d'énoncer les principales *stratégies* (alliance, *alleingang*, intégration, différenciation...) pouvant orienter la politique extérieure du canton de Neuchâtel et les comportements qui y sont associés. Elles sont au nombre de quatre:

- répartition des prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale;
- spécialisation et consolidation d'un pôle d'excellence en Suisse et dans le monde;
- mobilisation de la cohésion interne et rapidité d'action;
- délégation progressive de compétences à une organisation supracantonale.

Ces stratégies, non exclusives, sont à considérer comme des idéaux-types. Elles peuvent prendre des formes variables d'un domaine à l'autre ou même à l'intérieur d'un domaine et être appliquées de manière complémentaire.

Ci-dessous, elles sont présentées sous forme de tableaux reprenant les trois principaux éléments identifiés comme structurants dans la réflexion sur la politique extérieure: les projets (quoi?), les territoires visés (où?) et les partenaires potentiels (qui?).

La politique extérieure met le Canton de Neuchâtel en relation avec des entités extérieures. Cependant, la plupart des stratégies de politique extérieure reposent avant tout sur des

collaborations, à tout le moins des coordinations, entre services et départements à l'intérieur même de l'Etat et du canton. Par exemple, les négociations visant à obtenir une répartition plus avantageuse des activités de recherche supposent une bonne coordination entre les services de l'économie publique et de l'instruction publique, avec les villes et le Service de l'aménagement du territoire (pour trouver des bâtiments ou des locaux), etc. A ce propos, il est bon de rappeler que la mise en place du Service de promotion économique dans les années 1980 n'a pu se réaliser que par une réorganisation importante des tâches au sein de l'appareil de l'Etat (entre les services) ainsi qu'entre les villes et l'Etat. En ce sens, la plupart des stratégies proposées soulèvent des questions du point de vue de l'action politique et administrative à mener dans le canton. C'est pourquoi la description de chacune des stratégies énonce quelques éléments relatifs à la faisabilité institutionnelle et aux conditions de succès.

4.1. Répartition des prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale

Avec l'accroissement de la mobilité et la spécialisation de plus en plus poussée des prestations tertiaires, l'offre d'un grand nombre de services devrait s'organiser à l'échelle de la Suisse occidentale, considérée comme un marché unique, accessible depuis n'importe quel endroit de la région. Cela permettrait de réaliser des économies d'échelle (l'offre pourrait être centralisée, évitant des coûts fixes là où la demande est faible) et d'améliorer la spécialisation des prestations (l'offre pourrait se différencier à l'échelle de la Suisse occidentale) tout en assurant à chaque canton une part de la production et donc des recettes. L'intégration des prestations publiques dans une offre coordonnée de Suisse occidentale serait économiquement efficace et pourrait, dans l'idéal, satisfaire des critères de répartition équilibrée entre cantons, puisque les effets "naturels" d'attraction des grandes agglomérations centrales pourraient être contenus. Elle permettrait en outre et dans l'idéal d'acheter à bon compte des prestations réalisées ailleurs.

L'inconvénient d'un tel système est la mobilité accrue nécessaire pour produire et consommer ces services. Cependant, on a vu qu'une telle mobilité est déjà largement entrée dans les comportements actuels. Ce type de scénario désavantage les régions les moins bien reliées au réseau urbain du Plateau.

Comment mettre sur pied une telle organisation? Des accords concertés avec les partenaires extérieurs sont nécessaires. Chaque canton devrait abandonner certaines prestations et réallouer les ressources ainsi économisées à des prestations plus pointues. A cet effet, le canton de Neuchâtel peut se profiler comme l'initiateur d'une vision globale et stable à moyen et long terme.

Tableau 5: Stratégie de répartition des prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale

	Idée directrice	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base d'alliances, des cantons abandonnent certains services pour se concentrer sur d'autres, de manière à se partager les tâches
Projets ® Quoi?	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Le canton se spécialise dans certaines prestations • Il en développe de nouvelles • Il attire des clients d'autres cantons • Il achète à bon compte des prestations réalisées ailleurs
	Potentiels exploités	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des compétences de chaque canton • Solution au problème de la trop petite taille • Neutralisation de l'opportunisme et de l'attractivité de certains cantons ou agglomérations
	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> • HES • Promotion économique (en partie) • Pour l'avenir: universités? services spécialisés de l'administration? grandes entreprises du secteur tertiaire?
Territoires visés ® Où?	Demande desservie / Aire de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de la Suisse occidentale, considérée comme un tout
	Dynamique de l'offre / Espace de production	<ul style="list-style-type: none"> • Répartition concertée des prestations à l'échelle de la Suisse occidentale
Partenaires potentiels ® Qui?	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les cantons et la Confédération
	Modes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à associer les grands cantons • Stratégie facilitée avec les cantons comparables ou plus faibles • Nécessité de mettre en place des règles afin d'éviter les comportements opportunistes de certains cantons • Recours à la confiance émanant de certaines relations interpersonnelles afin de faciliter les processus

Source: Elaboration propre.

Une condition de succès de cette stratégie est que les prestations développées à tel ou tel endroit aient aussi un ancrage local, à savoir qu'elles s'appuient sur des compétences existantes et en permettent le développement. Autrement dit, il faut que les prestations développées aient des effets d'entraînement locaux. En effet, une répartition qui serait opérée indépendamment des compétences risquerait d'aboutir à des prestations de mauvaise qualité qui ne parviendraient pas à attirer une clientèle à l'échelle de la Suisse occidentale.

L'exemple des HES montre que de telles réorganisations sont possibles et peuvent être profitables pour des cantons comme Neuchâtel. Dans ce cas, l'intervention de la Confédération a été déterminante, fixant des règles qui imposent la coopération. L'alliance de Neuchâtel avec les autres régions de l'Arc jurassien a permis d'obtenir une masse minimale et d'entrer en négociation à l'échelle de la Suisse occidentale pour maintenir et développer les spécialisations locales.

Cette stratégie s'applique donc particulièrement aux domaines dans lesquels la concurrence entre régions et agglomérations proches augmente et est susceptible d'être négociée par les cantons: formation supérieure (HES, universités), santé, services spécialisés de l'administration.

4.2. Spécialisation et consolidation d'un pôle d'excellence en Suisse et dans le monde

Neuchâtel s'insère dans une économie très concurrentielle dont les relations à courte, moyenne et longue distance se sont considérablement renforcées. Pour participer à cette intégration accrue et parvenir à vendre ses prestations, il est nécessaire de se spécialiser dans quelques domaines de premier plan afin de pouvoir échanger. Il s'agit de vendre des produits et des services à toutes les échelles géographiques, du local à l'international. Pour réaliser cette insertion, le canton doit se différencier en faisant jouer ses spécialisations dans différents domaines: industrie (microtechnique, horlogerie...), culture (musique contemporaine, musées internationaux,

événements culturels majeurs...), formation supérieure et recherche (ethnologie, microtechnique...), santé (soins médicaux hors LAMal)... Dans chacun de ces domaines, le canton parvient à obtenir un certain degré de monopole grâce à la spécialisation et à des effets de masse.

La politique extérieure consiste avant tout à négocier avec différentes instances, situées à différents échelons géographiques et institutionnels, le regroupement des ressources spécialisées sur le territoire du canton, afin d'augmenter l'effet de masse et de monopole. Par exemple, dans le domaine des microtechniques, il s'agit de faire du canton le lieu où s'effectue la recherche à l'échelle de la Suisse occidentale (HES), de l'ensemble du pays (CSEM, EPFL-NE), du monde (intégration de spécialistes étrangers, attraction d'entreprises internationales, organisation d'une rencontre des régions microtechniques du monde...), le tout sur la base d'un dynamisme interne fort. Chaque fois, les accords se font sur la base d'une concentration des moyens du canton dans le domaine de spécialisation en échange d'un apport (financier ou en nature) de la part des partenaires extérieurs. Ceci suppose donc un regroupement des forces du canton et un consensus interne à long terme.

Tableau 6: Stratégie de spécialisation et de constitution d'un pôle d'excellence en Suisse et dans le monde

	Idee directrice	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base de ses spécificités, le canton soutient le développement de prestations de niche différenciées
Projets ® Quoi?	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Neuchâtel se spécialise dans certaines prestations compétitives Il améliore sa position (demande desservie) par rapport aux cantons et agglomérations plus attractifs dans des activités à coûts fixes
	Potentiels exploités	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des spécialités du canton et des acteurs qui y sont associés
	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> Microtechniques et horlogerie Spécialités universitaires et HES, spécialités dans le domaine de la santé (hors LAMal) Watch Valley
Territoires visés ® Où?	Demande desservie / Aire de marché	<ul style="list-style-type: none"> Demande de Suisse occidentale, de Suisse et de l'étranger Exploitation non maximale des marchés locaux Difficulté à attirer des clients de régions fortes
	Dynamique de l'offre / Espace de production	<ul style="list-style-type: none"> Monopole dans certains domaines grâce à la différenciation et/ou au regroupement des ressources Risque d'enfermement dans des hyperspécialisations pour lesquelles la clientèle est réduite
Partenaires potentiels ® Qui?	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Les cantons, la Confédération, les pays, les entreprises concurrents ou complémentaires, selon les opportunités
	Modes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des visions des politiques, des administrations, des agglomérations sans nécessairement s'engager dans des alliances formelles Alliances à moyen terme

Source: Elaboration propre.

Les inconvénients d'une telle stratégie résident avant tout dans l'incertitude quant aux chances de succès. En particulier, il s'agit de trouver des clients provenant d'autres espaces. En effet, miser sur une spécialisation peut s'avérer payant, mais peut aussi échouer et, dans ce cas, la concentration des moyens réalisée pour le long terme dans des domaines qui se révéleraient peu porteurs peut avoir des conséquences très négatives. Il faut donc être conscient qu'il s'agit toujours de choix entrepreneuriaux, de paris sur l'avenir dont il est bien difficile de dire *a priori* s'ils sont viables ou pas.

De telles stratégies sont pertinentes pour un nombre croissant de domaines dont les marchés sont de plus en plus internationaux (industrie, services spécialisés, formation supérieure, etc.).

4.3. Mobilisation de la cohésion interne et rapidité d'action

A toutes les échelles, le monde actuel change et changera de plus en plus rapidement. Ce qui devient important est la *capacité à élaborer rapidement des projets* multi-acteurs, multidisciplinaires et évolutifs. Pour cela, Neuchâtel peut faire jouer sa petite taille et, dans la mesure où ces éléments se confirment, sa cohésion interne, sa capacité à mobiliser les villes et les acteurs privés, ainsi que la rapidité d'action d'une petite administration.

Cette stratégie doit s'appuyer sur une organisation particulièrement performante à l'intérieur du canton, tant au niveau politique (capacité à formuler rapidement des projets et à dégager un consensus politique) qu'administratif (capacité à identifier rapidement les enjeux/opportunités et à mettre des actions sur pied). Un partenariat fort, avec les villes et les acteurs privés, doit permettre de mobiliser rapidement des ressources, mais aussi de faire rapidement remonter les problèmes et les opportunités perçus par ces acteurs vers les instances dirigeantes de l'Etat. Il s'agit de mettre sur pied une organisation relativement intégrée, mobilisant ses ressources et cultivant un ancrage local fort.

Tableau 7: Stratégie de mobilisation de la cohésion interne et de rapidité d'action

	Idée directrice	<ul style="list-style-type: none"> En partenariat avec les villes et les acteurs privés, l'Etat exploite sa rapidité d'action, initie de nouveaux projets et relaie ceux des autres acteurs
Projets ® Quoi?	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Le canton se distingue comme l'initiateur de projets d'avenir en Suisse occidentale Il bénéficie des avantages du premier entrant Il obtient une taille suffisante pour se positionner dans des activités à coûts fixes importants Il capte les activités en développement Il capte des subventions fédérales
	Potentiels exploités	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de la rapidité d'action des acteurs publics et privés locaux Exploitation de la petite taille et du statut de premier entrant
	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> RUN accompli Domaines émergents Manifestations sportives et culturelles (inter)nationales
Territoires vus ® Où?	Demande desservie / Aire de marché	<ul style="list-style-type: none"> Demande de Suisse occidentale, en croissance dans le futur
	Dynamique de l'offre / Espace de production	<ul style="list-style-type: none"> Compétitivité basée sur la spécialisation évolutive et sur une masse accrue
Partenaires potentiels ® Qui?	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires variables selon les opportunités
	Modes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à mobiliser les partenaires et à agir rapidement Mobilisation de l'Etat, des villes et des acteurs privés et associatifs autour de projets d'avenir Mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser ces projets Amélioration des prestations actuelles

Source: Elaboration propre.

Des relations extérieures peuvent être développées, selon le principe de géométrie variable, en fonction des opportunités et avec les partenaires proches ou éloignés qui s'avèrent complémentaires à court et moyen terme. Il s'agit ici de faire valoir une logique de contrat flexible plutôt qu'une logique d'engagement à long terme.

Cette manière de faire est particulièrement adaptée à des domaines où les avantages du premier entrant et la capacité d'innovation sont importants. La participation aux projets pilotes de la Confédération, et de plus en plus aux projets européens, l'élaboration de partenariats avec des entreprises cherchant une localisation ou un ancrage institutionnel, l'élaboration de projets culturels ou sportifs majeurs (comme l'a été Expo.02), etc. en sont des illustrations. Le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) est un exemple intéressant tant dans les modalités internes de sa

réalisation (consensus politique, partenariat Canton-villes-autres acteurs) que par la captation de financement de projets pilotes de la Confédération. Watch Valley est un autre exemple de cette stratégie visant l'innovation, par la mobilisation de différents partenaires à différentes échelles géographiques (Neuchâtel, Arc jurassien, Suisse et niveau international).

Enfin, une réflexion pourrait être engagée concernant la promotion économique. En effet, les grandes entreprises tertiaires réorganisent régulièrement leurs différents établissements en les concentrant et en les spécialisant. Jusqu'à présent, ces regroupements sont effectués dans les grands centres. Il n'y a pourtant aucune raison pour que Neuchâtel ne se spécialise pas, à l'échelle de la Suisse occidentale ou de la Suisse, dans un certain nombre de domaines et ne parvienne ainsi à capter un certain nombre de ces établissements.

4.4. Délégation progressive de compétences à une organisation supracantonale

Un des facteurs affectant le développement du canton de Neuchâtel, de même que celui de plusieurs cantons romands, est sa petite taille et son manque de centralité urbaine. En regroupant progressivement leurs prestations, les petits cantons partageant les mêmes caractéristiques économiques, sociales, culturelles, etc., peuvent atteindre, dans un certain nombre de domaines, une masse critique permettant de réaliser des économies d'échelle pour les marchés de proximité. On peut également atteindre une demande suffisante pour développer certains services urbains spécialisés de haut niveau. Cette masse accrue permettrait également de négocier de manière avantageuse avec les cantons plus grands et la Confédération. A terme, cette délégation de compétences à une instance supracantonale pourrait être consolidée sous la forme d'une institution intégrée ("supracanton"?) à inventer, voire d'un nouveau canton de grande taille.

Cette évolution serait d'autant plus favorable que l'ensemble concerné serait homogène du point de vue de ses intérêts et de ses caractéristiques économiques et politiques. Les effets de masse et de spécialisation en seraient renforcés d'autant. Le risque est en effet de déboucher sur une entité hétérogène qui éprouverait des difficultés pour mener des politiques affirmées.

Tableau 8: Stratégie de délégation progressive de compétences à une organisation supracantonale intégrée

	Idée directrice	<ul style="list-style-type: none"> Des régions aux intérêts et caractéristiques économiques et politiques semblables se regroupent afin d'atteindre une masse critique
Projets ® Quoi?	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre une masse plus importante et réaliser des économies d'échelle Accroître la spécialisation des agglomérations neuchâteloises et du SPR industriel Mieux affirmer les politiques économique et industrielle
	Potentiels exploités	<ul style="list-style-type: none"> Compensation de la faible taille du canton Alliance avec des régions/cantons aux intérêts semblables
	Exemples	<ul style="list-style-type: none"> Coopération BEJUNE Eventuellement, création d'un «supracanton» ou d'un «supercanton»
Territoires visés ® Où?	Demande desservie / Aire de marché	<ul style="list-style-type: none"> Elargissement de la demande de proximité Possibilité de répondre à des demandes plus spécialisées
	Dynamique de l'offre / Espace de production	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'augmenter la spécialisation des services Possibilité d'obtenir une taille suffisante pour exister dans des domaines à coûts fixes plus importants
Partenaires potentiels ® Qui?	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> Les régions économiquement et politiquement semblables
	Modes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'institutions nouvelles afin de permettre une gestion politique supracantonale Amélioration des réseaux de transport entre les sous-régions

Source: Elaboration propre.

Il existe à l'heure actuelle une quantité d'intégrations ou d'accords ponctuels dans des domaines très divers, publics, privés ou associatifs (BEJUNE, gestion des déchets, cars postaux, radios

locales, de nombreuses associations professionnelles, etc.). Ces arrangements sont perçus de manière très positive et pourraient être multipliés de façon très pragmatique. Cependant, cette multiplication pose à terme la question de la légitimité politique et des institutions de gestion des services supracantonaux. C'est actuellement la principale limite de cette stratégie.

5. CONCLUSION

De toute évidence, les collaborations intercantionales iront en se développant. Les transformations économiques, territoriales et institutionnelles qui se manifestent à toutes les échelles, dont la nouvelle péréquation financière de la Confédération, incitent les cantons à rechercher de nouvelles manières de défendre leurs intérêts, d'organiser les services publics et d'initier des projets de développement.

Dans ce contexte, Neuchâtel est mis à l'épreuve. Ses activités tertiaires s'affaiblissent face à la concurrence des grands centres urbains du Plateau suisse au point de compromettre les activités industrielles qui font encore sa force sur la scène internationale. Le principal enjeu actuel est une insertion aussi profitable que possible dans le réseau urbain du Plateau, tant du point de vue des activités tertiaires (publiques et privées) que de l'attractivité résidentielle.

Les expériences de collaboration réalisées jusqu'à présent sont nombreuses et contrastées. Il est clair qu'un processus d'apprentissage est en cours.

Ce rapport avait pour objet de faire le point concernant, d'une part, les transformations extérieures et, d'autre part, les projets actuels et les expériences de politique extérieure du Canton de Neuchâtel en Suisse occidentale. Les contraintes de temps n'ont pas permis d'examiner l'ensemble des aspects de la question, loin s'en faut. Cependant, on peut souligner un certain nombre de points.

Tout d'abord, il n'existe pas en Suisse occidentale de partenaire privilégié qui s'impose. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de projet porteur et mobilisateur. Et il n'y a pas non plus de découpage géographique, de territoire incontournable dans la collaboration. Par conséquent, aucune coopération extérieure ne s'impose "naturellement"... et c'est à la fois une chance et une difficulté. C'est une chance puisque Neuchâtel dispose d'un grand nombre de possibilités pour s'insérer dans des réseaux, pour mieux organiser ses services publics et pour initier et réaliser ses projets de développement. C'est aussi une difficulté car il demeure toujours la tentation, pour Neuchâtel ou pour ses partenaires, de remettre les collaborations en question, de faire jouer la concurrence, d'aller voir ailleurs, de ne pas s'engager pour le long terme. Sur le plan politique, la situation s'en trouve compliquée. Chaque choix, tout en étant nécessaire, fait l'objet de critiques tant à l'intérieur du canton que de la part des partenaires qui n'ont pas été retenus.

Cette situation instable peut être partiellement dépassée si le Canton utilise la politique extérieure comme un levier pour son développement – c'est-à-dire avec des objectifs bien identifiés – tout en restant attentif à l'élaboration et au respect de certaines règles de collaboration. Les quatre stratégies décrites visent précisément à identifier la manière dont Neuchâtel pourrait valoriser et développer ses compétences, en s'insérant de manière positive dans des collaborations prenant des formes adaptées (*alleingang*, concurrence, alliance, intégration). Ces quatre stratégies ne s'excluent pas l'une l'autre. D'ailleurs, plusieurs exemples passés (Expo.02), actuels (HES, Watch Valley) ou futurs (RUN, plateforme des microtechniques) montrent de quelle manière elles peuvent se concrétiser et s'articuler dans des projets.

Références

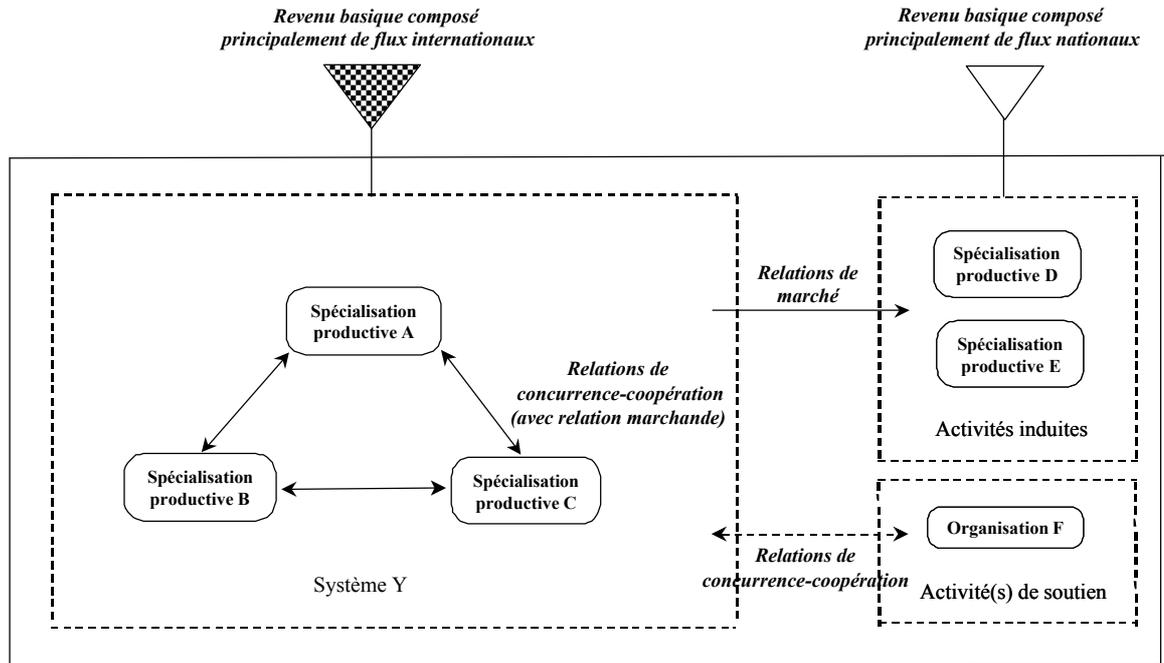
ASB (1999), *Le secteur bancaire suisse: Evolution, structure et position internationale*, Bâle.

Bataïni S.-H., Crevoisier O. et Maillat D. (1999), *Vers un nouveau développement pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle*, IRER, Neuchâtel.

- Berset A., Weygold S.-A., Crevoisier O. et Hainard F. (2000), *Main-d'œuvre étrangère et diversité des compétences: quelles valorisations dans les entreprises?*, L'Harmattan, Paris.
- BNS (différentes années), *Les banques suisses en*, Publication annuelle, Orell Füssli Verlag, Zurich.
- Boisseaux S., Leresche J.-P., Mager C. et Cuhna A. (2003), *Vers de nouvelles stratégies régionales: entre Espace Mittelland et Suisse occidentale?*, IEPI, IGUL, Lausanne.
- Camagni R. (2002), «Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif: une contre-réflexion critique», *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, p. 553-578.
- Corpataux J., Grosjean N. et Maillat D. (1999), *Evolution des disparités dans le canton de Neuchâtel*, Mandat réalisé pour le Département de l'économie publique du Canton de Neuchâtel, IRER, Neuchâtel.
- Corpataux J. et Crevoisier O. (2001), «Place financière ou économie de production? Les mécanismes de la dualisation économique et spatiale de la Suisse (1975-2000)», *Economie, Géographie et Société*, vol. 3, n° 1, p. 3-30.
- Corpataux J., Crevoisier O. et Thierstein A. (2002), «Exchange Rate and Regional Divergences: The Swiss Case», *Regional Studies*, vol. 36, n° 6, p. 611-626.
- Crevoisier O. et Maillat D. (1995), *Quel développement pour l'Arc jurassien?*, IRER, EDES, Neuchâtel.
- Crevoisier O., Corpataux J. et Thierstein A. (2001), *Intégration monétaire et régions: des gagnants et des perdants*, L'Harmattan, Paris.
- Gouguet J.-J. (1981), «Pour une réhabilitation de la théorie de la base», *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, p. 63-84.
- Grosjean N. (2002), *Globalisation et autonomie des systèmes de production territoriaux*, EDES, Neuchâtel.
- Hoyt H. (1939), «A development of economic base concept», *Land Economics*, n° 1, p. 182-186.
- Lambelet J.-C. (1993), *L'économie suisse*, Economica, Paris.
- Maillat D. et Léchet G. (1993), «Système productif et espace urbain: le cas d'une région industrielle», *Working papers/IRER*, n° 9303, Neuchâtel.
- Maillat D. et Kebir L. (2001), «Conditions-cadres et compétitivité des régions: une relecture», *Revue canadienne des sciences régionales*, XXIV: 1, p. 41-56.
- Thierstein A. et Abegg C. (2001), «Le service public entre compétitivité internationale et développement régional», *La Vie économique*, n° 2, p. 46-49.
- Vuilleumier M., Voillat F. et Jeanrenaud C. (2003), *Les disparités régionales dans le canton de Neuchâtel, Mise à jour de l'étude de 1999*, Mandat réalisé pour le Département de l'économie publique du Canton de Neuchâtel, IRER, Neuchâtel.

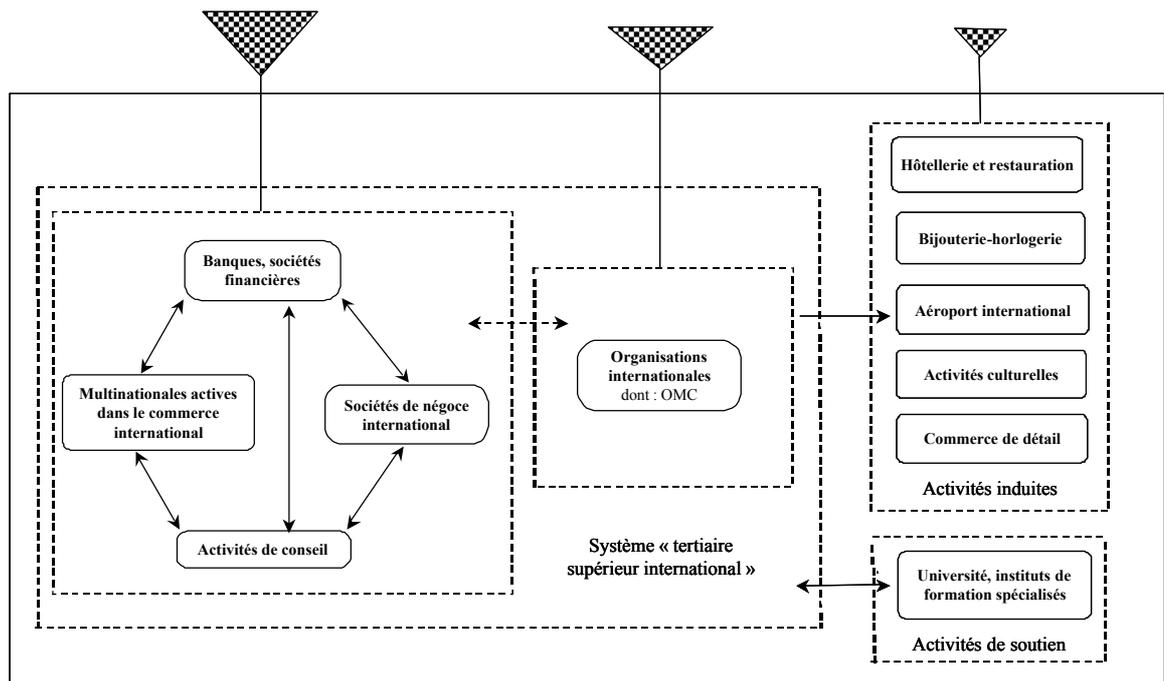
Annexe A: Schémas de systèmes de production régionaux

Figure A.1: Légende des schémas



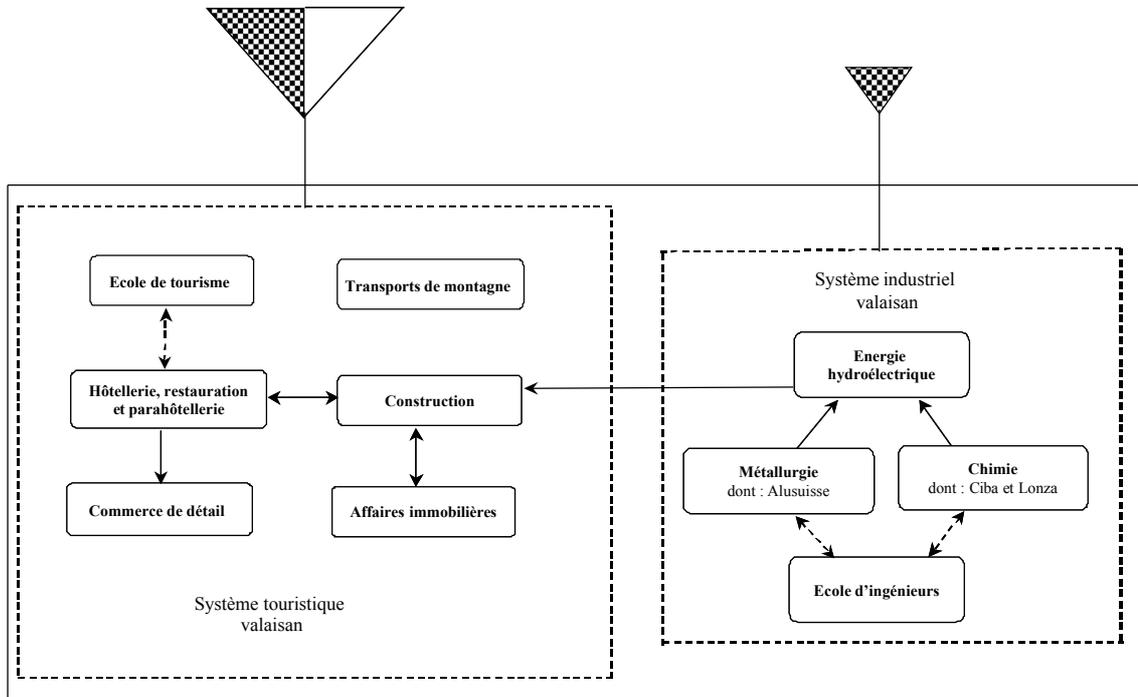
Source: Elaboration propre.

Figure A.2: Le SPR genevois



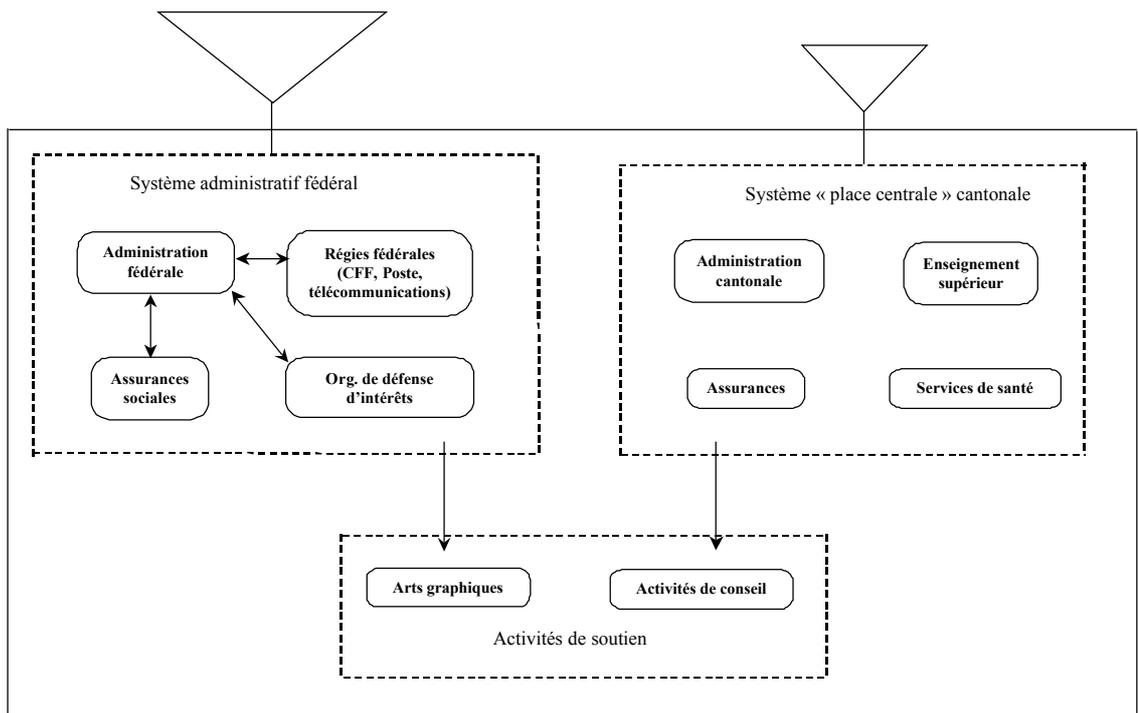
Source: Elaboration propre.

Figure A.3: Le SPR valaisan



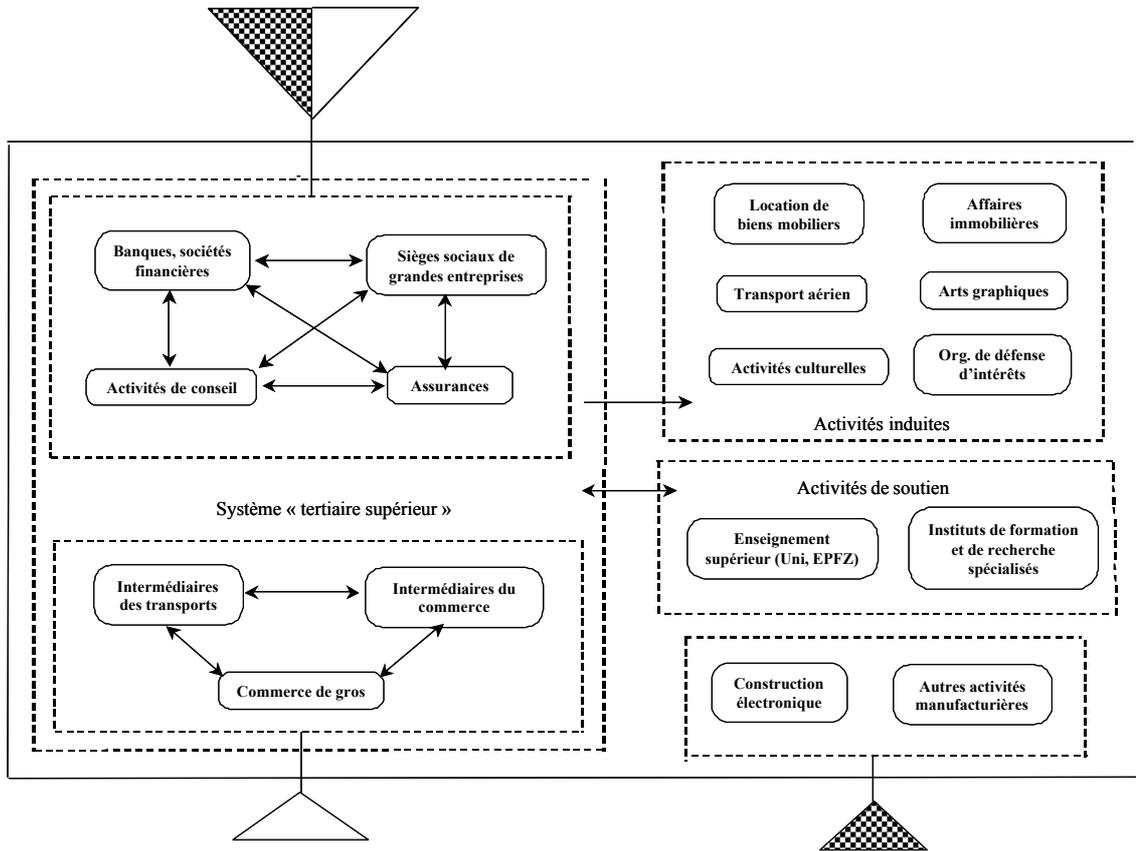
Source: Elaboration propre.

Figure A.4: Le SPR de l'agglomération bernoise



Source: Elaboration propre.

Figure A.5: Le SPR zurichois



Source: Elaboration propre.

Annexe B: Tableaux

Tableau B.1: Exportations, importations en 2002 et revenus cantonaux en 2000, en millions de francs

Canton	Exportations	Importations	Revenu cantonal	Exportations en % du revenu cantonal	Balance commerciale
Zurich	16.327	29.033	78.683	20,8	- 12.706
Berne	9.020	8.716	37.396	24,1	304
Lucerne	3.374	4.655	13.552	24,9	- 1.281
Uri	402	251	1.440	27,9	151
Schwytz	1.252	1.351	6.105	20,5	-99
Obwald	335	248	1.057	31,7	87
Nidwald	374	445	2.262	16,5	-71
Glaris	731	428	2.206	33,1	303
Zoug	6.190	3.944	7.874	78,6	2.246
Fribourg	4.839	2.356	8.763	55,2	2.483
Soleure	5.315	4.159	9.873	53,8	1.156
Bâle-Ville	27.066	15.485	16.864	160,5	11.581
Bâle-Campagne	4.531	5.178	13.275	34,1	-647
Schaffhouse	1.586	2.778	3.596	44,1	- 1.192
Appenzell Rh.-Ext.	46	58	2.208	2,1	-12
Appenzell Rh.-Int.	909	305	645	140,9	604
Saint-Gall	7.975	5.809	18.346	43,5	2.166
Grisons	1.446	1.382	7.834	18,5	64
Argovie	8.091	13404	25.357	31,9	- 5.313
Thurgovie	3.288	2972	9.146	36,0	316
Tessin	4.650	5207	11.658	39,9	-557
Vaud	6.303	4860	31.149	20,2	1.443
Valais	2.148	2292	9.324	23,0	- 144
Neuchâtel	6.071	3.704	7.183	84,5	2.367
Genève	10.009	7.962	23.986	41,7	2.047
Jura	724	1015	2.295.000	31,5	- 291.000
Suisse	136.523	128.009	352.077.000	38,8	8.514.000

Sources: OFS, 2000; Direction générale des douanes, 2002.

Alors que le canton de Neuchâtel ne concentre que 2,2% de l'emploi total du pays, ses exportations de marchandises représentent près de 4,5% des exportations totales suisses de marchandises, soit plus de 6 milliards de francs en 2002. C'est ce qui lui vaut sa balance commerciale fortement excédentaire puisqu'elle affichait un solde positif supérieur à 2,3 milliards (Tableau B.1). De plus, Neuchâtel est un des cantons les plus exportateurs de Suisse. Le rapport entre le montant des exportations en marchandises et le revenu cantonal montre qu'en 2000, seuls trois cantons dépassent la barre des 80%: Bâle-Ville, avec 160,5%, Appenzell Rhodes-Intérieures, avec 140,9%, et Neuchâtel avec 84,5%. Des cantons comme Vaud, avec 20,2%, et Zurich, avec 20,8%, peinent à dépasser les 20%.

Tableau B.2: Effectif des HES selon la provenance des étudiants, en nombre absolu, au 15 novembre 2002

CANTONS DOMICILES														
	CANTONS PARTENAIRES						TOTAL HES-SO	CANTONS HORS HES-SO			TOTAL HORS HES-SO	ETRANGER	TOTAL HORS HES-SO	TOTAL
	FR	GE	JU	NE	VD	VS		BE	TI	Autres CH				
EHL	16	41	3	11	91	25	187	27	20	101	148	620	768	955
EIC	2	1			12	5	20	4	5	3	12	14	26	46
EICN	2	1	6	105	16	1	131	5		1	6	60	66	197
EIFR	295	3	6	14	34	25	377	13	58	11	82	29	111	488
EIGE	2	301	1	2	23	6	335		1	1	2	170	172	507
EIL	7	38	12	4	42	10	113	5	5		10	145	155	268
EIVD	36	14	14	74	606	47	791	24	39	21	84	139	223	1'014
HEAAGE	8	70	4	2	24	3	111	3	2	6	11	50	61	172
HEAANE	4	2	3	20	3	2	34	4		3	7	2	9	43
HEAAVD	11	15	2	3	85	2	118	8	1	9	18	22	40	158
HEGFR	184	2	2	2	12	13	215	44		11	55	2	57	272
HEGGE	17	250	11	10	61	21	370	8	3	15	26	73	99	469
HEGNE	5		64	141	5	1	216	60		3	63	1	64	280
HEGVD	8	10	2	4	341	17	382	3	4	3	10	1	11	393
HEVS	6	6	3	5	53	521	594	5	17	2	24	52	76	670
TOTAUX	603	754	133	397	1'408	699	3'994	213	155	190	558	1'380	1'938	5'932

CANTONS ETABLIS														
	FRIBOURG	GENEVE	NEUCHATEL	VALAIS	VAUD	TOTAL HES-SO	BE	TI	Autres CH	TOTAL HORS HES-SO	ETRANGER	TOTAL HORS HES-SO	TOTAL	
FRIBOURG	479	5	8	16	46	38	592	57	58	22	137	31	168	760
GENEVE	34	659	28	18	150	40	929	16	11	22	49	438	487	1'416
NEUCHATEL	11	3	73	266	24	4	381	69	0	7	76	63	139	520
VALAIS	6	6	3	5	53	521	594	5	17	2	24	52	76	670
VAUD	73	81	21	92	1'135	96	1'498	66	69	137	272	796	1'068	2'566

Source: Secrétariat général HES.

Légende des abréviations: EHL: Ecole hôtelière de Lausanne; EIC: Ecole d'ingénieurs de Changins; EICN: Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel; EIFR: Ecole d'ingénieurs du canton de Fribourg; EIGE: Ecole d'ingénieurs du canton de Genève; EIL: Ecole d'ingénieurs de Lullier; EIVD: Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud; HEAAGE: Haute école d'arts appliqués du canton de Genève; HEAANE: Haute école d'arts appliqués du canton de Neuchâtel; HEAAVD: Haute école d'arts appliqués du canton de Vaud; HEGFR: Haute école de gestion du canton de Fribourg; HEGGE: Haute école de gestion du canton de Genève; HEGNE: Haute école de gestion du canton de Neuchâtel; HEGVD: Haute école de gestion du canton de Vaud; HEVS: Haute école valaisanne.

Tableau B.3: Provenance des effectifs des HES, en %, au 15 novembre 2002

	CANTONS DOMICILES													TOTAL HORS HES-SO	ETRANGER	TOTAL HORS HES-SO	TOTAL
	CANTONS PARTENAIRES						TOTAL HES-SO	CANTONS HORS HES-SO									
	FR	GE	JU	NE	VD	VS		BE	TI	Autres CH							
EHL	1.7%	4.3%	0.3%	1.2%	9.5%	2.6%	19.6%	2.8%	2.1%	10.6%	15.5%	64.9%	80.4%	100.0%			
EIC	4.3%	2.2%	0.0%	0.0%	26.1%	10.9%	43.5%	8.7%	10.9%	6.5%	26.1%	30.4%	56.5%	100.0%			
EICN	1.0%	0.5%	3.0%	53.3%	8.1%	0.5%	66.5%	2.5%	0.0%	0.5%	3.0%	30.5%	33.5%	100.0%			
EIFR	60.5%	0.6%	1.2%	2.9%	7.0%	5.1%	77.3%	2.7%	11.9%	2.3%	16.8%	5.9%	22.7%	100.0%			
EIGE	0.4%	59.4%	0.2%	0.4%	4.5%	1.2%	66.1%	0.0%	0.2%	0.2%	0.4%	33.5%	33.9%	100.0%			
EIL	2.6%	14.2%	4.5%	1.5%	15.7%	3.7%	42.2%	1.9%	1.9%	0.0%	3.7%	54.1%	57.8%	100.0%			
EIVD	3.6%	1.4%	1.4%	7.3%	59.8%	4.6%	78.0%	2.4%	3.8%	2.1%	8.3%	13.7%	22.0%	100.0%			
HEAAGE	4.7%	40.7%	2.3%	1.2%	14.0%	1.7%	64.5%	1.7%	1.2%	3.5%	6.4%	29.1%	35.5%	100.0%			
HEAANE	9.3%	4.7%	7.0%	46.5%	7.0%	4.7%	79.1%	9.3%	0.0%	7.0%	16.3%	4.7%	20.9%	100.0%			
HEAAVD	7.0%	9.5%	1.3%	1.9%	53.8%	1.3%	74.7%	5.1%	0.6%	5.7%	11.4%	13.9%	25.3%	100.0%			
HEGFR	67.6%	0.7%	0.7%	0.7%	4.4%	4.8%	79.0%	16.2%	0.0%	4.0%	20.2%	0.7%	21.0%	100.0%			
HEGGE	3.6%	53.3%	2.3%	2.1%	13.0%	4.5%	78.9%	1.7%	0.6%	3.2%	5.5%	15.6%	21.1%	100.0%			
HEGNE	1.8%	0.0%	22.9%	50.4%	1.8%	0.4%	77.1%	21.4%	0.0%	1.1%	22.5%	0.4%	22.9%	100.0%			
HEGVD	2.0%	2.5%	0.5%	1.0%	86.8%	4.3%	97.2%	0.8%	1.0%	0.8%	2.5%	0.3%	2.8%	100.0%			
HEVS	0.9%	0.9%	0.4%	0.7%	7.9%	77.8%	88.7%	0.7%	2.5%	0.3%	3.6%	7.8%	11.3%	100.0%			
TOTAUX	10.2%	12.7%	2.2%	6.7%	23.7%	11.8%	67.3%	3.6%	2.6%	3.2%	9.4%	23.3%	32.7%	100.0%			

CANTONS ETABLIS.	FRIBOURG	63.0%	0.7%	1.1%	2.1%	6.1%	5.0%	77.9%	7.5%	7.6%	2.9%	18.0%	4.1%	22.1%	100.0%
	GENEVE	2.4%	46.5%	2.0%	1.3%	10.6%	2.8%	65.6%	1.1%	0.8%	1.6%	3.5%	30.9%	34.4%	100.0%
	NEUCHATEL	2.1%	0.6%	14.0%	51.2%	4.6%	0.8%	73.3%	13.3%	0.0%	1.3%	14.6%	12.1%	26.7%	100.0%
	VALAIS	0.9%	0.9%	0.4%	0.7%	7.9%	77.8%	88.7%	0.7%	2.5%	0.3%	3.6%	7.8%	11.3%	100.0%
	VAUD	2.8%	3.2%	0.8%	3.6%	44.2%	3.7%	58.4%	2.6%	2.7%	5.3%	10.6%	31.0%	41.6%	100.0%

Source: Secrétariat général HES.

Tableau B.4: Choix de la HES selon la provenance des étudiants, en %, au 15 novembre 2002

	CANTONS DOMICILES													
	CANTONS PARTENAIRES						TOTAL HES-SO	CANTONS HORS HES-SO			TOTAL HORS HES-SO	ETRANGER	TOTAL HORS HES-SO	TOTAL
	FR	GE	JU	NE	VD	VS		BE	TI	Autres CH				
EHL	2.7%	5.4%	2.3%	2.8%	6.5%	3.6%	4.7%	12.7%	12.9%	53.2%	26.5%	44.9%	39.6%	16.1%
EIC	0.3%	0.1%	0.0%	0.0%	0.9%	0.7%	0.5%	1.9%	3.2%	1.6%	2.2%	1.0%	1.3%	0.8%
EICN	0.3%	0.1%	4.5%	26.4%	1.1%	0.1%	3.3%	2.3%	0.0%	0.5%	1.1%	4.3%	3.4%	3.3%
EIFR	48.9%	0.4%	4.5%	3.5%	2.4%	3.6%	9.4%	6.1%	37.4%	5.8%	14.7%	2.1%	5.7%	8.2%
EIGE	0.3%	39.9%	0.8%	0.5%	1.6%	0.9%	8.4%	0.0%	0.6%	0.5%	0.4%	12.3%	8.9%	8.5%
EIL	1.2%	5.0%	9.0%	1.0%	3.0%	1.4%	2.8%	2.3%	3.2%	0.0%	1.8%	10.5%	8.0%	4.5%
EIVD	6.0%	1.9%	10.5%	18.6%	43.0%	6.7%	19.8%	11.3%	25.2%	11.1%	15.1%	10.1%	11.5%	17.1%
HEAAGE	1.3%	9.3%	3.0%	0.5%	1.7%	0.4%	2.8%	1.4%	1.3%	3.2%	2.0%	3.6%	3.1%	2.9%
HEAANE	0.7%	0.3%	2.3%	5.0%	0.2%	0.3%	0.9%	1.9%	0.0%	1.6%	1.3%	0.1%	0.5%	0.7%
HEAAVD	1.8%	2.0%	1.5%	0.8%	6.0%	0.3%	3.0%	3.8%	0.6%	4.7%	3.2%	1.6%	2.1%	2.7%
HEGFR	30.5%	0.3%	1.5%	0.5%	0.9%	1.9%	5.4%	20.7%	0.0%	5.8%	9.9%	0.1%	2.9%	4.6%
HEGGE	2.8%	33.2%	8.3%	2.5%	4.3%	3.0%	9.3%	3.8%	1.9%	7.9%	4.7%	5.3%	5.1%	7.9%
HEGNE	0.8%	0.0%	48.1%	35.5%	0.4%	0.1%	5.4%	28.2%	0.0%	1.6%	11.3%	0.1%	3.3%	4.7%
HEGVD	1.3%	1.3%	1.5%	1.0%	24.2%	2.4%	9.6%	1.4%	2.6%	1.6%	1.8%	0.1%	0.6%	6.6%
HEVS	1.0%	0.8%	2.3%	1.3%	3.8%	74.5%	14.9%	2.3%	11.0%	1.1%	4.3%	3.8%	3.9%	11.3%
TOTAUX	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

CANTONS ETABLIS:	FRIBOURG	79.4%	0.7%	6.0%	4.0%	3.3%	5.4%	14.8%	26.8%	37.4%	11.6%	24.6%	2.2%	8.7%	12.8%
	GENEVE	5.6%	87.4%	21.1%	4.5%	10.7%	5.7%	23.3%	7.5%	7.1%	11.6%	8.8%	31.7%	25.1%	23.9%
	NEUCHATEL	1.8%	0.4%	54.9%	67.0%	1.7%	0.6%	9.5%	32.4%	0.0%	3.7%	13.6%	4.6%	7.2%	8.8%
	VALAIS	1.0%	0.8%	2.3%	1.3%	3.8%	74.5%	14.9%	2.3%	11.0%	1.1%	4.3%	3.8%	3.9%	11.3%
	VAUD	12.1%	10.7%	15.8%	23.2%	80.6%	13.7%	37.5%	31.0%	44.5%	72.1%	48.7%	57.7%	55.1%	43.3%

Source: Secrétariat général HES.

Tableau B.5: Effectif des universités et EPF selon la provenance des étudiants, en nombre absolu, pour l'année 2002-2003

	BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	HSG	PHS	ZH	USI	EPFL	EPFZ	TOTAL
ZH	164	228	455	148	85	87	14	775	3	9.593	60	57	2.848	14.517
BE	250	6.465	1.110	266	332	19	332	249	0	372	26	274	778	10.473
LU	245	668	426	75	47	241	5	188	0	933	27	65	629	3.549
UR	26	70	54	2	5	11	2	19	0	61	1	3	82	336
SZ	32	98	152	14	9	14	0	120	1	574	2	10	258	1.284
OW	24	71	56	6	10	15	2	21	0	66	2	4	58	335
NW	22	81	58	6	11	18	0	17	0	80	3	7	68	371
GL	12	7	23	4	4	1	1	26	2	181	0	0	64	325
ZG	29	70	96	22	19	35	3	78	0	621	6	10	308	1.297
FR	22	208	2030	152	339	1	80	18	1	57	8	222	125	3.263
SO	563	800	207	29	35	24	22	83	1	308	8	48	321	2.449
BS	1642	108	84	26	23	17	6	75	0	183	4	23	215	2.406
BL	2106	188	114	33	33	20	8	138	0	288	10	51	381	3.370
SH	43	70	46	2	8	6	1	64	9	363	2	11	179	804
AR	34	56	59	10	11	7	5	78	12	168	1	12	83	536
AI	8	10	18	2	0	5	0	24	4	45	0	2	30	148
SG	140	382	399	35	45	29	8	662	176	1.568	15	51	763	4.273
GR	145	187	181	21	18	13	7	145	7	754	22	14	429	1.943
AG	822	401	286	44	61	62	16	296	3	2362	25	58	991	5.427
TG	68	124	108	10	16	14	1	244	48	872	2	28	399	1.934
TI	204	99	615	369	580	6	113	64	0	528	752	185	668	4.183
VD	16	67	416	1.195	4.980	2	248	39	0	60	24	1.367	108	8.522
VS	66	347	872	566	947	3	102	53	0	102	20	382	222	3.682
NE	9	29	107	224	410	0	1267	17	0	25	2	199	41	2.330
GE	8	30	81	5.943	340	1	148	47	0	24	10	599	59	7.290
JU	26	21	82	103	190	1	271	5	0	7	4	93	43	846
ETR.	1.308	747	1.507	4.807	1.600	70	590	1.370	9	2.155	601	1.937	2.093	18.794
TOTAL	8.034	11.632	9.642	14.114	10.158	722	3.252	4.915	276	22.350	1.637	5.712	12.243	104.687

Source: OFS, *Etudiants des hautes écoles universitaires*, Neuchâtel, 2003.

Tableau B.6: Provenance des effectifs, universités et EPF, en %, pour l'année 2002-2003

	BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	HSG	PHS	ZH	USI	EPFL	EPFZ	TOTAL
ZH	2,0	2,0	4,7	1,0	0,8	12,0	0,4	15,8	1,1	42,9	3,7	1,0	23,3	13,9
BE	3,1	55,6	11,5	1,9	3,3	2,6	10,2	5,1	0,0	1,7	1,6	4,8	6,4	10,0
LU	3,0	5,7	4,4	0,5	0,5	33,4	0,2	3,8	0,0	4,2	1,6	1,1	5,1	3,4
UR	0,3	0,6	0,6	0,0	0,0	1,5	0,1	0,4	0,0	0,3	0,1	0,1	0,7	0,3
SZ	0,4	0,8	1,6	0,1	0,1	1,9	0,0	2,4	0,4	2,6	0,1	0,2	2,1	1,2
OW	0,3	0,6	0,6	0,0	0,1	2,1	0,1	0,4	0,0	0,3	0,1	0,1	0,5	0,3
NW	0,3	0,7	0,6	0,0	0,1	2,5	0,0	0,3	0,0	0,4	0,2	0,1	0,6	0,4
GL	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,5	0,7	0,8	0,0	0,0	0,5	0,3
ZG	0,4	0,6	1,0	0,2	0,2	4,8	0,1	1,6	0,0	2,8	0,4	0,2	2,5	1,2
FR	0,3	1,8	21,1	1,1	3,3	0,1	2,5	0,4	0,4	0,3	0,5	3,9	1,0	3,1
SO	7,0	6,9	2,1	0,2	0,3	3,3	0,7	1,7	0,4	1,4	0,5	0,8	2,6	2,3
BS	20,4	0,9	0,9	0,2	0,2	2,4	0,2	1,5	0,0	0,8	0,2	0,4	1,8	2,3
BL	26,2	1,6	1,2	0,2	0,3	2,8	0,2	2,8	0,0	1,3	0,6	0,9	3,1	3,2
SH	0,5	0,6	0,5	0,0	0,1	0,8	0,0	1,3	3,3	1,6	0,1	0,2	1,5	0,8
AR	0,4	0,5	0,6	0,1	0,1	1,0	0,2	1,6	4,3	0,8	0,1	0,2	0,7	0,5
AI	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,7	0,0	0,5	1,4	0,2	0,0	0,0	0,2	0,1
SG	1,7	3,3	4,1	0,2	0,4	4,0	0,2	13,5	63,8	7,0	0,9	0,9	6,2	4,1
GR	1,8	1,6	1,9	0,1	0,2	1,8	0,2	3,0	2,5	3,4	1,3	0,2	3,5	1,9
AG	10,2	3,4	3,0	0,3	0,6	8,6	0,5	6,0	1,1	10,6	1,5	1,0	8,1	5,2
TG	0,8	1,1	1,1	0,1	0,2	1,9	0,0	5,0	17,4	3,9	0,1	0,5	3,3	1,8
TI	2,5	0,9	6,4	2,6	5,7	0,8	3,5	1,3	0,0	2,4	45,9	3,2	5,5	4,0
VD	0,2	0,6	4,3	8,5	49,0	0,3	7,6	0,8	0,0	0,3	1,5	23,9	0,9	8,1
VS	0,8	3,0	9,0	4,0	9,3	0,4	3,1	1,1	0,0	0,5	1,2	6,7	1,8	3,5
NE	0,1	0,2	1,1	1,6	4,0	0,0	39,0	0,3	0,0	0,1	0,1	3,5	0,3	2,2
GE	0,1	0,3	0,8	42,1	3,3	0,1	4,6	1,0	0,0	0,1	0,6	10,5	0,5	7,0
JU	0,3	0,2	0,9	0,7	1,9	0,1	8,3	0,1	0,0	0,0	0,2	1,6	0,4	0,8
ETR.	16,3	6,4	15,6	34,1	15,8	9,7	18,1	27,9	3,3	9,6	36,7	33,9	17,1	18,0
TOTAL	100,0													

Source: OFS, Etudiants des hautes écoles universitaires, Neuchâtel, 2003.

Tableau B.7: Choix de l'université/EPF selon la provenance des étudiants, en %, pour l'année 2002-2003

	BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	HSG	PHS	ZH	USI	EPFL	EPFZ	TOTAL
ZH	1,1	1,6	3,1	1,0	0,6	0,6	0,1	5,3	0,0	66,1	0,4	0,4	19,6	100,0
BE	2,4	61,7	10,6	2,5	3,2	0,2	3,2	2,4	0,0	3,6	0,2	2,6	7,4	100,0
LU	6,9	18,8	12,0	2,1	1,3	6,8	0,1	5,3	0,0	26,3	0,8	1,8	17,7	100,0
UR	7,7	20,8	16,1	0,6	1,5	3,3	0,6	5,7	0,0	18,2	0,3	0,9	24,4	100,0
SZ	2,5	7,6	11,8	1,1	0,7	1,1	0,0	9,3	0,1	44,7	0,2	0,8	20,1	100,0
OW	7,2	21,2	16,7	1,8	3,0	4,5	0,6	6,3	0,0	19,7	0,6	1,2	17,3	100,0
NW	5,9	21,8	15,6	1,6	3,0	4,9	0,0	4,6	0,0	21,6	0,8	1,9	18,3	100,0
GL	3,7	2,2	7,1	1,2	1,2	0,3	0,3	8,0	0,6	55,7	0,0	0,0	19,7	100,0
ZG	2,2	5,4	7,4	1,7	1,5	2,7	0,2	6,0	0,0	47,9	0,5	0,8	23,7	100,0
FR	0,7	6,4	62,2	4,7	10,4	0,0	2,5	0,6	0,0	1,7	0,2	6,8	3,8	100,0
SO	23,0	32,7	8,5	1,2	1,4	1,0	0,9	3,4	0,0	12,6	0,3	2,0	13,1	100,0
BS	68,2	4,5	3,5	1,1	1,0	0,7	0,2	3,1	0,0	7,6	0,2	1,0	8,9	100,0
BL	62,5	5,6	3,4	1,0	1,0	0,6	0,2	4,1	0,0	8,5	0,3	1,5	11,3	100,0
SH	5,3	8,7	5,7	0,2	1,0	0,7	0,1	8,0	1,1	45,1	0,2	1,4	22,3	100,0
AR	6,3	10,4	11,0	1,9	2,1	1,3	0,9	14,6	2,2	31,3	0,2	2,2	15,5	100,0
AI	5,4	6,8	12,2	1,4	0,0	3,4	0,0	16,2	2,7	30,4	0,0	1,4	20,3	100,0
SG	3,3	8,9	9,3	0,8	1,1	0,7	0,2	15,5	4,1	36,7	0,4	1,2	17,9	100,0
GR	7,5	9,6	9,3	1,1	0,9	0,7	0,4	7,5	0,4	38,8	1,1	0,7	22,1	100,0
AG	15,1	7,4	5,3	0,8	1,1	1,1	0,3	5,5	0,1	43,5	0,5	1,1	18,3	100,0
TG	3,5	6,4	5,6	0,5	0,8	0,7	0,1	12,6	2,5	45,1	0,1	1,4	20,6	100,0
TI	4,9	2,4	14,7	8,8	13,9	0,1	2,7	1,5	0,0	12,6	18,0	4,4	16,0	100,0
VD	0,2	0,8	4,9	14,0	58,4	0,0	2,9	0,5	0,0	0,7	0,3	16,0	1,3	100,0
VS	1,8	9,4	23,7	15,4	25,7	0,1	2,8	1,4	0,0	2,8	0,5	10,4	6,0	100,0
NE	0,4	1,2	4,6	9,6	17,6	0,0	54,4	0,7	0,0	1,1	0,1	8,5	1,8	100,0
GE	0,1	0,4	1,1	81,5	4,7	0,0	2,0	0,6	0,0	0,3	0,1	8,2	0,8	100,0
JU	3,1	2,5	9,7	12,2	22,5	0,1	32,0	0,6	0,0	0,8	0,5	11,0	5,1	100,0
ETR.	7,0	4,0	8,0	25,6	8,5	0,4	3,1	7,3	0,0	11,5	3,2	10,3	11,1	100,0
TOTAL	7,7	11,1	9,2	13,5	9,7	0,7	3,1	4,7	0,3	21,3	1,6	5,5	11,7	100,0

Source: OFS, *Etudiants des hautes écoles universitaires*, Neuchâtel, 2003.

Tableau B.8: Nombre de pendulaires entrants et évolution entre l'agglomération de Neuchâtel et celles de Suisse, 1990-2000

<i>Pendulaires entrants de l'agglomération de Neuchâtel</i>	Nombre absolu en 2000	Nombre absolu en 1990	Variation en entre 1990 et 2000
Agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle	1.268	738	71,8
Agglomération de Lausanne	417	136	206,6
Agglomération de Bienne	379	242	56,6
Agglomération de Berne	284	82	246,3
Agglomération d'Yverdon-les-Bains	228	131	74,0
Agglomération de Fribourg	141	44	220,5
Agglomération de Genève	139	73	90,4
Agglomération de Delémont	34	19	78,9
Total	3.070	1.551	97,9
Total sans La Chaux-de-Fonds-Le Locle	1.802	813	121,6

Sources: OFS, RFP, 1990 et 2000.

Tableau B.9: Nombre de pendulaires sortants et évolution entre l'agglomération de Neuchâtel et celles de Suisse, 1990-2000

<i>Pendulaires sortants de l'agglomération de Neuchâtel</i>	Nombre absolu en 2000	Nombre absolu en 1990	Variation en entre 1990 et 2000
Agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle	1.393	492	183,1
Agglomération de Berne	784	597	31,3
Agglomération de Lausanne	629	247	154,7
Agglomération de Bienne	545	302	80,5
Agglomération de Genève	209	117	78,6
Agglomération de Fribourg	125	46	171,7
Agglomération d'Yverdon-les-Bains	122	98	24,5
Agglomération de Granges	90	57	57,9
Total	4.018	2.038	97,2
Total sans La Chaux-de-Fonds-Le Locle	2.625	1.546	69,8

Sources: OFS, RFP, 1990 et 2000.

Tableau B.10: Nombre de pendulaires entrants et évolution entre l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle et celles de Suisse, 1990-2000

<i>Pendulaires entrants de l'agglomération La Chaux-de-Fonds-Le Locle</i>	Nombre absolu en 2000	Nombre absolu en 1990	Variation en entre 1990 et 2000
Agglomération de Neuchâtel	1 393	492	183,1
Agglomération de Bienne	80	33	142,4
Agglomération de Lausanne	30	13	130,8
Agglomération de Genève	26	23	13,0
Agglomération d'Yverdon-les-Bains	15	11	36,4
Agglomération de Delémont	14	7	100,0
Agglomération de Fribourg	11	3	266,7
Agglomération de Berne	8	5	60,0
Total	1 599	608	163,0
Total sans Neuchâtel	206	116	77,6

Sources : OFS, RFP, 1990 et 2000.

Tableau B.11: Nombre de pendulaires sortants et évolution entre l'agglomération de La Chaux-de-Fonds-Le Locle et celles de Suisse, 1990-2000

<i>Pendulaires sortants de l'agglomération La Chaux-de-Fonds-Le Locle</i>	Nombre absolu en 2000	Nombre absolu en 1990	Var. en entre 1990 et 2000
Agglomération de Neuchâtel	1 268	738	71,8
Agglomération de Bienne	114	63	81,0
Agglomération de Berne	61	26	134,6
Agglomération de Lausanne	53	33	60,6
Agglomération de Genève	31	24	29,2
Agglomération de Granges	18	8	125,0
Agglomération de Fribourg	15	5	200,0
Agglomération d'Yverdon-les-Bains	11	10	10,0
Total	1 601	941	70,1
Total sans Neuchâtel	333	203	64,0

Sources : OFS, RFP, 1990 et 2000.

Annexe C: Liste des personnes rencontrées

Plusieurs personnes ayant pratiqué des collaborations intercantionales dans le canton de Neuchâtel ont accepté de faire part de leur expérience pour la réalisation de cette étude. Qu'ils en soient ici remerciés:

M. Bernard Aellen	Chef du Service économique
M. François Bourquin	Ancien président des Comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2
M. Pierre Dubois	Ancien conseiller d'Etat
M. Hubert Gigon	Chef du Service des contributions
M. Nicolas Grandjean	Chef de l'Office des transports
M. Jean-Paul Jeanneret	Chef du Service de la santé publique
M. Jean-Daniel Perret	Ancien chef du Service de la formation universitaire
M. Nicolaas de Rooij	Chaire de Microélectronique, Université de Neuchâtel
M. Daniel Ruedin	Chef du Service des affaires culturelles
M. Bernard Woeffray	Chef du Service de l'aménagement du territoire

Jean-Pierre Ghelfi

Janvier 2004

RAPPORT "LA SUISSE, LE CANTON DE NEUCHÂTEL ET L'UNION EUROPEENNE"

Mises à part les questions transfrontalières, où le canton de Neuchâtel dispose d'une certaine marge de manœuvre, nos relations avec l'Union européenne ne peuvent évidemment pas être envisagées séparément de celles établies par la Suisse avec son grand voisin.

Le débat institutionnel a déjà donné lieu à de nombreux rapports fédéraux sur lesquels il n'y a pas lieu de revenir ici (dernier en date: Rapport de la commission de politique extérieure du Conseil des Etats sur les options de la politique d'intégration de la Suisse. Rapport 02.033 du 18 mars 2002).

L'étude présentée ci-dessous est très brève. Elle est centrée sur ce qui nous est apparu comme les éléments les plus significatifs et aussi les plus décisifs, au plan économique, pour apprécier la dynamique des rapports entre les économies suisse et neuchâteloise avec l'Union européenne. Cette étude n'a donc pas la prétention d'examiner de manière exhaustive tous les aspects des rapports entre l'économie neuchâteloise et l'Union européenne. Les questions importantes liées à la libre circulation des personnes, déjà décidée dans le cadre des Accords bilatéraux ou encore à négocier avec l'élargissement de l'Union européenne à 25 membres, ne sont notamment pas traitées ici.

Déficit de croissance

Le premier élément particulièrement intéressant à analyser se réfère à une constatation que l'on commence de faire depuis un certain temps, aussi bien dans notre canton qu'à l'échelle nationale: au cours des dix dernières années, la croissance réelle (c'est-à-dire corrigée de l'inflation) du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse (10,3%) n'a même pas atteint la moitié de celle de l'Union européenne (22,5%).

Croissance réelle du PIB
1994-2003. en %

Irlande	79.8
Luxembourg	44.3
Finlande	35.4
Etats-Unis	32.5
Espagne	31.4
Suède	29.0
Angleterre	28.6
Danemark	25.8
Pays-Bas	25.4
UE	22.5
France	21.1
Autriche	20.8
Allemagne	14.4
Japon	13.2
Suisse	10.7

Source: OCDE, NZZ am Sonntag 4 janvier 2004

Le phénomène n'est, en réalité, pas nouveau. Sur une plus longue période, on observe un écart presque aussi important entre le rythme d'expansion de l'économie helvétique et de celle de l'Union européenne. La croissance du PIB réel par habitant, pour la période 1960-1997, s'établit à 1,4% par année en Suisse et à 2,6% dans l'Union européenne (OCDE, statistiques rétrospectives). Cela explique que l'avance substantielle que possédait la Suisse, en termes de PIB par habitant, au moment de la signature du Traité de Rome, n'a cessé de se réduire. Comme l'on sait, par ailleurs, que notre position relative par rapport à l'ensemble du pays s'est également dégradée durant cette même période (Neuchâtel est passé du statut de canton financièrement fort à celui de financièrement faible), le phénomène de rattrapage est encore plus marqué dans notre cas.

Si ces observations sont désormais peu contestées, la controverse est vive, en revanche, lorsqu'il s'agit d'en identifier sinon toutes les causes, du moins certaines d'entre elles.

Les milieux de l'économie insistent beaucoup sur l'augmentation de la quote-part fiscale, qui a progressé plus vite en Suisse depuis une dizaine d'années que dans les autres pays. Sont également mentionnées la croissance de la densité réglementaire ainsi que la concurrence insuffisante sur les marchés intérieurs.

Ces arguments peuvent être acceptés, mais jusqu'à un certain point seulement. La quote-part fiscale a certes augmenté. Elle reste néanmoins inférieure à celle de nos principaux partenaires-concurrents commerciaux.

Quote-part fiscale 2000

Japon	27.1
Etats-Unis	29.6
Irlande	31.1
Espagne	35.2
Suisse	35.6
Angleterre	37.4
Allemagne	37.9
Pays-Bas	41.4
UE	41.6
Luxembourg	41.7
Autriche	43.7
France	45.3
Finlande	46.9
Danemark	48.8
Suède	54.2

Source: Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Vallender (98.3576)

S'agissant plus spécifiquement de la fiscalité des entreprises, la Commission fédérale pour les questions conjoncturelles y consacre un chapitre particulier dans son rapport annuel 2003 (p. 56 à 66) qui se termine par les considérations suivantes:

"En comparaison internationale, la Suisse occupe, comme nous l'avons montré, une position toujours très favorable quant au niveau de l'impôt sur les personnes morales".

L'augmentation des réglementations publiques est une réalité. Elle est pourtant probablement moindre que celle observée dans les autres pays. Ce qui est confirmé par un document d'économiesuisse, daté du 1^{er} décembre 2003, consacré à la progression des charges administratives, dans lequel il est écrit: "Dans l'ensemble, ce bilan reste encore favorable en comparaison internationale". Pour qui procède à une lecture régulière de la presse internationale, anglo-saxonne en particulier, les récriminations relative au "red tape" (expression renvoyant aux processus administratifs nombreux et compliqués) sont constantes. Même si l'on peut déplorer cette évolution, il faut la mettre en perspective avec une augmentation constante des recours aux tribunaux pour les affaires commerciales et administratives qui, au final, aboutit à l'élaboration de règlements toujours plus nombreux et plus détaillés. Les milieux économiques critiquent certes

cette évolution au plan général, mais on observe que les associations professionnelles sont souvent les premières, dans leur domaine spécifique, à pousser dans ce sens dans le but de pouvoir se référer à des dispositions précises, de manière à se mettre à l'abri, autant que faire se peut, de contestations et d'éventuelles procédures judiciaires.

L'insuffisance de concurrence sur les marchés intérieurs est certainement aussi une réalité. Il faut se rendre compte, cependant, que la modification de pratiques peu ou insuffisamment concurrentielles (cartels, cantonalisme, voire communalisme) est longue à mettre en place et heurte des habitudes profondément enracinées. Les contestations qui ont entouré les débats relatifs à la nouvelle Loi sur les cartels ont été nombreuses, et les plus restrictifs étaient les lobbies représentant des intérêts économiques particuliers (voir par exemple la question des importations parallèles de médicaments).

Monnaie et salaires réels

Les raisons pour lesquelles la croissance de l'économie helvétique, et neuchâteloise, est faible tiennent probablement à d'autres causes que celles qui viennent d'être rapidement examinées. L'une est monétaire. L'autre découle de l'étroitesse du marché national.

Les années nonante ont été calamiteuses – du moins jusqu'en 1996/1997 – du fait de la surévaluation du franc suisse. Durant toutes ces années, les gains de productivité des entreprises ont été utilisés en grande partie pour compenser la "lourdeur" de notre monnaie. De ce fait les salaires réels n'ont pratiquement pas été augmentés (1,2% de hausse entre 1990 et 1999, soit 0,12% par année). Or il ne peut pas y avoir de croissance économique soutenue et durable sans progression des revenus. La comparaison entre l'évolution des gains salariaux en Suisse et dans les principales zones économiques est éloquentes à cet égard.

Gains horaires réels, 1995-2004

hausse annuelle en %

Etats-Unis	1.5
Union européenne	1.3
Japon	0.9
Suisse	0.5

Source: FMI, OCDE et OFS

La création de l'euro changera-t-elle la donne monétaire? Il est de fait que la parité du franc et de l'euro a été, dans l'ensemble, assez stable: 1,60 en 1999, 1,56 en 2000, 1,51 en 2001, 1,47 en 2002 et 1,52 en 2003. Cette stabilité est d'une grande importance puisque la zone euro absorbe plus de la moitié des exportations helvétiques. A côté de la zone euro, il y a la zone dollar, c'est-à-dire les Etats-Unis et les nombreux pays qui, comme la Chine, ont établi des parités fixes entre le dollar et leur monnaie. Or depuis plusieurs mois, la monnaie américaine faiblit. Cette tendance, si l'on en croit la plupart des prévisions, devrait se poursuivre. Elle représentera un handicap pour la vente de nos produits dans cette zone.

A ces causes relativement bien identifiées qui ont contribué à freiner la croissance de l'économie s'en ajoute une autre qui est liée, elle, au fait que l'économie helvétique, et par conséquent neuchâteloise, n'est pas intégrée au grand marché européen.

Effet d'échelle

On accordera aux lecteurs sceptiques qu'il n'est pas possible de fournir la preuve chiffrée de cette assertion. Néanmoins, l'observation du fonctionnement des économies modernes montre que les grands marchés intégrés (Etats-Unis) ou en voie d'intégration (Union européenne) bénéficient d'un effet d'échelle important.

Cette notion d'effet d'échelle est utilisée par analogie avec celle d'économies d'échelle: une entreprise qui produit un bien en grande quantité peut le faire à un moindre coût que d'autres entreprises qui n'en ont pas la possibilité.

Il est vrai que l'Union européenne, depuis environ deux ans, semble marquer le pas. Les difficultés auxquelles elle est confrontée tiennent en partie au moins aux processus d'ajustements complexes liés à la création de la monnaie unique et à l'attitude de la Banque centrale européenne qui pratique une politique de taux d'intérêt (trop) rigide, due probablement au fait qu'elle tient à affirmer son indépendance par rapport aux gouvernements.

De toutes façons, la mauvaise situation actuelle n'est pas propre à nos voisins. Les Etats-Unis n'ont pas fait mieux – et on peut même avancer qu'ils font bien pire si l'on tient compte des déficits considérables de leur balance commerciale et de leurs finances publiques. Un document du FMI, daté du 7 janvier 04, fait d'ailleurs part des craintes sérieuses que représente ce double déficit pour l'économie mondiale ¹. Quant à la Suisse, elle a aussi réalisé des performances très médiocres.

S'agissant de l'Union européenne, il ne faudrait pas non plus, comme on l'a fait trop souvent en Suisse au cours des décennies passées, croire que ses difficultés sont profondes et durables. Au cours des dernières années, l'Union européenne, en terme de croissance réelle par habitant, a obtenu des résultats même meilleurs que ceux des Etats-Unis, et très nettement supérieurs à ceux de la Suisse.

Croissance du PIB réel par habitant

1995-2004, hausse annuelle en %

Etats-Unis	2.0
Union européenne	2.1
Japon	0.9
Suisse	0.8

Source: FMI, OCDE et OFS

Si les économies des Etats-Unis et de l'Union européenne font preuve d'un plus grand dynamisme que la nôtre, cela n'est certainement pas dû à une question de quote-part fiscale (plus basse aux Etats-Unis, mais plus élevée dans l'Union européenne), ni à une moindre réglementation (au contraire nettement plus importante de part et d'autre de l'Atlantique – Jens Alder, patron de Swisscom, répondant à une question d'un journaliste sur ce sujet disait: "Si je compare la Suisse avec l'Allemagne, nous avons chez nous des conditions paradisiaques. Notre filiale allemande Debitel doit se soumettre à des lois et règlements invraisemblables", *Sonntags-Zeitung*, 4 janvier 04).

Ce n'est certainement pas non plus parce que les entreprises seraient meilleures et mieux organisées ou que le personnel serait plus compétent aux Etats-Unis ou dans l'Union européenne qu'en Suisse. De très nombreux témoignages de dirigeants d'entreprises qui viennent s'installer dans notre canton vont plutôt dans le sens contraire.

Ne reste donc plus guère comme élément explicatif que le facteur d'échelle! Les grands marchés bénéficient d'un effet de dimension ou de masse qui est plus propice à la stimulation de la croissance qu'un marché étroit et restreint. Au surplus, il faut admettre que la possibilité de commercer avec ces grands marchés ne compense pas entièrement le handicap lié au fait d'y être extérieur.

¹ "Although U.S. fiscal policy has undoubtedly provided valuable support to the global economy in recent years, large U.S. fiscal deficits also pose significant risks for the rest of the world. Simulations reported in Section II suggest that a 15 percentage point increase in the U.S. public debt ratio projected over the next decade would eventually raise real interest rates in industrial countries by an average of 0,5 -1 percentage point. Higher borrowing costs abroad would mean that the adverse effects of U.S. fiscal deficits would spill over into global investment and output.

"Moreover, against the background of a record-high U.S. current account deficit and a ballooning U.S. net foreign liability position, the emergence of twin fiscal and current account deficits has given rise to renewed concern. The United States is on course to increase its net external liabilities to around 40 percent of GDP within the next few years—an unprecedented level of external debt for a large industrial country (IMF, 2003b). This trend is likely to continue to put pressure on the U.S. dollar, particularly because the current account deficit increasingly reflects low saving rather than high investment.

"Although the dollar's adjustment could occur gradually over an extended period, the possible global risks of a disorderly exchange rate adjustment, especially to financial markets, cannot be ignored. Episodes of rapid dollar adjustments failed to inflict significant damage in the past, but with U.S. net external debt at record levels, an abrupt weakening of investor sentiments vis-à-vis the dollar could possibly lead to adverse consequences both domestically and abroad."

(FMI, "U.S. Fiscal Policies and Priorities for Long-Run Sustainability", January 7, 2004)

La Suisse comme le Japon?

Les tableaux précédents ont permis de voir que le Japon occupait une place particulière. Il convient de s'y arrêter quelques instants. On peut voir la situation de ce pays, toute proportion gardée, comme un clone de celle de la Suisse (ou l'inverse!).

Le Japon a une quote-part fiscale particulièrement réduite et son secteur d'exportations continue d'accumuler des excédents substantiels. Or, en dépit de ces deux éléments, qui devraient être des avantages importants, l'ensemble de son économie ne parvient plus à décoller depuis le début des années nonante.

Le Japon nous montre en fait que l'idée que les exportations suffisent pour tirer une économie est discutable, ou du moins n'est que partiellement juste. Le Japon, comme la Suisse, souffre en réalité des faiblesses de son marché intérieur qui n'est pas dynamisé par l'appartenance à une zone économique plus vaste.

Pourtant le Japon, à l'instar de la Suisse, consent depuis des années des efforts réels pour revitaliser son économie intérieure. Mais, comme chez nous, les résultats ne suivent pas. Peut-être pour la raison que l'essentiel est ailleurs. Elle ne réside pas dans une forme d'exorcisation de lacunes supposées, mais dans l'absence d'un engagement beaucoup plus large et profond qui résulterait de la participation pleine et entière à un grand marché intégré.

Caractéristiques de l'économie neuchâteloise

Les considérations faites jusqu'ici concernent la Suisse prise dans son ensemble. Dans quelles mesures s'appliquent-elles aussi (moins? davantage?) à l'économie neuchâteloise?

Le canton de Neuchâtel est une région fortement exportatrice. L'étude de l'IRER concernant la ligne TGV Berne-Paris met bien en évidence cette caractéristique. La réalité est certainement très supérieure aux chiffres figurant dans cette étude. En effet, la statistique des douanes enregistre le lieu d'exportation des produits au siège des sociétés dont les produits sont vendus à l'étranger. Or il est notoire qu'une partie importante des activités industrielles effectuées dans notre canton, en particulier dans les branches de l'horlogerie et des machines et appareils, le sont en sous-traitance pour des sociétés dont le siège social est situé dans un autre canton. Et la réciproque n'est vraie que dans une moindre mesure. Autrement dit, le canton de Neuchâtel est encore plus tourné vers l'exportation que les statistiques des douanes ne l'indiquent.

D'un autre côté, notre canton a une proportion nettement inférieure d'emplois dans les services, notamment dans ceux qui comportent une haute valeur ajoutée.

Personnes occupées
total des emplois à plein temps et à temps partiel 2001, en % du total

	Industrie manufacturière, électricité	Activités financières, assurances, immobilier et autres services aux entreprises
Suisse	20.2	17.4
Neuchâtel	32.0	11.3
Genève	10.5	25.6
Zurich	14.0	26.2

Source: *La vie économique*, données économiques cantonales

Compte tenu des observations générales relatives à l'économie helvétique faites précédemment, il paraît assez évident que l'économie neuchâteloise est doublement pénalisée par le fait que notre pays n'est pas intégré à l'Union européenne. Nous subissons plus que la plupart des autres cantons les conséquences de la tendance de longue période à la revalorisation du franc, qui freine le dynamisme et réduit la rentabilité du secteur manufacturier exportateur. Les accords de libre échange signés avec l'Union européenne ont certes réduit les obstacles administratifs et douaniers à l'exportation, mais ils ne sont pas équivalents et n'ont pas les mêmes effets dynamisant que la participation pleine et entière à un marché en voie d'intégration.

La relative faible proportion d'emplois dans le secteur des services à haute valeur ajoutée représente un inconvénient supplémentaire pour l'économie neuchâteloise. Ces activités ne sont généralement pas désavantagées par la hausse du franc; certaines d'entre elles, bancaires en particulier, sont, au contraire, touchées positivement par ce processus monétaire.

Remarque finale

Les considérations émises dans ce rapport sont de nature spécifiquement économique. Il faut les prendre comme telles et considérer que, d'un point de vue économique, l'intégration de l'économie neuchâteloise, et suisse, au grand marché de l'Union européenne ne manquerait très probablement pas d'avoir des effets positifs sur son dynamisme.

Récapitulation des collaborations intercantionales

	DJSS	DFAS	DGT	DEP	DIPAC	Chanc	Total
Coopérations au niveau gouvernemental	9	6	9	12	11	--	47
Concordats et conventions	19	6	15	16	23	1	60
Coopérations institutionnalisées au niveau des services / offices	29	42	50	53	29	5	209
Coopérations informelles (niveau des services / offices)	5	--	1	9	8	--	23
Projets particuliers	10	4	11	16	9	--	50
Total	72	58	86	106	80	6	409

INVENTAIRE DES COLLABORATIONS INTERCANTONALES

Situation fin décembre 2003

Départements	Collaboration	Partenaires	Remarques
COOPERATIONS AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT			
Chef du DEP	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), (1993)	Tous les cantons	A pour mission de renforcer et de défendre la position des cantons sur la scène fédérale
Chef du DIPAC	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), (1993)	GE, VD, VS, FR, BE, JU, NE	Défense des intérêts de la région de Suisse occidentale
Chef du DFAS	Fondation pour la collaboration confédérale (Fondation ch.)	Tous les cantons	
Chef du DEP	Assemblée des Régions d'Europe	22 cantons (sauf GL, SH, AI, AR)	Promouvoir la coopération entre les régions d'Europe Renforcer la représentation des régions d'Europe auprès des institutions européennes Promouvoir le régionalisme et le fédéralisme, se montrer solidaire des régions défavorisées

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
COOPERATIONS AU NIVEAU DE LA CHEFFE DU DEPARTEMENT			
Division de la santé			
	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation sur les dossiers importants pour les cantons suisses et les affaires sanitaires - Assurance-maladie, contrôle des médicaments, formation aux professions de la santé (avec la Croix-Rouge) - Système d'information, documentation, recherches en santé publique.
	Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)	VD, GE, VS, FR, JU, BE, NE et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des politiques sanitaires et sociales entre les huit cantons - Convention romande d'hospitalisation hors canton - Convention romande de financement de la formation - Système d'information de l'aide sociale - Antenne romande de l'Institut de santé et d'économie (ISE) - Coordination et conventions
	Fondation suisse pour la promotion de la santé	Tous les cantons	- Faciliter la collaboration entre les cantons
	Centre national pour les intoxications alimentaires	Tous les cantons	
Division de la sécurité			
	Conférence suisse des chefs de départements cantonaux de justice et police <ul style="list-style-type: none"> ■ CECO (commission criminalité organisée et criminalité économique) ■ Commission routière intercantonale ■ Commission de surveillance de l'Institut suisse de police (ISP) 	Tous les cantons	- Organe de rencontre intercantonal sur les questions générales de sécurité et pénitentiaires
	Conférence romande des chefs des départements cantonaux de justice et police	GE, VD, VS, FR, JU, TI et NE	<ul style="list-style-type: none"> - Gère les concordats pénitentiaires - Instrument de liaison avec la Confédération en matière de sécurité
	Conférence des chefs des départements cantonaux responsables de la protection civile	Tous les cantons	
	Conférence suisse des directeurs des affaires militaires et de la protection civile	Tous les cantons	
	Conférence gouvernementale pour la coordination des services du feu	Tous les cantons	

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
Division de la justice			
	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CRDJP)	VD, GE, FR, JU, VS, NE et TI	- Harmonisation et coordination des cantons de Suisse occidentale sur les domaines touchant par exemple: <ul style="list-style-type: none"> - Modification du code pénal - Prise en charge de la toxicodépendance et autres addictions - Exécution des peines - Coordination des polices en matière de sécurité intérieure et de formation
	Conférence des chefs du département de justice et police (CCDJP)	Tous les cantons	- Harmonisation et coordination au niveau de la Suisse dans les domaines touchant la justice et la police
CONCORDATS ET CONVENTIONS			
Division de la santé			
Service de la santé publique	Convention intercantonale romande pour l'hospitalisation hors canton	FR, VD, GE, JU, NE, VD, VS	- Financement des hospitalisations hors cantons
	HOSPEX	GE, VD, JU, FR, VS, BE, TI, NE	- Echanges procédures hospitalisations extérieures
	Convention Vaud-Neuchâtel du 24.08.1992 sur le registre des tumeurs	VD, NE	
	Convention intercantonale portant création d'un comité intercantonal d'éthique de la recherche dans le domaine de la santé	FR, JU, NE	- Contrôle de la fabrication et de la distribution des agents thérapeutiques
	Inspectorat romand du contrôle de la fabrication des agents thérapeutiques (IRFAT)	VD, FR, GE, NE, JU, VS	
Division de la sécurité			
	Concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande	GE, VD, FR, NE, VS, JU, NE	- Simplification des procédures <ul style="list-style-type: none"> - Coopération des polices en cas de catastrophes, crimes violents, troubles intérieurs, contrôles communs de police criminelle, grandes manifestations, conférences internationales
	Concordat romand sur le contrôle des entreprises privées de police et de surveillance	GE, VD, FR, NE, VS, JU, NE	- Harmonisation des pratiques et des procédures <ul style="list-style-type: none"> - Fixer les règles communes régissant l'activité de ces entreprises et de leurs agents pour la surveillance ou la garde des biens mobiliers ou immobiliers, la protection des personnes et les transports de sécurité de biens ou de valeurs

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
	Convention relative aux transports de police	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de règles communes en Suisse - Réglementation des modalités pratiques et des frais relatifs aux transports de personnes ordonnés par la police
	Convention sur les frais d'interventions de police extracantonales	Tous les cantons sauf ZH, BE, BS, et JU	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des pratiques - Fixer le montant des indemnités versées aux cantons qui mettent à disposition des forces de police
Division de la justice			
Service pénitentiaire	Concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons romands et du Tessin	VD, GE, FR, VS, JU, NE et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des cantons concordataires de placer et d'accueillir les condamnés dans les établissements de détention des cantons signataires - Utilisation commune des infrastructures carcérales
Service de probation	Concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons romands et du Tessin	VD, GE, FR, VS, JU, NE et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des procédures de transfert de mandats pénaux
	Concordat intercantonal libérant le demandeur de fournir caution pour les frais de procès	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de droit
	Concordat sur l'entraide judiciaire en matière civile	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration dans le domaine de l'application du code civil
	Concordat sur l'exécution des jugements civils	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de jugements civils cantonaux sur l'ensemble du territoire de la Confédération
	Concordat sur l'arbitrage	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de procédure commune en matière d'arbitrage
	Concordat sur l'entraide judiciaire pour l'exécution des prétentions de droit public	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration intercantonale en matière d'exécution des prétentions du droit public de caractère financier
	Concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale	Tous les cantons sauf GR et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Unification et simplification des procédures - Donner compétence aux autorités judiciaires d'accomplir des actes de procédure dans un autre canton
	Concordat intercantonal réprimant les abus en matière d'intérêt conventionnel	BE, ZG, FR, SH, VS, GE, JU, VD, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de droit communes aux cantons
COOPERATIONS INSTITUTIONNALISEES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Secrétariat général			
Office de la politique familiale et de l'égalité	Conférence suisse des déléguées à l'égalité	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Mise sur pied de projets communs d'envergure nationale. - Projet national 16+ déposé dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage, subventionné par la Confédération
	Conférence latine des déléguées à l'égalité	VD, GE, VS, TI, FR, JU, NE et BE (francophone)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination - Mise sur pied de projets communs

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
Division de la santé			
Service de la santé publique	Groupement romand des services de santé publique (GRSP)	GE, VD, JU, FR, VS, BE, TI, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Organe technique oeuvrant en faveur de la CRASS; préparation de tous les dossiers - Echanges d'informations - Coordination de mesures dans les cantons - Coordination de prises de positions intercantionales et fédérales - Conclusion d'accord ou conventions
	Association suisse des médecins cantonaux, des pharmaciens cantonaux et des délégués cantonaux à la prévention (ARPS)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Liée à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires - Echange sur la coordination de promotion de la santé
	Interassociation suisse de sauvetage (IAS)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point des procédés en matière de sauvetage - Contrôle de qualité, programmes de formation des ambulanciers
	Institut de santé et d'économie (ISE)	Sarl	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes diverses, appui technique à la CRASS
	Dispositif intercantonal de prévention et promotion de la santé (DIPPS)	GE VD JU FR VS TI	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration dans le domaine de la prévention et promotion de la santé
Division de la sécurité			
Police cantonale	Conférence des commandants des polices cantonales (Suisse romande-Berne-Tessin)	JU, BE, FR, VD, VS, GE, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement commun de tous les problèmes de gestion des corps de polices cantonales - Transmission directe de multiples informations - Recherche de collaborations et de synergies
	Conférence des Commandants des polices cantonales suisses	Tous les cantons + villes de Berne et Zurich	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration entre les membres dans divers domaines touchant la police (judiciaire, d'ordre, etc.)
	Communauté de travail des chefs des polices de la circulation de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein (CCSS)	Tous les cantons + FL	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration entre les membres des domaines touchant les questions liées à la police de circulation
	Conférence des chefs d'instruction des cantons romands et du Tessin	GE, VD, VS, FR, BE, JU; TI, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'idées en matière de formation initiale et continue des policiers
Service de la sécurité civile et militaire	Conférence suisse des directeurs militaires et de la protection civile -des chefs de service - des intendants d'arsenaux - des commandants d'arrondissement-de la protection de la population	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des projets importants, préparation des prises de position des cantons
	Conférence des chefs de service des administrations militaires et de la protection de la population	GE, VD, VS, FR, BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des projets importants, préparation des prises de position des cantons
	Organisation romande en cas de catastrophe	GE, VD, VS, FR, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des concepts d'intervention - Exercices intercantonaux
	Conférence des inspecteurs cantonaux du feu		<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des services du feu du canton

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
Service cantonal des automobiles et de la navigation	Association des services des automobiles (ASA)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement commun de tous les problèmes de gestion des services autos - Développements de procédures communes - Participations à diverses commissions - Formation de base
	Conférence des chefs de services des automobiles de cantons latins	VD, GE, FR, VS, JU, NE+TI	<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes missions que l'ASA, mais au niveau régional - Perfectionnement, - Echange d'expériences
	Association des services de la navigation (ASN)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement commun de tous les problèmes de gestion des services autos - Développements de procédures communes - Participations à diverses commissions - Formation de base
Division de la justice			
Service du registre foncier	Colloque romand des inspecteurs du registre foncier	GE, FR, TI, BE, JU, VS, VD, NE, Confédération	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de problèmes juridiques et techniques du registre foncier avec la participation du Chef de l'Office fédéral - Coordination de l'application du droit fédéral - Echanges d'informations - Prises de position communes lors de certaines consultations fédérales
Service pénitentiaire	Commission concordataire concernant l'exécution des peines et mesures dans les cantons romands et du Tessin	GE, VD, VS, FR, JU, NE et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement des pratiques - Harmonisation de l'exécution des peines - Etude des besoins en matière d'équipement carcéral (exécution de peines et de mesures) - Règles communes dans tous les établissements concordataires (exécutions de peines, prix de pension, par ex.) - Partage des problèmes communs, solidarité concordataire (placement de détenus difficiles, par ex.)
	Commission concordataire de la Fondation romande de détention LMC	GE, VD, NE	Exécution de la détention administrative ordonnée en vertu de la législation fédérale sur les étrangers
Service de la justice	Autorité de surveillance de l'état-civil	VD, GE, FR, VS, JU, NE, BE	<ul style="list-style-type: none"> - Surmonter les difficultés du fédéralisme - Elargir la vision des choses
	Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil	Tous les cantons	- Coordination et standardisation des pratiques
	Conférence des services chargés du traitement des naturalisations	VD, GE, FR, VS, JU, NE, BE et TI	- Harmoniser les pratiques

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
Service de probation	Commission romande des directeurs des services de probation	D, GE, NE, FR, VS, JU, TI	- Définition des modalités de collaborations intercantionales, harmonisation des pratiques
	Conférence suisse des directeurs de probation	Tous les cantons	- Définition d'une politique commune, de missions et objectifs standards au niveau suisse
	Association suisse de probation	Tous les cantons	- Développement de projets, formation et partenariat avec les autorités fédérales, représentation de la probation suisse auprès des instances européennes
Protection des données	Conférence suisse des commissaires à la protection des données	Tous les cantons, préposé fédéral	- Contacts et échanges de vues - Prises de résolutions
COOPERATIONS INFORMELLES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Service de la protection civile et du feu	Collaboration en matière d'intervention des sapeurs-pompiers sur des zones limitrophes des cantons voisins	VD, FR, NE	- Régler la mise sur pied des sapeurs-pompiers dans la zone limitrophe
	Rencontres des chefs cantonaux de la protection civile de Suisse latine et des responsables de l'instruction et du matériel des cantons de Berne, dans le cadre de l'office fédérale de la protection civile	VD, GE, VS, FR, JU, NE, BE	- Coordination intercantonale: réflexions sur les possibilités de collaboration; unité de doctrine entre les cantons.
Service de la santé publique	Groupe de travail Harmonisation des autorisations de pratiquer – professions de la santé	FR, VD, GE, JU, NE, VS, BE, TI	- Groupe de travail intercantonal se préoccupant de l'harmonisation des pratiques administratives en matière d'autorisation de pratiquer
	Groupe de travail Urgences préhospitalières	FR, VD, GE, JU, NE, VS, BE, TI	- Groupe de travail intercantonal chargé d'harmoniser la formation des ambulanciers et l'équipement des ambulances
	Groupe des pharmaciens cantonaux romands	VD, FR, NE, GE, JU, VS	- Réunions régulières pour l'harmonisation sur les produits thérapeutiques
PROJETS			
Service cantonal des automobiles et de la navigation	Pool utilisateurs	SO, NE, JU	- Développer un programme de gestion informatique commun aux 3 cantons
Service de la santé publique	Campagne de prévention et promotion de la santé		
Office de la politique familiale et de l'égalité	Collaboration régulière avec le Bureau jurassien de la Condition féminine		- Mise en place de projets communs, de campagnes communes de sensibilisation, discussions et rencontres - Mise en commun de ressources (financières et humaines) - Confrontation d'idées, de projets
Service de la santé publique	Groupe de travail "Dotation en personnel"	GE; FR; VD; BE; TI; VS; NE	- Sélection d'un instrument commun visant à améliorer l'allocation des ressources aux établissements médico-sociaux - Diverses études scientifiques en cours sur la charge en soins

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Service / office	Collaboration	Partenaires	Remarques
	Campagne de prévention et promotion de la santé "50 + santé" (DIPPS)	GE VD JU FR VS TI	- Sous-groupe du groupement romand des services de santé publique (GRSP)
	Enquête santé 02 (rapport commun)	VD GE VS FR NE JU	- Analyse des données de l'enquête suisse de promotion de la santé
	Couverture vaccinale	Toute la Suisse	- En collaboration avec l'OFSP
	Campagne nationale Grippe	Toute la Suisse	- En collaboration avec l'OFSP
	Programme méthadone	Toute la Suisse	- En collaboration avec l'OFSP
Service des automobiles et de la navigation	Etude pour l'élaboration d'une convention sur la création d'une police intercantonale de la navigation		

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES

Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
COOPERATIONS AU NIVEAU DE LA CHEFFE DU DEPARTEMENT			
Division des finances			
	Conférence suisse des directeurs cantonaux des finances	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des politiques financière et fiscale, détermination - Etudes et recherche centralisées - Projet de réforme de la péréquation financière, en collaboration avec la Confédération
	Conférence romande des directeurs cantonaux des finances	GE, VD, VS, FR, BE, JU, TI, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des politiques financière et fiscale - Prise de position commune - Etudes et recherches centralisées - Concertation, résolutions, recommandations dans le domaine financier
Division des affaires sociales			
	Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Tous les canton	
	Conférence suisse des institutions d'aide sociale (CSIAS)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Représente sur le plan national les intérêts des autorités et des services de l'aide sociale des cantons, des communes et des institutions privées face au public - Publication de diverses brochures spécialisées et feuilles d'information - Recommandations en matière de normes d'aide sociale
	Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)	GE, VD, VS, FR, BE, JU, TI, NE	
	Fondation suisse pour la collaboration confédérale	Tous les cantons	Encourager la collaboration entre ses membres, aux fins de trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les cantons, ainsi que les autres corporations suisses de droit public, les régions ou les groupes. En outre, elle constitue une documentation scientifique sur le fédéralisme suisse.
CONCORDATS ET CONVENTIONS			
Division des finances			
	Concordat sur l'interdiction des arrangements fiscaux	Tous les cantons	
	Convention pour la mise à disposition du chef du service de l'inspection des finances du canton de Neuchâtel. Convention de durée limitée. (mai 2003 à mai 2004)	VD	Mission d'appui et de conseil

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
Division des affaires sociales			
Service de l'action sociale	Convention relative aux institutions du 1.1.1987	Tous les cantons sauf GR et SH	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le remboursement des prix des pensions en faveur des enfants placés en institution hors de leur canton de domicile d'assistance - Coordination financière entre les cantons
	Ecole supérieure de travail social de Fribourg	VD, FR, GE, NE, TI, VS, JU	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation des éducateurs spécialisés - Unification des formations d'éducateurs spécialisés - Meilleure répartition de la prise en charge sur le plan romand
	Ecole d'étude sociales et pédagogiques de Lausanne	VD, FR, GE, NE, TI, VS, JU	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation des éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs de la petite enfance, ergothérapeutes, animateurs. - Rationalisation des formations sur le plan de Suisse occidentale.
	Convention intercantonale sur l'institution de Lavigny	BE, VD, FR, GE, NE, TI, VS	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des institutions - Mise en commun de l'action
COOPERATIONS INSTITUTIONNALISEES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Division des finances			
Service financier	Groupe d'études pour les finances cantonales – Fachgruppe für kantonale Finanzfragen (FkF)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Echange et diffusion d'informations, de documents et de connaissances - Harmonisation des procédures et propositions pour l'amélioration de la gestion financière et budgétaire - Préavis et propositions à l'attention de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des finances - Elaboration et publication d'études et de statistiques
	Réunion des responsables des finances des cantons romands	VD, GE, NE, FR, JU, VS	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations et d'expériences en matière financière - Examen et résolution de problèmes communs - Préavis et propositions à l'attention de la Conférence romande des directeurs cantonaux des finances
Office du contentieux général	Commission intercantonale de contentieux	JU, BE, FR, NE, VD, GE, VS, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations, de documents et d'expériences en matière de recouvrement. - Examen et résolution de problèmes communs rencontrés dans l'application des lois cantonales, fédérales et de la jurisprudence.
Service des contributions	Conférence des fonctionnaires fiscaux d'Etat	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Uniformisation des pratiques fiscales - Echanges d'informations pour la taxation des contribuables - Echanges d'expériences (organisation du travail, simplification des procédures, etc.)

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES

Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
	Commission intercantonale d'information fiscale	Tous les cantons	
	Conférence des chefs des administrations fiscales des cantons romands, de Berne et du Tessin	Tous les cantons	
	Conférence des impôts fédéraux	Tous les cantons	
	Commission mixte AVS	Tous les cantons	
	Groupe latin des inspections cantonales des finances	BE, VS, TI, JU, GE, FR, VE, NE	- Informations, améliorations, projets à suivre
	Groupe d'étude pour les finances cantonales	Tous les cantons	- Echanges de vues - Articles, rapports
Office Cantonal des Documents d'Identité	Réunion des responsables des offices des documents d'identité des cantons romands	FR, JU, GE, VD, VS, NE	- Échange d'informations et d'expériences en matière de gestion des documents d'identité. - Examen et résolution de problèmes communs - Propositions et prises de positions à l'attention de l'assemblée des responsables cantonaux des offices des documents d'identité et du département de la police fédérale.
	Assemblée des responsables des offices cantonaux des documents d'identité.	Tous les cantons Police Fédérale	- Information et réglementation des problèmes d'application de la loi sur les documents d'identité et de son ordonnance. - Examen et résolution de problèmes communs. - Propositions d'amélioration de l'exploitation de la base de données ISA quant aux traitements des informations, de la statistique, de la facturation et des requêtes de plausibilité Ripol et InfoStar.
Services généraux			
Service de l'inspection des finances	Conférence des chefs de services d'inspection des finances des cantons latins	NE, BE, JU, TI, FR, VS, VD, GE	- Echanges d'informations et d'expériences - Prises de positions communes vis-à-vis de la confédération - Collaborations sur des domaines spécifiques - Formation des collaborateurs
	Conférence des finances	Tous les cantons et le contrôle fédéral des finances	- Echanges, séminaires, études et coordination
	Association suisse d'Audit Interne (ASAI)	GE, VD, FR, JU et NE	- Conférences et séminaires de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs des entités membres
	Association pour les finances et la comptabilité publiques	Tous les cantons, Contrôle des finances de la Confédération et des communes de plus de 3000 habitants	- Echanges, formation
Service des ressources humaines	Conférence suisse des chefs de personnel des administrations publiques	Tous les cantons, Confédération, grandes villes, Liechtenstein	- Echanges et informations - Mise en commun de moyens

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES

Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
	Conférence latine des chefs de personnel des administrations cantonales	TI, JU, BE, FR, VD, GE, VS, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges et informations - Mise en commun de moyens - 2 rencontres annuelles + groupes de travail occasionnels
Service du traitement de l'information	Conférence suisse de l'informatique	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de solutions communes - Contrats globaux avec des fournisseurs - Baisse des coûts de développements et de maintenance - Echange d'idées et d'expériences - Partage des ressources - Synergie et synchronisation des actions
	Conférence romande sur l'informatique	VD, BE, JU, VS, FR, TI et les villes de Neuchâtel, Lausanne, Genève et Fribourg	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification de la collaboration sous forme d'études communes, de reprises de logiciels applicatifs, voire d'exploitations en commun de systèmes informatiques dans les domaines suivants: services des autons, poursuites et faillites, taxes militaires, santé, fiscalité, internet, gestion des écoles - Charte de collaboration informatique
Service de l'intendance des bâtiments	Conférence romande des travaux publics (CRTP)	NE, VD, VS, TI, BE, FR, GE, JU	<ul style="list-style-type: none"> - Débats relatifs à certains thèmes techniques - Directives marchés publics
	Fondation des registres suisses (REG)	Toutes les associations techniques intéressées	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des registres professionnels
	Bureau de constructions universitaires – BCU	Tous les cantons universitaires + EPF + HES	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse dossiers de constructions pour octroi subventions - Directives techniques spécifiques - Inventaire des surfaces
	Conférences suisse des architectes cantonaux	Tous les cantons + Le Liechtenstein + office des constructions fédérales	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence NE depuis 2002 - Echanges d'expériences et d'informations - Visites techniques - Prises de position concentrées sur certains thèmes précis
	Conférence romande des architectes cantonaux	JU, VD, GE, VS, FR + office des constructions fédérales	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'expériences et d'informations - Visites techniques - Prises de position concentrées sur certains thèmes précis
	GIMAP CROMP ROMAND	GE, JU, VD, FR	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration directives intercantionales pour l'application des marchés publics (critères d'adjudications)
Office cantonal du logement	Conférence romande	JU, VD, GE, VS, FR, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'informations et d'expériences - Eventuelles prises de positions concertées

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
Division des affaires sociales			
Service de l'action sociale	Groupement des services de l'action sociale des cantons romands, de Berne et du Tessin (GRAS)	BE, FR, GE, JU, VD, VS, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations et d'expériences - Harmonisation des législations, pratiques cantonales, prises de position. - Organisme consultatif et exécutif de la CRASS - Coordination des travaux en matière d'aide aux chômeurs en fin de droit - Elaboration de statistiques intercantionales d'aide sociale
	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS)	BE, FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI Organismes privées et publics	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la communication entre secteurs publics et privés, promouvoir l'action sociale dans les cantons romands et au Tessin - Etablir des liens permanents d'information et de collaboration entre les régions de Suisse et les régions limitrophes - Contribuer à diffuser l'information sociale - Offrir une plate-forme d'échange et d'approfondissement des questions relatives à l'action sociale
	Commission intercantonale de coordination de la Suisse occidentale en matière de placements institutionnels de personnes handicapées	BE, FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et règlement des problèmes d'application de la convention intercantonale qui règle la couverture des frais de placement des mineurs et adultes placés hors de leur canton de domicile
Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien	Conférence des autorités compétentes en matière de recouvrement de pensions alimentaires des cantons romands et du Tessin	VD, GE, FR, VS, JU, NE, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les problèmes rencontrés dans l'application des lois cantonales et de la jurisprudence
Centre LAVI	Conférence suisse des offices de liaisons	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des pratiques en matière d'aide aux victimes - Mise à jour et distribution de la liste d'adresses des centres en Suisse - Elaboration des directives sur les prestations des centres - Coordination en matière de formation
Service de l'assurance maladie	Groupement latin des services cantonaux d'assurances sociales (GLAS)	GE, VD, TI, VS, FR, BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination intercantonale en matière d'assurances et de régimes sociaux - Mise en œuvre de la LAMal - Elaboration de règles comparables pour les subsides aux primes LAMal - Prises de positions communes des cantons sur LAMal, PC, AVS/AI et LPP
Service des mineurs et des tutelles	Association suisse des tuteurs officiels (ASTO)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Association de coordination, de partage, de réflexion, de conseil, de référence dans le domaine tutélaire
	Groupement romand de association suisse des tuteurs officiels (GRASTO)	GE, VD, VS, FR, BE, JU, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Idem ci-dessus mais au niveau de la CH-romande.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
	Conférence suisse des directeurs d'office des mineurs	CH	- Echanges d'informations, d'expériences, lieu de coordination et préparation de positions gouvernementales et administratives dans le domaine de la protection des mineurs.
	Conférence latine des autorités centrale en matière d'adoption (CLACA)	GE, VD, VS, FR, BE, JU, TI et la Confédération	- Echanges d'informations, d'expériences, lieu de coordination et préparation de positions gouvernementales et administratives dans le domaine de l'adoption.
	Groupe romand des conseillères éducatives	GE, VD, VS, FR, BE, JU	- Echanges d'informations, d'expériences, lieu de coordination dans le domaine de la surveillance des crèches, garderies et mamans de jours.
	Commission intercantonale pour la protection de l'enfant	CH	- Echanges et coordination intercantonale dans le domaine de la protection de l'enfant
Affaires communales			
Service des communes	Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales	Tous les cantons	- Echanges d'information. Journées de travail - Elaboration de recommandations, directives, etc. en matière de comptabilité et de finances des communes
PROJETS			
Service des ressources humaines	Formation continue: organisation de cours communs avec différents cantons romands	BE, FR, JU	- Échanges d'information - Mise en commun de connaissances pour l'organisation de cours communs
	Collaboration entre GE-VD-NE dans le domaine de la formation des cadres supérieurs	GE, VD, NE	- Concept de formation intercantonale des cadres - Filière commune: Manager public-Vecteur du changement
	Apprentissage commercial: Vice-présidence de la branche Administration publique et secrétariat romand; participation à différentes commissions	Tous les cantons	- Assurer la cohérence du concept des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage pour les administrations publiques
	Santé et sécurité	Tous les cantons	- Gestion commune de la solution de branche des administrations cantonales

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
COOPERATIONS AU NIVEAU DU CHEF DU DEPARTEMENT			
	Conférence des directeurs cantonaux des forêts	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Politique forestière en Suisse - Relations de la Confédération avec les cantons - Réflexions sur la politique de subventionnement dans certains domaines
	Conférence des directeurs cantonaux des transports publics	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et harmonisation en vue de réaliser les besoins des cantons en matière de transports publics - Prises de positions communes à l'égard de la Confédération - Obtention de subventions plus importantes - Eviter un surcroît de travail dû à une mauvaise coordination - Suivi de projets de révision de la législation fédérale
	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des problèmes dans les domaines des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement - Préparation des décisions communes, notamment à l'égard de la Confédération - Autorité de surveillance / contrôle du concordat sur les marchés publics - Accords intercantonal sur les marchés sur les marchés publics (AIMP) et directives d'application communes
	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une politique de l'énergie au niveau suisse - Programme commun cantons – Confédération en dehors de toute base légale
	Conférence romande des travaux publics	VD, VS, FR, GE, JU, BE, TI, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'expériences et d'opinions
	Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	VD, VS, FR, GE, JU, BE, NE	Concertation entre chefs de départements des cantons de Suisse occidentale en matière de transports publics, principalement concernant les réseaux ferroviaires Elaboration de stratégie communes
	Conférence des directeurs des travaux, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	FR, VS, VD, GE, JU, NE, BE, TI	
	Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel (mai 2003)	FR, VD, NE	Organisme chargé de prendre les décisions concernant la pêche dans le lac de Neuchâtel
	Commission intercantonale de la chasse sur le lac de Neuchâtel	FR, VD, NE	Organisme chargé de prendre les décisions concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
CONCORDATS ET CONVENTIONS			
	Concordat concernant la Fondation de l'école intercantonale des gardes-forestiers à Lyss	VS, VD, FR, BE, JU, SO, AG, LU, ZH, BL, NE	Formation des gardes-forestiers Gestion d'une école intercantonale de formation de gardes-forestiers
	Concordat sur l'exercice et la surveillance de la chasse	VD, FR, NE	Coordination intercantonale de la police de la chasse
	Concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel, du 19 février 1998	VD, FR, NE	- Coordination intercantonale de la police de la chasse - Harmonisation des règles concernant la chasse sur le lac
	Concordat sur l'exercice et la surveillance de la chasse, du 22 mai 1978	FR, VD, NE	- Coordination intercantonale de la police de la chasse - Harmonisation des règles concernant la chasse
	Concordat du 19 mai 2003 sur la pêche dans le lac de Neuchâtel	VD, FR, NE	- Coordination et préparation de la législation - Surveillance de la pêche - Optimisation et harmonisation de la gestion piscicole du lac
	Convention entre les cantons de Berne et de Neuchâtel concernant les droits de pêche	BE, NE	Règlement précisant que le canton de Berne a donné ses droits de gestion de la pêche à Neuchâtel sur le lac de Neuchâtel, tandis que Neuchâtel a donné ses droits à Berne pour le lac de Bienne
	Convention entre les cantons de Berne et de Neuchâtel concernant l'exercice de la pêche dans les eaux frontalières du canal de la Thielle, du 22 septembre 1995	BE, NE	
	Convention entre les cantons de Berne et de Neuchâtel au sujet de la rectification des frontières cantonales le long de la Thielle supérieure, du 18 octobre 1895	BE, NE	
	Concordat intercantonal sur le contrôle des téléskis et téléphériques	Tous les cantons sauf GE, BS, SH, TG	Contrôle des téléskis et téléphériques sur territoire
	Convention intercantonale pour la 2 ^{ème} correction des eaux du Jura	BE, SO, FR, VD, NE	- Entretien des ouvrages de la 2 ^{ème} correction - Réglementation et régulation des eaux
	Convention GIPESI – lutte contre les hydrocarbures sur les lacs sub-jurassiens	BE, FR, VD, NE	- Coordination - Formation des divers corps d'intervention - Uniformisation des matériels, schéma d'intervention
	Convention inter-laboratoire	NE, VD	Echanges d'échantillons à fin d'analyses de laboratoire
	Convention concernant le contrôle des chauffages	NE, JU	Engagement du spécialiste et de l'équipement de mesures neuchâtelois pour le contrôle des chauffages jurassiens
	Convention instituant une communauté d'étude pour l'aménagement du territoire (CEAT)	FR, VD, GE, VS, NE, JU, BE, CH, + Uni romande + EPFL	
	Convention sur la deuxième correction des eaux du Jura	BE, FR, VD, NE	Travaux en commun.

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
COOPERATIONS INSTITUTIONNALISEES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Secrétariat général	Conférence suisse des secrétaires des travaux publics	Tous les cantons + villes importantes	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des problèmes communs - Echange de savoir-faire - Amélioration de la qualité des relations
Office des transports	Conférence suisse des délégués cantonaux aux transports publics (1991)	Tous les Cantons	Coordination, lobbying en faveur des intérêts communs des cantons, échange d'informations, préparation de dossiers pour la KòV
	Conférence des chefs des services des transports des Cantons de Suisse romande et du Tessin (1984)	GE, VD, VS, FR, NE, BE, JU, TI	Préparation des dossiers de la CTSO
	Groupe de travail transports Espace Mittelland	BE, JU, SO, NE, VD, (AG, VS)	Etudes sur des sujets régionaux (schémas d'offre TRV, communautés tarifaires, coordination)
	Groupe de travail transports CTJ	NE, VD, JU, BE, Conseil régional de Franche-Comté, Préfecture	Coordination transfrontalière, au niveau de l'offre de transport public, actions de promotion, Etudes de la mobilité transfrontalière, Lobbying pour le TGV Berne-Paris
	Groupe de travail technique de la Communauté d'intérêt Simplon-Lötschberg (CISL)	GE, VD, VS, BE, FR, JU, NE	Etudes d'offre Bâle/Genève-Milan, Lobbying pour meilleures infrastructures, suivi critique des NLFA
	Collège des experts de la Communauté d'intérêt des transports de l'Arc jurassien (CITAJ)	NE, JU, BE, SO, AG	Etudes d'offre Arc jurassien et ligne du Pied du Jura, lobbying ligne du Pied du Jura.
Service de l'énergie	Conférence Romande des délégués à l'Energie (CRDE). (1978)	VD, VS, GE, FR, JU, NE, BE	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en commun des forces. Travail en réseau comme un seul grand service de l'énergie de Suisse romande. - Nombreux projets en commun dans les domaines de l'information, de la formation, de la promotion, de l'exécution de la législation. De part la conférence plénière et les groupes de travail, des réunions ont lieu plus de 2 fois par mois. Budget annuel : env. 1 million
	Conférence des services cantonaux de l'énergie (1982)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Concrétisation des décisions prises par la Conférence des directeurs de l'énergie. - Harmonisation des législations et procédures. - Les coûts sont inclus dans ceux de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.
Service de l'aménagement du territoire	Groupe aménagement du territoire de la CTJ.	BE, JU, VD	Approche consensuelle des dossiers.
	Conférence des offices suisses d'aménagement du territoire (COSAC)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations et d'expériences - Coordination, prises de position sur des objets particuliers - Harmonisation des méthodes et procédures
	Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT)	GE, VD, VS, FR, BE, JU, TI et NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations et d'expériences - Coordination, prises de position sur des objets particuliers - Harmonisation des méthodes et procédures

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
	Association pour l'aménagement national – Groupe de Suisse occidentale (ASPAN-SO)	GE, VD, VS, FR, BE, JU et NE	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination, échange d'informations - Soutien méthodologique aux cantons et communes
Service des mensurations cadastrales	Conférence romande des services du cadastre	BE, JU, FR, VD, GE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration dans l'établissement de bases législatives et réglementaire, de dossiers de soumission, de cahiers des charges et de directives techniques dans le domaine de la mensuration officielle et des systèmes d'information du territoire
	Conférence des services cantonaux du cadastre	Tous les cantons et FL	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'étude et à la mise en œuvre de la réforme de la mensuration officielle (REMO) - Examen en commun des questions techniques et administratives relatives à la mensuration officielle et à la mensuration en général
Service des forêts	Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la coordination avec l'instance fédérale - Compétente - Elaborer des prises de position communes des Cantons relatives aux propositions de la Confédération
	Conférence romande des inspecteurs cantonaux des forêts (1965)	VD, VS, GE, NE, JU, FR, BE	Elaborer une prise de position commune des Cantons romands par rapport à la Conférence au niveau suisse.
	Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage.		Coordination intercantonale
	Commission fédérale sur la compensation écologique	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de projets - Echange sur OCEco / LPN - Développement des bases de l'application concrète du droit fédéral et élaboration d'une politique fédérale concertée
Service des ponts et chaussées	Conférence des ingénieurs cantonaux	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration et recherche de solutions communes - Comités d'études concernant l'entretien des routes nationales
	Conférence des ingénieurs de Suisse occidentale (CISO)	GE, VE, VS, FR, BE, JU, NE et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration et recherche de solutions - Communes, afin d'avoir plus de poids à l'égard de la Confédération - Comités d'études concernant l'entretien des routes nationales
	Union suisse des professionnels de la route	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de normes de construction des routes - Développement du matériel de signalisation de chantier - Optimisation du salage hivernal
	Groupe de travail "Routes" de l'Espace Mittelland	BE, SO, FR, JU, VD, VS et NE	
	Groupe de travail de la CTJ	JU, VD, BE, NE et Franche-Comté	
Service de la faune	Commission consultative de la pêche dans le lac de Neuchâtel (mai 2003)	FR, VD, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Organe consultatif des différents milieux de la pêche dans le lac, professionnels et amateurs - Article 49 du Concordat du 19 mai 2003 sur la pêche dans le lac de Neuchâtel

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
	Commission technique de la pêche dans le lac de Neuchâtel (mai 2003)	FR, VD, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Organe chargé de prendre toutes les mesures visant à la gestion du lac de Neuchâtel - Article 50 du Concordat du 19 mai 2003 sur la pêche dans le lac de Neuchâtel
	Direction de la pêche et de la chasse sur le lac de Neuchâtel.	VD et FR	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la pêche sur le lac. - Interventions et changements rapides des règlements.
	Gestion du canal de la Thielle.	BE	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la pêche et de la chasse. - Interventions et changements rapides des règlements.
	Conférence des inspecteurs de pêche	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités légales et de la protection des biotopes aquatiques. - Information réciproque et décision concernant les options à prendre en matière d'aménagement piscicole et de protection des espèces et biotopes.
Service de la protection de l'environnement	Conférence suisse des chefs de service de protection de l'environnement	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'informations, mandats communs. - Supervision de nombreux groupes de travail, concertation et coordination.
	Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE)	GE, VD, VS, FR, JU, BE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'informations, mandats communs - Supervision de nombreux groupes de travail, concertation et coordination
	Groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS)	GE, VD, VS, FR, BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Partage des expériences et connaissances - Elaboration de projets de directives et recommandations
	Commission intercantonale romande pour le traitement des déchets (CIRTD)	BE, FR, VD, GE, VS, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Application des lignes directrices de la Conférence plénière; coordination intercantonale, coordination des divers Groupes de travail - Etudes globales pour problèmes communs - Convention pour le traitement des pneus - Harmonisation des procédures
	Groupe Agri (Agriculture et protection des eaux)	GE, VD, VS, FR, JU, BE, NE	Echanges de connaissances et d'expériences
	Groupe romand "Etude d'impact sur l'environnement" (grEIE)	GE, VD, VS, FR, JU, BE, TI, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination EIE, mandats communs, échanges d'informations - Etude de la réalisation des mesures dans le cadre des EIE
	Groupe romand, Tessin et Berne concernant l'assainissement industriel et l'application de l'ODS (GRAIN)	GE, VD, VS, FR, JU, TI, BE, NE	Echanges d'expériences
	Groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP)	GE, VD, VS, FR, JU, TI, BE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'expériences - Harmonisation des démarches et conditions techniques cantonales (établissement des cadastres cantonaux)
	Groupe romand, Tessin et Berne concernant l'assainissement des garages et carrosseries (GRAGC)	GE, VD, VS, FR, JU, TI, BE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme d'information, échanges d'expériences - Harmonisation de l'application des législations
	Groupe romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH)	GE, VD, VS, FR, JU, NE	Coordination de l'exécution des contrôles

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
	Groupe intercantonal romand et tessinois pour la protection de l'air (GREMMI)	GE, VD, VS, FR, JU, TI, NE	- Echanges d'expériences - Campagnes de comparaison de mesures d'immission
	Groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information sur l'environnement (Info-Environnement)	GE, VD, VS, FR, JU, TI, NE	- Elaboration et diffusion de documents didactiques - Coordination campagnes romandes ou nationales - Echanges d'expériences et documentations
	Groupe de contact des cantons pour la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	Tous les cantons Présidence OFEFP	- Echanges d'expériences et transmission de données techniques - Standardisation de l'exécution dans les différents cantons
	Groupe de contact des cantons pour l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement	Tous les cantons Présidence OFEFP	- Echanges d'expériences et transmission de données techniques - Campagnes nationales de prélèvements ouvertes à tous les cantons
	Cercl'air	Tous les cantons	Echanges de connaissances et d'expériences, travaux en commun, campagnes d'information
	Cercl'bruit	Tous les cantons	Echanges de connaissances et d'expériences, travaux en commun, campagnes d'information
	Cercl'eau	Tous les cantons	Echanges de connaissances et d'expériences, travaux en commun, campagnes d'information
	Lab'Eaux suisse	Tous les cantons	Echanges de connaissances et d'expériences Développement de collaborations entre laboratoires
	Lab'Eaux romand	GE, VD, VS, FR, JU, NE	Echanges de connaissances et d'expériences développement de collaborations entrelaboratoires
	Forum déchets	Tous les cantons	Echanges de connaissances et d'expériences, travaux en commun, campagnes d'information
COOPERATIONS INFORMELLES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Service de la faune	Collaboration informelle en matière de pêche	VD, FR, JU, BE, NE	Coordination de la législation et surveillance de la pêche dans les rivières limitrophes et transfrontalières
PROJETS			
Service de la protection de l'environnement	Contrôle de certaines installations de chauffages du canton de Jura assuré par l'inspecteur neuchâtelois.	JU, NE	Valorisation des compétences de notre inspecteur et recettes pour le canton de Neuchâtel, pas de besoin d'engagement de personnel qualifié et coûts de contrôles intéressants pour le canton du Jura
	Groupe de travail pour l'aménagement d'une installation romande pour le stockage des déchets stabilisé (ISDS)	BE, FR, VS, VS, JU; NE	Mise à disposition pour la Romandie d'une installation conforme à l'OTD pour les déchets ultimes
	Collaboration VD-NE pour STEP et rivières	VD, NE	Répartition des tâches entre les 2 cantons NE = suivi chimique des rivières VD = suivi des STEP

DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE			
Service / office	Collaborations	Partenaires	Remarques
			Meilleure utilisation des ressources techniques et personnelles des 2 services cantonaux
Service de l'aménagement du territoire	Harmonisation du droit de la construction.	JU, BE, SO, FR, VD	Inactif
	Plate-forme de l'Arc jurassien	VD, NE, JU, BE (services de l'aménagement du territoire, de l'économie agricole et chambre d'agriculture)	Coordination intercantonale à l'échelle de l'Arc jurassien, ayant pour objet une application adaptée à cet espace, de la LAT révisée, en matière agricole
Service des mensurations cadastrales	Groupe de travail cadastre	VD, FR, GE, NE	Collaboration dans le cadre d'études, de concepts et de développements informatiques pour la mensuration officielle et les systèmes d'informations du territoire.
	Groupe de travail "Diffusion"	GE, VD, NE	Etude des aspects légaux, contractuels et tarifaires liés à la diffusion des données d'un système d'information du territoire
	Groupe de travail "Média"	GE, VD, NE	Etude de modalités de mise en œuvre des outils requêteurs
	Groupe de travail "Interfaces"	GE, VD, NE	Etude de mise en œuvre d'IMO et de MIF Elaboration d'une extension du modèle GEOBAT
	Collaboration intercantonale permanente en matière géomatique	VD, GE, NE	
Service des ponts et chaussées	Elaboration de plans sectoriel dans le domaine des routes	Tous les cantons	Participation à de nombreux groupes de travail

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
COOPERATIONS AU NIVEAU DU CHEF DU DEPARTEMENT			
	Espace Mittelland (1994)	BE, FR, SO, JU, VD, VS, NE	Espace de collaboration à géométrie variable
	CDEP (Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir d'une la collaboration entre Confédération et cantons et entre les cantons eux-mêmes dans les affaires d'économie politique et de soigner d'autres part les échanges entre ces collectivités publiques - Assurer, par des prises de décisions indépendantes, une position des cantons commune et influente, pour les projets fédéraux
	CDEP-SO (Conférence des chefs des départements de l'économie publique de Suisse occidentale)	VD, GE, VS, FR, BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la concertation entre les cantons sur certaines questions à caractère économique - Réalisation de projets d'intérêts communs
	CTJ (Conférence TransJurassienne) (1985)	VD, BE, JU, NE et Franche-Comté	Organisme de collaboration transfrontalière dans l'Arc Jurassien
	Groupe de concertation des cantons limitrophes de la France	JU, BE, BS, BL, SO, VD, VS, GE, FR	Echanges d'informations et d'expériences, harmonisation des politiques; défense d'intérêts communs
	INTERREG IIIa (comité de suivi)		<ul style="list-style-type: none"> - Développer les zones frontalières et la coopération transfrontalière - Soutien à des projets
	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	Tous les cantons	Concertation périodique de travail entre les Conseillers d'Etat chargés de l'agriculture
	Fondation ch pour la collaboration confédérale	Tous les cantons	
	Commission intercantonale romande "Politique de migrations" (2003)	GE; VD; VS; FR, BE; JU et NE	Concertation intercantonale en vue de formuler des réflexions et propositions communes en matière de politique suisse de migrations (politique d'immigration, d'intégration et de l'asile)
CONCORDATS ET CONVENTIONS			
Service de l'économie agricole	Concordat pour la création et l'exploitation d'un programme informatique pour la gestion des crédits agricoles	GE, JU, VD, NE et Service romand de vulgarisation agricole	
	Contrat de collaboration relatif à l'informatisation du paiement des contributions financières fédérales en faveur de l'agriculture	GE, JU, VD, NE et Service romand de vulgarisation agricole	
	Convention de création et d'exploitation de l'Office intercantonal de certification	BE, FR, GE, VS, JU + divers autres cantons	Organe de certification agricole pour les AOC / IGP et les interprofessions notamment
	Convention intercantonale sur le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière Fribourg et Neuchâtel (SICL FR-NE)	FR	Assurer en commun les tâches et les compétences du service d'inspection et de consultation découlant de l'Ordonnance sur la qualité du lait

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
	Contrat de projet de création d'un SICL de Suisse occidentale	BE, FR, GE, VS et VD	Collaborer à la réalisation d'un projet de SICL couvrant toute la Suisse occidentale, soit 45% de la production laitière suisse (fusion des SICL FR-NE, SICL BE, SICL VE-GE, SICL VS), avec perspective d'extension à JU et SO
	Convention intercantonale sur le service d'inspection et de consultations en matière d'économie laitière dans les régions limitrophes de BE, FR, VD	BE, FR, VD	Régler les problèmes dans les régions limitrophes pour assurer de meilleures prestations à l'économie laitière
Office de la statistique	Convention de coopération dans le domaine de la statistique publique	VD, NE	
	Concordat sur la détention administrative en matière de mesures de contrainte en droit des étrangers	GE, VD, VS, FR, JU, NE	Gestion intercantonale de la détention administrative des étrangers
Service de la viticulture	Convention relative à la vulgarisation viticole	FR	Conseils techniques spécifiques aux viticulteurs
Service vétérinaire cantonal	Concordat intercantonal sur le commerce du bétail	Tous les cantons, FL	- Réglemente le commerce de bétail - Unité de pratique de la réglementation
Service de la consommation	Accord intercantonal d'exécution coordonnée du contrôle des vigneron-encaveurs (mai 2003)	GE, JU, VS, VD, NE	Direction du contrôle cantonal équivalent mandaté à l'OIC
	Accord intercantonal de collaboration pour l'exécution coordonnée du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels (mai 2003)	VD, NE	Coordination des activités du laboratoire cantonal vaudois et du SNCO
Service vétérinaire	Convention concernant l'élimination des déchets animaux	BS, BL, AG, SO, BE, JU, VD, FR, GE, VS, NE et GZM	Garantit à long terme l'élimination des déchets animaux produits dans le canton.
	Concordat intercantonal sur le commerce du bétail	Tous les cantons et FL	Réglemente le commerce de bétail Unité de pratique de la réglementation
Tourisme neuchâtelois	Convention liant Jura Tourisme, Jura bernois Tourisme et Tourisme neuchâtelois sous la forme juridique simple	JU, BE et NE	Organisation et gestion d'une plate-forme marketing commune dans le cadre de la mise en place de la destination Watch Valley.
Service des étrangers + Service de l'asile et des réfugiés	Concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers (Concordat LMC) (1996)	VD, GE et NE	Mise en place d'infrastructures communes pour l'exécution de détentions administratives à l'égard des étrangers appelés à quitter la Suisse
COOPERATIONS AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Office des affaires extérieures	Conférence des euro-délégués	Tous les cantons	Echanges d'informations dans le domaine de l'intégration européenne.
	Réseau des administratifs de la CGSO		Suivi administratif de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
	Groupe des fonctionnaires de l'Espace Mittelland		Suivi administratif des travaux de l'Espace Mittelland
	Secrétariat de la Conférence TransJurassienne (CTJ)		Participation aux travaux de la CTJ

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
	INTERREG IIIa : groupe technique		Gestion des projets INTERREG pour le canton
Service de promotion économique (PREN)	Région LIM Centre-Jura	BE	- Application de la LIM pour la région supra-cantonale Centre-Jura - Coordination pour l'appréciation des projets LIM
	Groupe de concertation des régions LIM de l'Arc Jurassien	JU, BE, VD, SO, NE	- Développer la collaboration entre régions LIM - Programmes de développement; actions communes
	SOL (Suisse occidentale Leonardo)	GE, VE, VS, FR, BE, JU; NE	Formation et stages.
Office de la statistique	CORT (Conférence des offices romands et tessinois de statistiques)	JU; VD, VS, FR, GE, TI	- Echanges d'informations, coordination en matière statistique - Prise de position commune
	CORSTAT (Conférence suisse des offices régionaux de statistique)	Tous les cantons	Développer la coopération entre les offices de statistiques et avec la Confédération
	REGIOSTAT	Tous les cantons et l'OFS	Coordination de la statistique régionale en Suisse
	Collaboration avec le canton de Vaud	VD, NE	
Service de l'emploi	AOST (association des Offices suisses du travail)	Tous les cantons	- Concertation et prise de position communes entre les offices du travail des cantons suisses - Echanges d'expériences et d'information
	Conférence latine des services de l'emploi	GE, VD, FR, VS, BE, JU, TI, NE	- Concertation et prise de position communes - Echanges d'expériences et d'information - Esquisses de coordination. Mise en œuvre d'une formation de base commune pour les conseillers en personnel - Groupes de travail sectoriels et mise en œuvre d'un observatoire romand et tessinois de l'emploi, soutenu par la Confédération - Position commune face à la Confédération
Service de l'inspection et de la santé au travail	Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs	GE, VD, FR, VS, BE, JU, TI, NE	- Coordination des actions - Concertation romande sur les objets législatifs mis en consultation . - Harmonisation intercantonale des pratiques et de la législation sur le travail - Elaboration de lignes de forces stratégiques, notamment à titre de prévention pour la santé au travail
	AIPT (Association intercantonale pour la protection des travailleurs)	Tous les cantons	- Coordination des actions - Concertation romande sur les objets législatifs mis en consultation - Harmonisation intercantonale des pratiques et de la législation sur le travail - Elaboration de lignes de forces stratégiques, notamment à titre de prévention pour la santé au travail
	Laboratoire intercantonale de la santé au travail	FR, JU, NE	- Collaboration en matière d'hygiène du travail - Partage des charges de fonctionnement d'un laboratoire
Service des étrangers	Conférence des chefs de police des étrangers des cantons romands, de Berne et du Tessin	GE, VD, FR, VS, BE, JU, TI, NE (avec participation représentants de la Confédération)	- Echanges d'informations et d'expériences pour le traitement de certains cas pratiques - Connaître la pratique des autres cantons afin d'avoir une politique cohérente

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
	Association des chefs de police cantonale des étrangers	Tous les cantons et la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'informations et d'expériences pour le traitement de certains cas pratiques - Connaître la pratique des autres cantons afin d'avoir une politique cohérente et uniforme - Dialogue avec les autorités fédérales, prises de positions communes, avis concertés dans le cadre de procédures de consultation
Service de la consommation	Association des chimistes cantonaux de Suisse	Tous les cantons	Coordination des activités d'exécution du droit alimentaire
	Société suisse des inspecteurs des toxiques	Tous les cantons	Coordination des activités d'exécution de la loi sur les toxiques
	Association suisse des inspecteurs des denrées alimentaires	Tous les cantons	Coordination des activités d'inspection des commerces de denrées alimentaires
Service vétérinaire	Conférence des vétérinaires cantonaux	Tous les cantons et la Confédération	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation et information - Concertation sur les modifications législatives
	Conférence des vétérinaires cantonaux romands	JU, FR, VD, VS, GE, NE	Concertation visant à une unité de doctrine en Suisse romande et à une meilleure utilisation des ressources.
	Association suisse des vétérinaires cantonaux	Tous les cantons	Coordination des activités d'exécution du droit vétérinaire
	Laboratoire vétérinaire cantonal	JU, NE	Exécution des analyses vétérinaires officielles du canton du Jura par le laboratoire vétérinaire neuchâtelois
Service de l'économie agricole	Conférence des chefs de service de l'agriculture de la Suisse romande et du Tessin	FR, VD, VS, GE, JU, BE, TI, NE	Concertation périodique de travail au niveau des chefs de service de l'agriculture pour la Suisse romande et le Tessin
	Conférence suisse des services de l'agriculture	Tous les cantons + FL	Concertation permanente sur les questions de politique agricole
	Conférence des offices cantonaux pour l'approvisionnement économique du pays de la Suisse romande et du Tessin	FR, TI, VD, VS, GE et JU	Concertation en matière d'AEP, en partenariat avec la CH
	Centre de compétence du tourisme rural en Suisse romande	FR, VD, VS, GE et JU	Regroupement des forces pour éditer un catalogue unique du tourisme rural et pour encadrer les prestataires
	Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la vulgarisation (conseil d'exploitation) en Suisse, recherche et édition de documentation. - Formation des vulgarisateurs et des enseignants (tâches fédérales auxquelles les cantons participent). - Centrale: LBL-Lindau et SRVA – Lausanne (Service romand de vulgarisation agricole)
	Association des groupements et organisations romandes de l'agriculture (AGORA)	Délégation: FR, VD, VS, GE, JU, BE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des examens de maîtrises fédérales agricoles, viticoles et cavistes - Coordination romande du règlement d'apprentissage en agriculture - Groupe de travail pour la mise sur pied d'un examen professionnel (brevet) des branches spéciales de l'agriculture
	Commission de la Charte du Gruyère	FR, VD, JU, NE	Mise en place d'un organisme de certification supra-cantonal pour l'AOC Gruyère
Office des améliorations foncières	Conférence des services cantonaux des améliorations foncières	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des dossiers techniques et des procédures - Suivi de la politique agricole - Coordination des activités améliorations foncières

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
	Conférence des services latins des améliorations foncières	VD, GE, VS, TI, FR, JU, NE, BE, GR	<ul style="list-style-type: none"> - Echange d'informations - Mise en valeur des connaissances et défense des intérêts AF sur le plan suisse
Service de la viticulture	API des 3 Lacs (Association de production intégrée des 3 Lacs)		<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation viticole - Rationalisation des coûts et échanges d'expériences
	Conférence des chefs de service de la viticulture des cantons viticoles romands et du Tessin	FR, TI, VD, VS, GE, NE	Etude des consultations fédérales et des législations fédérales et cantonales; examen de problèmes techniques qui leur sont liés; étude de cas concrets et pratiques.
	Service fribourgeois de viticulture	FR	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation viticole - Rationalisation des coûts
	Fondation intercantonale de Changins (formation professionnelle en viticulture et œnologie)	FR, TI, VD, VS, GE, NE	Ecole spécialisée du niveau brevet et liée à la HES-SO. La part neuchâteloise du financement est assumée par le DIPAC.
Service du commerce et des patentes	Conférence latine	BE, FR, TI, VD, VS, GE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de doctrine dans l'application de l'ordonnance fédérale sur l'indication des prix - Mise en commun des expériences - Pour les administrés: simplification des démarches administratives
	Séminaire cantons romands	FR, VS, GE, JU, VD, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de doctrine dans l'application des lois fédérales sur le commerce itinérant et le crédit à la consommation. - De manière générale, partage des expériences. - Pour les administrés, simplification des démarches administratives.
Caisse cantonale de compensation	Conférence latine des directeurs de Caisses cantonales	FR, JU, VS, VD, GE, TI, BE	<ul style="list-style-type: none"> - Uniformiser l'application de la législation - Collaboration informatique
	Conférence suisse des caisses cantonales de compensation	Tous les cantons + FL	<ul style="list-style-type: none"> - Uniformiser l'application de la législation - Harmonisation des pratiques
Office de l'assurance-invalidité	Conférence suisse des offices AI	Tous les cantons + FL	Harmonisation des pratiques
	Conférence latine des offices AI	JU, VD, FR, BE, VS, TI, GE	Harmonisation des pratiques
	Centre d'information AVS/AI	Tous les cantons + FL	Harmonisation des pratiques
Caisse cantonale d'assurance chômage	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la principauté du Liechtenstein + OFDE	Tous les cantons + FL et le seco	Uniformisation des principes d'application et de gestion des caisses publiques de chômage
	Association des caisses publiques de chômage de suisse latine	NE, FR, VD, GE, VS, JU, TI + seco	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des pratiques - Echanges d'expériences - Création de structures en commun (Centre suisse de microfilmage à La Chaux-de-Fonds et Centre de formation des caisses latines de chômage à La Chaux-de-Fonds
Service de l'asile et des réfugiés	Groupe romand des coordinateurs en matière d'asile	JU, VD, FR, BE, VS, TI, GE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'informations et d'expériences - Coordination des pratiques cantonales, cohésion lors de consultation - Adaptation des directives (Office fédéral des réfugiés) ODR

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
			- Proposition de forfaitisation
	Conférence nationale des coordinateurs en matière d'asile	Tous les cantons et l'ODR (Office fédéral des réfugiés)	- Echanges d'informations et d'expériences - Coordination des pratiques cantonales, cohésion lors de consultation - Adaptation des directives ODR - Proposition de forfaitisation
Bureau du délégué aux étrangers	Conférence suisse des délégués à l'intégration des étrangers	Tous les cantons et villes suisses disposant d'un délégué / IMES	Concertation et coordination de l'application des politiques d'intégration des étrangers en Suisse
	Conférence latine des délégués à l'intégration des étrangers	Tous les cantons et villes de la Suisse latine disposant d'un délégué	Concertation et coordination informelle de l'application des politiques d'intégration des étrangers
	Rencontres des centres de compétences spécialisés en matière d'intégration des étrangers	Tous les services disposant d'un mandat de prestations de la CFE/IMES	Concertation et coordination de l'application des mandats de prestation en matière d'intégration des étrangers
	Commission technique intercantonale romande "Politique de migrations"	VD, FR, GE, NE	Préparation et coordination des travaux de la Commission intercantonale romande "Politique suisse de migrations"
COOPERATIONS INFORMELLES			
Office de vérification en métrologie	Collaboration intercantonale par l'intermédiaire de l'office fédéral de la métrologie	Tous les cantons	
Service de la consommation	Conférence des chimistes cantonaux romands	VD, FR, GE, JU, VS, BE, NE	Coordination de l'exécution du droit alimentaire et d'autres missions communes
	Conférence des microbiologistes des laboratoires cantonaux romands	VD, FR, GE, JU, VS NE	- Coordination des activités d'analyses - Echanges scientifiques
	Conférence des inspecteurs cantonaux romands des denrées alimentaires	VD, FR, GE, JU, VS NE	- Echanges d'expérience - Formation continue
	Groupement romand des inspecteurs des toxiques	VD, FR, GE, JU, VS	- Echanges d'expérience - Formation continue
	Conférence franco-suisse des autorités du contrôle des denrées alimentaires	VD, FR, JU, VS, GE, BS, BE, NE, DCCRF	Echanges d'expérience et d'information
	Communauté internationale pour la protection des eaux du Léman	VD, FR, GE, JU, VS, organismes français	- Organisation de tests interlaboratoires pour les méthodes d'analyse des eaux - Validation des méthodes d'analyse
Service des étrangers (main-d'œuvre étrangère)	Groupe de travail des responsables cantonaux de Suisse romande et du Tessin en matière de main-d'œuvre étrangère	Cantons romands + Berne et Tessin avec participation de représentants Confédération (IMES)	- Maintenir dynamique au niveau des cantons pour concilier au mieux directives fédérales avec les besoins de l'économie - Appuyer les cantons dans leurs demandes de contingents - Soutenir autonomie et diversités cantonales dans le cadre de l'instruction des demandes de main-d'œuvre étrangère et de la prise de décisions
Service des étrangers (+ Service juridique)	Groupe des juristes œuvrant auprès et pour les autorités de police des étrangers des cantons	Cantons romands + Tessin	Échanges d'informations, de vues et d'expériences sur des cas pratiques sous l'angle juridique

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE PUBLIQUE			
Service / office	Collaboration	Partenaires	Description
	romands et du Tessin		
Service vétérinaire	Formation des ongleurs	JU, FR, VD, GE, VS, NE	- FR organise la formation pour l'ensemble des cantons francophones - Synergie, rationalisation de la formation
	Formation des équipes d'intervention en cas d'épizooties hautement contagieuses	JU, FR, VD, GE, VS, NE	Synergie, rationalisation de la formation
	Formation des marchands de bétail	GE, VD, VS, FR, BE, JU, NE	- Rationalisation de la formation - Formation théorique des marchands de bétail
	Formation des contrôleurs des viandes	JU, FR, VD, GE, VS, NE	- FR et VD organisent la formation pour l'ensemble des cantons romands - Rationalisation de la formation
	Formation des inspecteurs des ruchers	JU, FR, VD, GE, VS, NE, BE	Rationalisation de la formation
	Contrôles vétérinaires officiels	FR, NE	- Engagement en commun d'un vétérinaire officiel. - Synergie avec le SICL
	Acquisition et maintenance du matériel de lutte contre les épizooties	BS, BL, AG, SO, BE, JU, FR, VD, VS, GE, NE	Diminution des coûts d'acquisition et de maintenance.
Service de l'emploi	Organisation de mesures de formation et de perfectionnement	BE, JU	- Formation dans le domaine de l'hôtellerie et de l'horlogerie - Réflexions communes sur les questions de formation
	EURES-Transfrontalier	JU, VD, NE, Franche-Comté	Mise en œuvre d'un réseau de partenaires au sein de la région transfrontalière de l'arc jurassien, destiné à développer l'information et la coopération entre acteurs du marché de l'emploi et de la formation professionnelle
Service de l'économie agricole	SICL: service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière	FR	Convention intercantonale FR-NE du 21 juin 1996, ayant pour but d'assumer en commun les tâches et compétences du service
	Collaboration intercantonale romande pour l'élaboration des règles de production intégrée		- Elaboration des règles de la production intégrée (P.I). - Règlement P.I. pour la Suisse romande - Fiches P.I. destinées aux exploitations
Office des vins et des produits du terroir	Swiss Wine Communication SA	6 régions viticoles suisses: VS, VD, GE, CH-alémanique, TI, 3-Lacs	- Plateforme de promotion commune des vins CH; - travail sous l'égide de l'Interprofession Suisse du Vin (ISV), via son Organe de Promotion des Vins Suisses (OPVS)
	Marques régionales des spécialités de terroir	7 régions romandes: VS, VD, GE, FR, JU, JU-BE, NE	- Plateforme de promotion commune des produits agricoles des terroirs romands; - travail sous l'égide du Service Romand de Vulgarisation Agricole (SRVA)
	Commission Intercantonale Terroir (CIT)	7 régions romandes: VS, VD, GE, FR, JU, JU-BE, NE	- Harmonisation des conditions d'admission des produits des terroirs romands, statuement sur leur admission finale, harmonisation des démarches de certification et de contrôle; - travail sous l'égide de l'Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture (AGORA)
Service de l'asile et des réfugiés	Profora - BEJUNE	BE, JU et NE	Mise sur pied de programmes de formation et d'occupation pour les requérants d'asile

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
COOPERATIONS AU NIVEAU DU CHEF DU DEPARTEMENT			
	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-CH)	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la coordination scolaire suisse dans le cadre constitutionnel et institutionnel - Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes et ses suites - Hautes écoles pédagogiques et autres écoles spécialisées.
	Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	VD, GE, FR, VS, JU, NE et TI	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des dossiers sur le plan romand et tessinois, de la conférence suisse. - Gestion de la coordination scolaire suisse romande et tessinoise dans le cadre du Concordat.
	Conférence universitaire suisse (CUS)	VD, GE, FR, BE, ZH, SG, BS, NE, LU, TI, Confédération et EPF	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration de l'ensemble des universités. - Planification universitaire suisse - Accès aux études de médecine - Subventionnement des universités - Accord intercantonal sur le financement de l'université
	Conférence universitaire de la Suisse occidentale (CUSO)	VD, GE, FR, NE, VS, JU, TI (EPFL)	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mise en commun des ressources et la formation de réseaux - Répartition des domaines d'enseignement et de recherche spécialisée - Harmonisation des conditions d'accès aux universités
	Comité stratégique HES-SO	GE, VD, VS, FR, JU, BE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite stratégique et surveillance générale de l'établissement intercantonal. - Concordat intercantonal créant une Haute école spécialisée de Suisse occidentale
	Comité stratégique HES-S2	GE, VD, VS, FR, JU, BE, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite stratégique et surveillance générale de l'établissement intercantonal - Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande
	Comité stratégique HE-ARC	NE, BE, JU	Conduite stratégique et surveillance générale de l'établissement intercantonal
	Haute école d'agriculture de Zollikofen	Tous les cantons suisses	Participation au Conseil de la haute école
	Ecole d'ingénieurs de Changins	Cantons romands + TI	Participation au Conseil de fondation
	Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne	FR, VS, JU, BE, NE	Participation au comité de direction et au conseil
	Comité stratégique de la HEP-Bejune	BE, JU, NE	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES			
Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
CONCORDATS ET CONVENTIONS			
	Concordat du 29.10.1970 sur la coordination scolaire	Tous les cantons	Les cantons concordataires s'engagent à harmoniser leurs législations cantonales respectives et à coopérer entre eux
	Convention de collaboration intercantonale concernant les institutions spécialisées et les contributions à leurs charges d'exploitation, du 2 février 1984		
	Convention du 28.03.1991 entre les départements de l'instruction publique des cantons de Vaud et Neuchâtel concernant la scolarisation des enfants de la Nouvelle Censière	VD, NE	Permettre aux élèves de la Nouvelle Censière résidant sur le territoire de la Commune de Provence de fréquenter les écoles publiques neuchâteloises et fixation des contributions de l'Etat de Vaud et de la commune.
	Convention entre les Universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg du 28 janvier 1993		
	Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études, du 18 février 1993		
	Convention relative à la coordination universitaire en Suisse occidentale du 12 février 1994		
	Convention intercantonale concernant l'Ecole romande de psychomotricité du 9 mars 1995		
	Accord de coopération transfrontalière entre les Universités de Bourgogne (Dijon), Franche-Comté (Besançon), Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, du 12 septembre 1996		
	Concordat intercantonal créant une Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) du 9 janvier 1997		
	Accord intercantonal universitaire du 20 février 1997		
	Accord visant à la création d'une Haute école pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et de Neuchâtel (DEP/ BEJUNE), du 2 mars 1998	BE, JU, NE	
	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) pour les années 1999 à 2005, du 4 juin 1998		
	Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) du 27 août 1998		
	Convention intercantonale relative au cycle de formation des directeurs et directrices d'établissements du 24 septembre 1998		
	Concordat intercantonale de coordination universitaire, du 9 décembre 1999		
	Concordat du 23.12.1999 concernant la création de la Haute Ecole Pédagogique (BE-JU-NE)	BE, JU, NE	Formation des maîtres de l'enseignement préscolaire, scolaire et secondaire 2 dans le cadre d'une institution tri-cantonale

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
	Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)		
	Règlement transitoire concernant la participation financière des cantons concordataires à la Haute école pédagogique BEJUNE, du 29 avril 2001	BE, JE, NE	
	Convention intercantonale relative à la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR) du 31 mai 2001		
	Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse occidentale (HES-S2), du 6 juillet 2001		
	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux frais de scolarité et de formation dans la formation professionnelle, du 30 août 2001		
	Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions du 27 septembre 2001		
	Accord intercantonal sur les écoles offrant des formations spécifiques aux élèves surdoués, du 20 février 2003		

COOPERATIONS INSTITUTIONNALISEES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES

Rectorat de l'Université	Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)	Universités suisses	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des politiques académiques - Encouragement à la mobilité des enseignants et des étudiants - Coordination de la durée et du calendrier des semestres académiques
	Triangle Azur	Recteurs VD, GE, NE	
Secrétariat général DIPAC	Conférence suisse des secrétaires généraux des départements de l'instruction publique	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Organe permanent de la CDIP-CH - Préparation des séances et des décisions de la CDIP-CH - Controlling du Secrétariat général de la CDIP-CH
	Conférence romande des secrétaires généraux des départements de l'instruction publique	VD, GE, FR, VS, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la préparation et le suivi des séances et des décisions de la CIIP - Assurer la coordination entre la Conférence et les divers organes
Différents services du DIPAC	Conférence plénière des chefs des services de l'enseignement romands et tessinois		<ul style="list-style-type: none"> - Enseignement primaire, secondaire, secondaire supérieur et formation - Coordination générale de tous les problèmes relatifs à l'enseignement en Suisse romande et au Tessin
Service des affaires culturelles	CDAC/SR Information et analyse de dossiers d'intérêt romand.	BE, JU, FR, VD, GE, VS, NE	Analyse de dossiers intéressant tous les cantons concernés. Les recommandations émises par la Conférence n'ont pas d'effet contraignant

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES			
Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
	Elaboration de recommandations à l'intention des cantons romands.		
	CDAC/CH Information et analyse de dossiers d'intérêt suisse. Elaboration de recommandations à l'intention des cantons.	Tous les cantons suisses	Analyse de dossiers intéressant tous les cantons concernés. Les recommandations émises par la Conférence n'ont pas d'effet contraignant
	HETSR (Haute école de théâtre de Suisse romande) (septembre 2003)		Formation professionnelle des comédiens et metteurs en scène
Service de l'enseignement obligatoire (SEO), Service de la formation universitaire(SFU)	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP-SR+TI). Collaboration concrétisée notamment par l'intermédiaire de la Conférence des chefs de Service et directeurs de l'enseignement (CSE)	BE, FR, GE, JU, TI, VS, VD, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination en matière de programmes, méthodes et moyens d'enseignements. - Favoriser la mobilité des élèves entre les cantons - Diminuer les coûts par la mise en commun des forces de travail et des moyens de production - Programmes coordonnés pour toutes les disciplines d'enseignement, préparés et introduits dans les cantons romands. - Conception commune de moyens d'enseignements dans les domaines des mathématiques, du français, etc.
Service de l'enseignement obligatoire (SEO)	Conférence enseignement spécialisé (CES)	BE, FR, GE, JU, TI, VS, VD	Coordination en matière d'enseignement spécialisé.
	Commission pédagogique	BE, FR, GE, JU, TI, VS, VD, NE	La Commission pédagogique a suivi tout au long de l'année 2003 la finalisation des travaux du PECARO (Plan d'études cadre romand)
	Conseil de la coordination		<ul style="list-style-type: none"> - Le SEO y représente l'AIDEP - Le Conseil est un organe consultatif de la CIIP qui a pour mandat de donner un préavis sur des objets soumis par la Conférence ou pour soulever des questions en anticipant d'éventuels problèmes futurs
Service de la formation universitaire(SFU)	Coordination universitaire pour une utilisation optimale des ressources, une augmentation des prestations et une harmonisation des développements (BENEFRI)	BE, FR, NE	
Service des sports	Conférence suisse des responsables de l'éducation physique et du sport	Tous les cantons	Coordination de tous les problèmes relatifs à l'éducation physique
	Conférence romande des responsables du Sport-Toto	Suisse romande	Coordination de tous les problèmes relatifs à l'octroi d'aides financières grâce aux fonds des sports des différents cantons; collaboration récente avec la Loterie romande
Service de la jeunesse	Conférence des chefs de l'orientation scolaire		<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de tous les problèmes relatifs à l'orientation scolaire en Suisse romande - Production documentaire commune, constitution d'un code déontologique, collaborations diverses avec d'autres structures cantonales

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES			
Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
	Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse	Tous les cantons	Coordination de tous les problèmes relatifs à la reconnaissance des activités de jeunesse
	Conférence intercantonale des responsables des bourses d'études	Tous les cantons	Coordination de tous les problèmes relatifs à l'octroi de bourses et de prêts
	Conférence des médecins-chefs des établissements de formation en psychiatrie pour enfants et adolescents	Tous les cantons	Coordination de tous les problèmes relatifs à la pédopsychiatrie
Service de la formation professionnelle (SFP)	Comité directeur HES-SO	GE, VD, VS, FR, JU, BE, NE	Participation à la conduite opérationnelle
	Comité directeur HES-S2	GE, VD, VS, FR, JU, BE, NE	Participation à la conduite opérationnelle
	Comité de coordination de la HE-ARC	NE, BE, JU	Participation à la conduite opérationnelle
	Conférence (romande et tessinoise) des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) www.cjip.ch (annuaire)	BE, JU, NE, FR, VD, GE, VS, TI	<ul style="list-style-type: none"> - Politique commune dans un certain nombre de dossiers - Création d'entités intercantionales - Rationalisation de certaines démarches - Echanges au niveau des concepts - Nombreux groupes de travail et commissions
	Conférence suisse des chefs de service de la formation professionnelle (CSFP) Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) www.dbk.ch	Tous les cantons	<ul style="list-style-type: none"> - Politique commune dans un certain nombre de dossiers - Création d'entités intercantionales - Rationalisation de certaines démarches - Echanges au niveau des concepts - Nombreux groupes de travail et commissions
	Groupe des chefs de service BEJUNE	BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Politique commune dans un certain nombre de dossiers - Rationalisation de certaines démarches - Echanges au niveau des concepts
Service de la formation professionnelle et Service de la formation universitaire(SFP et SFU)	Groupe de concertation BEJUNE	BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Politique commune dans un certain nombre de dossiers - Rationalisation de certaines démarches - Echanges au niveau des concepts
Service de la formation professionnelle	Groupe de travail BEJUNE-FRI pour la formation des adultes, le perfectionnement professionnel et la formation des formateurs d'adultes	BE, JU, NE, FR	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation et politique commune relatives à la formation des adultes - Gestion de la formation DIFA
	Comité de la convention intercantonale pour les formations de la santé	GE, VD, FR, NE, JU, BE, FR, VS	Veiller au respect des dispositions de la convention et à l'adaptation de celle-ci
Service des archives de l'État	Conférence des directeurs d'archives cantonales et des Archives fédérales	Tous les cantons + les Archives fédérales + la Principauté de Liechtenstein	Lieu d'échanges et de réflexion sur l'actualité des archives et les mutations profondes qui touchent la profession. Maître d'ouvrage d'une étude sur la conservation à long terme des documents numériques (2002). Conduite d'un projet de centre fédéral de compétence et de service en matière d'archivage électronique (financement par tous les cantons sur la base du volontariat).

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES			
Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
	Association des archivistes suisses (1922)	Tous les cantons + les archivistes en Suisse	Lieu d'échanges et de réflexion sur la profession d'archiviste en Suisse et à l'étranger. Les AEN ont été particulièrement impliquées dans le groupe de travail sur les archives d'entreprises et dans la formation (certificat en archivistique).
COOPERATIONS INFORMELLES AU NIVEAU DES SERVICES / OFFICES			
Service de la protection des monuments et des sites	Échange d'informations techniques, scientifiques ou historiques avec les services des cantons romands.		Repose uniquement sur des contacts personnels et associatifs.
	Collaborations occasionnelles avec les universités de Neuchâtel et de Fribourg.		Enseignement et recherches
	Le conservateur est membre de la Commission fédérale des monuments historiques et de l'Association des conservateurs suisses de monuments historiques.		
Service de l'enseignement obligatoire	Association des inspecteurs et directeurs d'écoles primaires de la suisse romande et du Tessin (AIDEP)	BE, FR, GE, JU, TI, VS, VD, NE	L'AIDEP a pour but l'étude des problèmes touchant à la fonction, à la formation et à l'information de ses membres. Elle tend à promouvoir des activités contribuant au développement et au progrès de l'instruction, de l'enseignement et de l'éducation.
	Conférence romande et tessinoise des directeurs d'établissements secondaires (CROTCEs)	BE, FR, GE, JU, TI, VS, VD, NE	Les directeurs du secondaire 1 se réunissent deux fois par année pour discuter de leurs préoccupations de directeurs. Lors de ces séminaires, ils abordent des thèmes majeurs liés à leur fonction et à la gestion de leur établissement.
	Commission de la Haute Ecole Pédagogique (BE-JU-NE)	BE, JU, NE	<ul style="list-style-type: none"> - Commission de la HEP-BEJUNE - Le SEO y représente le secteur primaire des 3 cantons représentés. - Le mandat de cette commission réside essentiellement en la préparation des examens des candidats de 2ème voie ainsi que l'avalisation de divers articles de lois relatifs à la bonne marche de la HEP
Service de la jeunesse	Conférence des responsables de la petite enfance (2000)	Cantons romands	Coordination de tous les problèmes relatifs aux structures d'accueil de la petite enfance
PROJETS PARTICULIERS			
Office de statistique scolaire	Traitement informatique des épreuves scolaires de référence du Canton du Jura.	JU	
Service de la jeunesse	Formation commune du personnel de l'orientation scolaire et professionnelle et des offices régionaux de placement Information documentaire classique et informatisée en faveur de la clientèle Plusieurs bases de données concernant les places	VD, GE, FR, VS, JU, NE et TI	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES			
Service / office	Conférence / Collaboration	Partenaires	Description
	d'apprentissages, les places de travail et les cours de perfectionnement		
Service et musée d'archéologie	Conférence, séminaires, cours de préhistoire (accueil d'étudiants fribourgeois dans le cadre BENEFR1 ; d'étudiants lausannois dans le cadre de la coordination romande des sciences de l'antiquité) ;	Tous les cantons ayant un Service d'archéologie (plus particulièrement : FR, BE, VD et la Franche-Comté	Dialogue collégial, échange de connaissances
	Collaboration à la nouvelle HES en restauration (La Chaux-de-Fonds)	idem	Les étudiants suivent les cours donnés dans le cadre normal de l'enseignement universitaire (le volet financier – inscription aux cours - est suivi par le secrétariat de la Faculté des lettres et sciences humaines)
	Conservation et restauration d'objets archéologiques (ex. : bois gorgé d'eau) ; conseils techniques ;	idem	
	Réunion des archéologues cantonaux ;	idem	
	Datation des bois (dendrochronologie) ;	idem	
Service des affaires culturelles	HEMSR (Haute école de musique de Suisse romande)	FR, VD, GE, VS, NE	Dossier en cours. Ouverture prévue en automne 2005
Service de l'enseignement obligatoire	Plan d'études cadre romand (PECARO)	BE, JU, NE, FR, VS, GE	Collaboration à la rédaction du PECARO
	Ecole cantonale pour enfants sourds Lausanne (ECES)	JU, NE, VD	Conventions avec ECES pour le soutien pédagogique spécialisé aux enfants malentendants

RÉSUMÉ DU RAPPORT "VERS DE NOUVELLES STRATEGIES REGIONALES: ENTRE ESPACE MITTELLAND ET SUISSE OCCIDENTALE?"

Institut d'Etudes politiques et internationales et Institut de géographie de l'Université de Lausanne.

Prof Jean-Philippe Leresche et Antonio Cunha

Rapport commandé par l'Espace Mittelland et présenté en mars 2003.

La grande question actuelle au sein de l'Espace Mittelland est la possibilité d'inscrire les coopérations régionales dans un nouveau cadre, à une nouvelle échelle, en collaboration avec la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO).

A. Rappel des grandes tendances régionales des années 1990

Union européenne

Difficulté pour les régions à s'affirmer tant face à l'Etat que face aux niveaux territoriaux infranationaux et mise en évidence des grandes différences entre régions en Europe en particulier au niveau politique:

- en terme de capacité institutionnelle;
- en terme de capacité de coordination = capacité à produire de l'action publique concertée.

Bassin lémanique et Espace Mittelland

Construction progressive comme espaces régionaux de développement économique et de coopérations sectorielles. Mise en évidence:

- des limites des territoires cantonaux face à un certain nombre de tâches,
- la dissociation entre les territoires des institutions et les territoires où se posent les problèmes.

B. Rappel des principales transformations des coopérations régionales des années 2000

1. Prise de conscience du rôle moteur joué par les villes et les métropoles dans le développement économique (concentration des ressources économiques, financières, culturelles et politiques):
 - Les villes et les métropoles se spécialisent et se différencient toujours plus par rapport aux régions.
 - L'Europe des villes ou des agglomérations apparaît dès lors comme un nouveau projet de développement économique territorial alternatif à celui d'Europe des régions.
 - Les "régions qui gagnent" sont d'abord les plus fortement structurées par une armature urbaine ou métropolitaine = celles qui possèdent une économie fortement tertiarisée et internationalisée à travers des emplois hautement qualifiés et des centres de décision économiques et financiers puissants (headquarters).
2. Les gouvernances multiniveaux (multi-level governance), sur un axe vertical mais aussi horizontal, sont de plus en plus nombreuses et sont le produit d'interdépendances toujours plus fortes entre les territoires qui font que chacun d'eux a besoin des autres pour mettre en œuvre ses politiques:
 - Besoin de coordination supplémentaire pour gérer l'entrecroisement des logiques verticales et horizontales.

Pour résumer, dans les années 90, les cantons, en développant des stratégies de coopérations intercantionales, cherchaient à se renforcer face à la Confédération et face à l'Europe. La problématique des années 2000 semble au contraire exprimer la volonté des cantons de mieux

s'articuler à la Confédération, de plus et mieux coopérer avec elle, peut-être dans une vision anticipative des problèmes soulevés par la RPT. La mise en place de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) et le renforcement de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) illustrent cette tendance à dépasser la coopération horizontale, trop limitée, au profit de la coopération verticale.

Constat:

- l'EM est dépassé du point de vue des enjeux et des attentes;
- l'idée d'une connexion négociée avec les pôles économiques et urbains existants émerge de plus en plus, tandis que s'estompe l'espoir de créer un espace économique autonome;
- un des défis majeurs des coopérations futures est de parvenir au rassemblement régional des forces (coordination horizontale) qui débouche sur une défense efficace et construite de la région sur la scène nationale, voire européenne.
- La question des coordinations horizontales est toutefois morcelée -> Potentiel à moyen terme d'un espace de collaborations multisectorielles ou efficacité immédiate des collaborations ponctuelles? Collaboration entre les bassins de vie ou entre les grands espaces de rassemblement?

L'étude constate que l'EM ne compose pas pour autant une région économique homogène. Les cantons de BE, FR et VD sont les plus homogènes. La cohérence productive de l'EM repose en conséquence largement sur son axe Berne-Fribourg-Vaud.

C. Rappel des trois niveaux de collaborations intercantionales actuelles

A l'échelle infracantonale (= une partie du canton): bassins de vie coupés par les frontières cantonales. Ex. développement endogène, planifications scolaire et hospitalière). Territoires concernés dans l'EM: Pays des Trois-Lacs, Broye, Seeland, Arc lémanique, Chablais...

A l'échelle supracantonale (= plusieurs cantons): des problèmes dépassent la capacité des cantons et nécessitent la mobilisation de ressources financières considérables ou un accord multilatéral. Ex. développement économique exogène, harmonisation fiscale, lobbyisme, planification en matière d'infrastructures, enseignement supérieur.

A l'échelle des cantons (= chaque canton): des problèmes se posent de manière similaire dans plusieurs cantons et un transfert des recettes de politiques publiques conduit à des économies d'échelle. Ex. prises de position communes, GELAN, logiciels, rationalisation administrative.

Difficultés des collaborations multisectorielles dans un espace constitué:

- faire tenir ensemble des partenaires qui ont des horizons multiples, pas nécessairement compatibles, c'est-à-dire travaillant rarement ensemble à la même échelle. Ex. VS et JU ou GE et SO n'ont pas de frontières communes, alors que SO, JU, NE, FR, voire VD et VS font partie des horizons habituels de collaboration avec le canton de Berne.
- les cantons situés en périphérie, qui sont tournés vers d'autres espaces peuvent être amenés à privilégier des participations sélectives et un investissement limité. Ex. Berne vers Zurich, Genève vers la France, Jura et Soleure vers Bâle.

Pour régler le problème de la coordination des échelles sans bloquer la collaboration, on parle de géométrie variable, qui correspond à la pratique actuelle = à chaque problème correspondrait une échelle spécifique et un niveau d'intervention pertinent:

- géométrie variable "intégrale": reconstruite dossier par dossier et limitée dans le temps;
- géométrie variable dans une alliance multisectorielle: chaque partenaire a le choix de s'insérer ou non dans chaque projet.

Limites de la géométrie variable: multiplication des instances et des échelles rendent difficile la coordination, instabilité chronique d'un système qui empêche des échanges politiques profitables sur le moyen et le long terme.

La géométrie variable a permis aux cantons d'entreprendre des coopérations absolument incontournables et d'éviter ainsi une remise en cause fondamentale de leur position dans la structure institutionnelle fédérale. En fait, ils en sortent renforcés et paradoxalement la nécessité

d'une collaboration plus poussée n'est plus aussi évidente. La géométrie variable, à moyen terme, est-elle un mode d'adaptation minimaliste qui finit pas se piéger lui-même?

D. Les défis de l'EM

1. La RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons)

Un enjeu est celui des collaborations intercantionales obligatoires: la RPT prévoit un droit intercantonal qui primerait le droit cantonal, sous forme de conventions cadre et de contrats intercantonaux. Ces dispositifs seraient a priori favorables aux zones urbaines, puisqu'ils remédieraient au caractère facultatif des collaborations actuelles, lesquelles ne permettent pas une juste répercussion des coûts supportés par les grands centres. Sur neuf tâches communes des cantons, des compensations de charges seraient à mettre au point: universités et HES, médecine de pointe et cliniques spécialisées, transports publics urbains, institutions culturelles, exécution des peines et mesures, installation d'élimination des déchets, évacuation des eaux usées et protection des eaux, insertion et prise en charge des personnes handicapées.

Les premiers accords négociés à l'échelle de l'EM ou de la SO pourraient servir de facto de référence aux discussions à l'échelon national.

2. La mise en commun des moyens pour la promotion économique

La promotion économique renvoie à la question de l'harmonisation fiscale, laquelle n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Un exemple réussi: l'union des promotions économiques vaudoise et neuchâteloise (DEW) avec une possible extension au Valais.

- En revanche, une idée fait son chemin: une concentration des promotions économiques cantonales en faveur de certains pôles de développement, y compris en dehors du territoire cantonal, équilibrée par la mise en place de mécanismes de compensations (réallocations financières ou attribution de régies fédérales, de formations post-grades, d'administrations).
- Cette idée rejoint la vision plus générale d'une réorientation, négociée et assortie de compensations, des politiques économiques cantonales vers le pôle économique de l'Arc lémanique, plutôt que chercher un développement autonome illusoire dès lors que le bassin lémanique exerce déjà une forte attraction.
- Les pôles d'excellence économiques (clusters): concentration maximale des aides sur des secteurs économiques sélectionnés, principalement les nouvelles technologies demandant de forts investissements en équipement et/ou en compétences (par exemple en rapport avec les hautes écoles). Cette concentration a pour corollaire une spécialisation et une répartition régionales des activités et des compétences. Par conséquent, les allocations, répartitions et compensations doivent être organisées à un niveau régional pour éviter un saupoudrage inefficace.

La politique des clusters englobe de nombreuses autres problématiques plus sectorielles: centres de formation et infrastructures de transport, vie culturelle, équilibres écologiques et sociaux, fiscalité.

3. Le rapprochement des hautes écoles et le plurilinguisme

Fédérer des compétences destinées non seulement à faire contrepoids à Zurich mais aussi à briller à l'échelle internationale, désormais échelle de concurrence universitaire.

4. La planification des infrastructures

Dans un domaine où le partage des financements fédéraux est un élément essentiel, l'organisation d'un lobbyisme plus appuyé sur tous les objets transports est incontournable.

- l'acceptation de l'initiative Avanti pourrait mobiliser les ressources fédérales vers le Gotthard au détriment de la SO;
- le redimensionnement de Rail 2000 (2^e étape) imposera une défense organisée des intérêts de la région: raccordement au réseau TGV via le massif jurassien (BE-NE-Paris et Lausanne-

- Paris) + notamment amélioration de la ligne BE-NE et 'amélioration des cadences BE-Lausanne;
- la planification hospitalière est incontournable avec quelques succès dans la collaboration (Hôpital intercantonal de la Broye, futur Hôpital intercantonal du Chablais).

E. Conclusions de l'étude

Une gestion au cas par cas en fonction des situations particulières est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante: un projet plus englobant est seul capable de dépasser l'hétérogénéité des intérêts territoriaux. L'interdépendance des enjeux est en effet évidente, comme le montre la question des clusters.

Cinq scénarii sont proposés qui distinguent les projets, les structures et les territoires, dont les trois premiers mettent l'accent sur des fonctions spécifiques, tandis que les deux derniers sont plus généralistes:

1. **Scénario identitaire:** logique de proximité et de mise en réseau des acteurs dans un but de développer un sentiment plus intense des solidarités locales et donc de l'identité régionale. Concerne l'EM actuel.
2. **Scénario politique:** une union des cantons visant à établir, diffuser et défendre des positions communes sur la scène nationale, voire européenne. Rôle accru de la Conférence des gouvernements cantonaux (CGC) et groupe de hauts fonctionnaires chargés d'établir les connexions nécessaires. Masse critique minimale est l'EM, mieux encore la SO (fusion EM et CGSO).
3. **Scénario économique:** promotion économique qui s'oriente sur les grandes régions fonctionnelles structurées par des pôles économiques urbains forts (harmonisation et péréquation financières, promotion économique et aide au développement endogène, clusters et amélioration des conditions-cadre).

Variante 1: complémentarité avec le Bassin lémanique = répartition concertée des tâches, des charges et des bénéfices entre le/s centre/s du développement économique et les territoires qui les entourent. L'EM ne peut devenir significatif dans le paysage économique suisse qu'en s'arrimant à une région métropolitaine, en se donnant une masse critique importante pour faire contrepoids à la région zurichoise. Conditions: identifier des priorités économiques différentes et mettre en évidence l'interdépendance des villes.

Variante 2: interstitielle = vise la création d'un pôle économique Mittelland entre Zurich, Bâle et le Léman. Risques: manque de moyens et de poids économique, désintérêt de cantons comme VD, VS, voire JU.

4. **Scénario mixte-offensif:** vise à concilier la souplesse et le potentiel de développement du scénario économique avec le caractère plus stable et institutionnalisé du scénario politique, dans le but d'aboutir à une dynamique régionale. La SO est la bonne échelle étant donné la vision généraliste de cette approche.

Variante 1: intergouvernementale -> Conférence gouvernementale

Variante 2: supracantonale -> définition d'un intérêt régional, partir des dossiers d'intérêt commun pour les résoudre ensemble, au lieu de privilégier la défense d'intérêts cantonaux.

5. **Scénario statu quo:** perfectionner le fonctionnement actuel de l'EM, notamment par un affermissement de sa structure juridique et de son Secrétariat général.

Le scénario statu quo est un scénario "d'attente", les scénarios à fonctions spécifiques (économique, politique et identitaire) ont un horizon à court (1 ou 2 ans) et moyen terme (5 à 10 ans); le scénario mixte-offensif est un scénario de fond avec un horizon à long terme (10 à 15 ans, voire plus) et serait le mieux à même de constituer la base d'une région SO aux pouvoirs étendus dans la prévision notamment d'une adhésion de la Suisse à la CEE.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION "AFFAIRES EXTÉRIEURES"

Service des affaires culturelles	M. Daniel RUEDIN
Service de la formation professionnelle	M. Jacques-André MAIRE
Service de la formation universitaire	M. Jean-Jacques CLEMENCON
Service de l'action sociale	M. Daniel MONNIN
Service de l'aménagement du territoire	M. Bernard WOEFFRAY
Office des transports	M. Nicolas GRANDJEAN
Service de promotion économique	M. Bernard AELLEN
Service de l'emploi	M. Laurent KURTH
Service des étrangers	M. Serge GAMMA
Secrétariat général DJSS	M. Christian MUELLER
Toursime neuchâtelois	M. Yann ENGEL
Commission des affaires extérieures du Grand Conseil	Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL
Chambre neuchâteloise du commerce et d'industrie	M. Pierre HILTPOLD
Union syndicale suisse	
Conférence TransJurassienne	Mme Mireille GASSER
Ville de Neuchâtel	M. Pierre BONHOTE
Ville de la Chaux-de-Fonds	M. Charles AUGSBURGER
Ville du Locle	M. Charles HAESLER
Association des communes neuchâteloises	

LISTE DES ABBREVIATIONS

CGSO	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
EM	Espace Mitteland
UE	Union européenne
RUN	Réseau Urbain Neuchâtelois
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
DIPAC	Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
CIIP	Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin
CDS	Conférence Suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CRASS	Conférence romande des affaires sanitaires et sociales
CTJ	Communauté de Travail du Jura

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
1. Introduction	3
2. Historique	4
2.1. Suisse d'hier et collaborations horizontales	4
2.2. Mutations spatiales et collaborations verticales	4
2.3. Nouvelle répartition des tâches	5
2.4. Accords bilatéraux	5
3. La situation neuchâteloise: une agglomération en devenir	5
4. Importance de la politique extérieure pour Neuchâtel	6
4.1. La mondialisation	6
4.2. La question européenne	7
4.3. L'élargissement des espaces de vie et des échelles	8
4.4. L'intégration de la Suisse occidentale	8
4.5. Le fédéralisme modifié	9
4.6. Les politiques déjà initiées	10
5. L'inventaire des collaborations	10
6. Les atouts du canton de Neuchâtel	12
7. Les carences et les déficits intrinsèques au canton de Neuchâtel	12
7.1. Le frein de la non appartenance à l'Union européenne	12
7.2. La taille	13
7.3. Le déficit d'information	13
7.4. La problématique du double mandat	14
7.5. La fixation de l'argent	14
7.6. L'absence d'espace d'échanges et de collaborations	14
7.7. La maîtrise des langues	14
8. Stratégie générale du Conseil d'Etat	15
8.1. Les quatre stratégies	15
8.2. Possibilités d'actions	15
8.2.1. Pour contribuer à l'adhésion à l'Union européenne	15
8.2.2. Pour pallier le déficit de taille et le manque de visibilité	16
8.2.3. Pour pallier les carences en information	17
8.2.4. Pour réorganiser les relais à Berne	18
8.2.5. Pour contribuer à développer des services d'agglomération	18
8.2.6. Pour attirer des hiérarchies de services	19
8.2.7. Pour pallier les problèmes liés à la maîtrise des langues	19
9. Conséquences financières	20
10. Motions et postulats	21
11. Conclusion	24
ANNEXES	

Annexe 1: Rapport de l'Irer "Politique extérieure du canton de Neuchâtel: Positionnement et stratégies"

SOMMAIRE

Résumé	26
1. Introduction	28
1.1. Objectifs de l'étude	28
1.2. La politique extérieure, trois dimensions à articuler	28
1.3. Démarche et plan du rapport	30
2. Quels enjeux pour le Canton de Neuchâtel en Suisse occidentale?	31
2.1. Neuchâtel dans un environnement en mutation	31
2.2. Les flux de revenus internationaux, inter et intra-régionaux en Suisse occidentale	34
2.3. Petite géographie économique du canton de Neuchâtel	43
2.4. Forces et faiblesses des principaux partenaires potentiels	44
3. La situation actuelle: Projets du Canton et pratique de la collaboration	47
3.1. Les projets du Canton et la politique extérieure	47
3.2. La pratique de la collaboration	49
4. Stratégies	51
4.1. Répartition des prestations dans la métropole polycentrique de Suisse occidentale	52
4.2. Spécialisation et consolidation d'un pôle d'excellence en Suisse et dans le monde	53
4.3. Mobilisation de la cohésion interne et rapidité d'action	55
4.4. Délégation progressive de compétences à une organisation supracantonale	56
5. CONCLUSION	57
Références	57
Annexe A: Schémas de systèmes de production régionaux	59
Annexe B: Tableaux	62
Annexe C: Liste des personnes rencontrées	70
Annexe 2: Rapport de M. Jean-Pierre Ghelfi "La Suisse, le canton de Neuchâtel et l'Union européenne"	71
Annexe 3: Inventaire des collaborations intercantionales	76
Annexe 4: Résumé du rapport "Vers de nouvelles stratégies régionales: entre Espace Mitteland et Suisse occidentale?"	113
Annexe 5: Liste des membres de la commission "Affaires extérieures"	117
Annexe 6: Liste des abréviations	118